

DOCUMENT DE REFERENCE 2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013, sous le numéro D.13-0478, conformément l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 74 à 148 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro D.11-426.
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 77 à 152 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2012 sous le numéro D.12-0463.

Des exemplaires du présent document sont disponibles au siège social de GAMELOFT S.E. sis 14, rue Auber 75009 PARIS.

Siège social : 14 rue Auber 75009 Paris Société Européenne au capital de 4 090 926,20 euros Tél. : (33) 1 58 16 20 40 429 338 130 RCS PARIS- Code NAF 5821Z

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.1 Responsable du document de référence	
1.2 Attestation du responsable du document	
1.3 Responsables du contrôle des comptes	
1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires 1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants	
1.4 Responsable de la Communication Financière	
1.5 Calendrier de la Communication Financière	
2. RAPPORT DE GESTION	12
2.1 Activité du Groupe et résultat de l'exercice 2012	
2.1.1 Présentation du Groupe	
 2.1.1.1 Historique et activités du Groupe 2.1.1.1.1 Jeux mobiles, jeux tablettes 2.1.1.1.2 Jeux consoles, jeux PC et jeux TV 2.1.1.1.3 Distribution des jeux Gameloft 2.1.1.2 Stratégie du Groupe 2.1.1.2.1 Un catalogue de jeux unique au monde 2.1.1.2.2 Un catalogue de licences fortes 2.1.1.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie 2.1.1.3 Perspectives 	
2.1.2 Résultats de l'exercice 2012	
 2.1.2.1 Faits marquants de l'exercice 2012 2.1.2.2 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel 2.1.2.3 Chiffre d'affaires par segment d'activité 2.1.2.4 Chiffre d'affaires par destination géographique 2.1.2.5 Évolution du compte de résultat 2.1.2.6 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement 2.1.2.7 Politique de financement d'actifs 	
2.1.3 Trésorerie et capitaux	
2.1.3.1 Évolution des capitaux propres2.1.3.2 Flux de trésorerie2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement	
2.1.4 Développement durable	
2.1.4.1 Ressources Humaines 2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft 2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun	

- 2.1.4.1.3 Maintenir un lien de proximité avec les salariés
- 2.1.4.1.4 Offrir un cadre de travail garant du bien-être
- 2.1.4.1.5 Une entreprise multiculturelle
- 2.1.4.1.6 L'emploi chez Gameloft SE en France
- 2.1.4.2 Les œuvres sociales
- 2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement
 - 2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels
 - 2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé
 - 2.1.4.4 Précisions et limites méthodologiques

2.1.5 Filiales et Participations

- 2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2012
- 2.1.5.2 Variations sur l'exercice
- 2.1.5.3 Activités des filiales

2.1.6 Renseignements de caractère général

- 2.1.6.1 Politique d'investissement
- 2.1.6.2 Politique de recherche et développement

2.1.7 Les Facteurs de risques

- 2.1.7.1 Risques liés à l'activité
 - 2.1.7.1.1 Risques liés à la non-réalisation du plan de développement
 - 2.1.7.1.2 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare
 - 2.1.7.1.3 Risques liés aux collaborateurs
 - 2.1.7.1.4 Risques liés au départ de collaborateurs clés
 - 2.1.7.1.5 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients
- 2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs, sous-traitants et partenaires stratégiques
 - 2.1.7.1.7 Risques liés aux évolutions technologiques
 - 2.1.7.1.8 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique
 - 2.1.7.1.9 Risques liés à la maitrise de la croissance
 - 2.1.7.1.10 Risques liés aux subventions
 - 2.1.7.2 Risques juridiques
 - 2.1.7.2.1 Litiges Procédures judiciaires et d'arbitrages
 - 2.1.7.2.2 Environnement réglementaire
 - 2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle
 - 2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences
 - 2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement
 - 2.1.7.4 Risques financiers
 - 2.1.7.4.1 Risques de change
 - 2.1.7.4.2 Risque de crédit
 - 2.1.7.4.3 Risques de liquidité
 - 2.1.7.4.4 Risques de taux d'intérêt
 - 2.1.7.4.5 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires
 - 2.1.7.4.6 Risques sur titres
 - 2.1.7.4.7 Politique de placement
 - 2.1.7.5 Assurances et couverture des risques

2.1.8 Engagements

2.1.9 Evènements postérieurs à la clôture

2.2 Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2012

2.2.1 Comptes sociaux de Gameloft S.E. au 31 décembre 2012

- 2.2.1.1 Bilan de Gameloft S.E. au 31 décembre 2012
- 2.2.1.2 Compte de résultat de Gameloft S.E. au 31 décembre 2012

2.2.2 Tableau financier

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat

2.2.4 Loi LME – Délais de paiements de Gameloft SE (en K€)

2.3 Renseignements concernant la société

2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société

2.3.2 Informations complémentaires concernant la société

- 2.3.2.1 Acte constitutif et statuts
 - 2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)
 - 2.3.2.1.2 Comptes annuels Affectation et répartition des bénéfices (article 26 des statuts)
 - 2.3.2.1.3 Assemblées Générales (articles 20, 21 et 22 des statuts)
 - 2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts)
 - 2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)
 - 2.3.2.1.6 Modification des statuts
- 2.3.2.2 Capital social
 - 2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012
 - 2.3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres
 - 2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis
 - 2.3.2.2.4 Capital potentiel
 - 2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2012)
 - 2.3.2.2.6 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2012)
 - 2.3.2.2.7 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)
 - 2.3.2.2.8 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices
 - 2.3.2.2.9 Titres non représentatifs du capital
 - 2.3.2.2.10 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré
 - 2.3.2.2.11 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe
 - 2.3.2.2.12 Identification des porteurs de titres
 - 2.3.2.2.13 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle
 - 2.3.2.2.14 Clause d'agrément
 - 2.3.2.2.15 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi
 - 2.3.2.2.16 L'action Gameloft
 - 2.3.2.2.17 Dividende
 - 2.3.2.2.18 Établissement assurant le service titres
- 2.3.2.3 Principaux actionnaires
 - 2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices
 - 2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 31 m ars 2013
 - 2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote
 - 2.3.2.3.4 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

2.3.2.3.5 Pacte d'actionnaires

2.4 Gouvernement d'entreprise

2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise

2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

- 2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration
- 2.4.2.2 Direction du Groupe
- 2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration
- 2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale
- 2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique
- 2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration
- 2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration
- 2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration

- 2.4.3.1 Composition des comités
- 2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil
 - 2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations
 - 2.4.3.2.2 Comité d'audit

2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

- 2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2012
 - 2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft
 - 2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft
- 2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)
 - 2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft
 - 2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

2.4.5 Rémunération des dirigeants

- 2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux
- 2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants
- 2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions
- 2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions
- 2.4.5.5 Rémunération et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

2.4.6 Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF

3. ETATS FINANCIERS

<u>81</u>

3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2012

- 3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012 (En K€)
- 3.1.2 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2012 (En K€)
 - 3.1.2.1 Compte de résultat consolidé
 - 3.1.2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 3.1.3 Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2012 (En K€)
- 3.1.4 Etat des variations de capitaux propres consolidés au 31 décembre 2012 (En K€)
- 3.1.5 Annexe des comptes consolidés
 - 3.1.5.1 Préambule
 - 3.1.5.2 Faits majeurs
 - 3.1.5.3 Principes et méthodes comptables
 - 3.1.5.3.1 Principes Généraux- Référentiel comptable
 - 3.1.5.3.2 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le groupe
 - 3.1.5.4 Périmètre de consolidation
- 3.1.5.4.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2012
 - 3.1.5.4.2 Variations de périmètre
 - 3.1.5.5 Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - 3.1.5.6 Informations sectorielles
- 3.1.6 Informations diverses
- 3.1.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 3.2 Comptes sociaux de GAMELOFT SE au 31 décembre 2012
- 3.2.1 Bilan au 31 décembre 2012 (En K€)
- 3.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2012 (En K€)
- 3.2.3 Annexe aux comptes sociaux
 - 3.2.3.1 Faits marquants de l'exercice
 - 3.2.3.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation
 - 3.2.3.3 Principes comptables
 - 3.2.3.4 Règles et méthodes comptables
 - 3.2.3.5 Notes sur le bilan et sur le compte de résultat
 - 3.2.3.6 Informations diverses
- 3.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012

4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

152

4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.E.

5. INFORMATIONS JURIDIQUES

169

- 5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 5.2 Assemblée générale mixte du 19 juin 2013

Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau de concordance suivant renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

INFORMATIONS	Document de référence			
	Paragraphes	Pages		
1. PERSONNES RESPONSABLES	1.1	10		
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	1.3	11		
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES – Chiffres clés	2.1.2	25		
	2.2	48		
A FACEFURG DE DICOVE	2.2.2	49		
4. FACTEURS DE RISQUE	2.1.7	41 à 46		
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	2111	10 3 16		
5.1 Histoire et évolution de la société	2.1.1.1	12 à 16		
	2.1.1.2	16 à 24		
5.0 Investigation	2.1.1.3	24 à 25		
5.2 Investissements	2.1.6.1	40 à 41		
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	2111	12 2 16		
6.1 Principales activités	2.1.1.1	12 à 16		
6.2 Principaux marchés	2.1 2.1.2.1	12 à 26		
6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les		25 27 à 20		
principaux marchés	2.1.2.5	27 à 29		
6.4 Dépendance à l'égard de certains contrats	Néant 2.1.1.3	Néant 24 à 25		
6.5 Position concurrentielle	2.1.1.3	24 a 25		
7. ORGANIGRAMME	215	27 à 40		
7.1 Description et place de l'émetteur dans le Groupe.	2.1.5 2.1.5	37 à 40 37 à 40		
7.2 Principales filiales 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	2.1.3	3 / a 40		
	3.1.5.5-2	100 à 101		
8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	3.1.3.5-2 3.2.3.5-2	132		
8.2 Immobilisations corporelles et questions environnementales	3.2.3.3-2 Néant	Néant		
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	Neam	INEant		
9.1 Situation financière	3.1	81 à 84		
7.1 Situation imaliciere	3.1	124 à 125		
9.2 Résultat d'exploitation	3.1.2	124 a 123 82		
3.2 Resultat d'exploitation	3.2.2	125		
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	3.2.2	123		
10.1 Information sur les capitaux de l'émetteur	2.1.3	30 à 31		
10.1 Information sur les capitatix de l'efficacti	2.3.1	50 à 51		
	2.3.2.2	53 à 62		
	2.3.2.3	62 à 66		
10.2 Flux de trésorerie de l'émetteur	3.1.3	83		
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	3.1.5.5-13	108		
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	3.1.5.5.8	103		
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les	3.1.5.5.8	103		
engagements visés aux points 5.2 et 8.1				
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	3.1.5.3.2.1	89 à 90		
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	2.1.1.2	16 à 24		
	2.1.1.3	24 à 25		
13. OBJECTIFS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	2.1.1.3	24		
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE				
SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE				
14.1 Membres des organes d'administration, de direction	2.4.2	66 à 68		
14.2 Conflits d'intérêts	2.4.2.7	68		
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES				
15.1 Rémunération versée et avantages en nature	2.4.5	73 à 78		
15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de	2.4.5-5	78		
retraites ou d'autres avantages				

16. FONCTIONNEMMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1 Mandats des membres du conseil d'administration	2.4.4	69 à 73
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	2.4.2.8	68
16.3 Informations sur le comité d'audit et de rémunération	4.1 2.4.3	152 à 166 69
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1 2.4.1	152 66
17. SALARIÉS	2.4.1	00
17.1 Nombre de salariés	2.1.4.1	31 à 36
	3.1.6.4	115
	3.2.3.6.2	148
17.2 Participations au capital et stock-options	2.3.2.2.4 à	56 à 60
17.2 A goord próvovent une perticipation des caleriés dans le capital de l'émotteur	2.3.2.2.7 2.3.2.2.5 à	56 à 60
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.3.2.2.3 a 2.3.2.2.7	30 a 00
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	2.3.2.2.1	
18.1 Répartition du capital et des droits de vote	2.3.2.3	62 à 66
18.2 Droits de vote différents	2.3.2.3	62 à 66
18.3 Contrôle de l'émetteur		
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entrainer un changement de contrôle		
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	3.1.6.6	118 à 121
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,		
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1 Information financières historiques	Introduction	1
20.2 Informations financières pro-forma	Néant	Néant
20.3 Etats financiers	3.1	81 à 123
20.437/16 / 1 1 6 / 6 12 11 / 11	3.2	124 à 151
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	3.1.7	122
	3.2.4 5.1	150 169 à 170
20.5 Dates des dernières informations financières		décembre 2012
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Néant	Néant
20.7 Politique de distribution de dividendes	2.3.2.2.17	62
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1.7.2.1	43
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant	Néant
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1 Capital social	2.3.2.2	53 à 62
21.2 Actes constitutifs et statuts	2.3.2.1	51 à 53
22. CONTRATS IMPORTANTS	Néant	Néant
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS	Néant	Néant
D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS		
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2	12 à 80
	2.3.1	50 à 51
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	3.1.5.4	97 à 98
	3.2.3.5-3	132 à 135

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Michel GUILLEMOT Président Directeur Général de la Société Gameloft S.E. (ci-après la "Société" ou "Gameloft")

1.2 Attestation du responsable du document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 12 à 80 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Audit AMLD et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 122 du présent document de référence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce rapport a été émis sans réserve.

Les comptes sociaux présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 150 du présent document de référence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce rapport a été émis sans réserve.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 préparés selon les normes IFRS, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, contenant l'observation sur le fait qu'il a été constaté dans les comptes de l'exercice l'activation des déficits reportables de la société Gameloft ainsi que l'abandon de certains développements de jeux et figurant au point 3.1.8 du document de référence 2011 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 27 avril 2012 sous le numéro D. 12-463.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux contenant l'observation sur le fait qu'il a été constaté dans les comptes de l'exercice l'abandon de certains développements de jeux et figurant au point 3.2.7 du document de référence 2011 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 27 avril 2012 sous le numéro D. 12-463.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 préparés selon les normes IFRS, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, contenant l'observation sur le fait qu'il n'est pas constaté dans les comptes de l'exercice d'impôt différé actif pour 10 291 K€ sur le déficit fiscal de Gameloft et figurant au point 3.1.5.5 du document de référence 2010 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 29 avril 2011 sous le numéro D. 11-426.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux. Ce rapport est sans réserve et sans observation.

A Paris, le 29 avril 2013,

Monsieur Michel GUILLEMOT Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

	Date de nomination	Durée et date d'expiration
Audit AMLD	19 juin 2012	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale
27A Bvd Solférino	19 Julii 2012	Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice
35000 Rennes		clos le 31 décembre 2017
MAZARS		Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale
61, Rue Henri Regnault	19 juin 2012	Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice
92 075 La Défense Cedex	•	clos le 31 décembre 2017

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

	Date de nomination	Durée et date d'expiration
Monsieur Jean-Maurice El Nouchi	19 juin 2012	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale
61, Rue Henri Regnault	19 Juiii 2012	Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice
92 075 La Défense Cedex		clos le 31 décembre 2017
Monsieur Benoît Flechon	19 juin 2012	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale
16 Avenue du Bel Air	19 Juiii 2012	Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice
75012 PARIS		clos le 31 décembre 2017

1.4 Responsable de la Communication Financière

Monsieur Michel GUILLEMOT Président Directeur Général 14, Rue Auber 75 009 PARIS

Téléphone : (33) 1 58 16 20 40 Télécopie : (33) 1 58 16 20 41

1.5 Calendrier de la Communication Financière

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013: 14 mai 2013.

2. RAPPORT DE GESTION

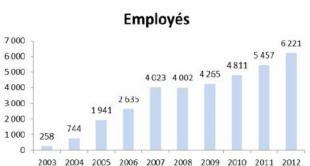
2.1. Activité du Groupe et résultat de l'exercice 2012

2.1.1 Présentation du Groupe

2.1.1.1 Historique et activités du Groupe

Gameloft conçoit et édite des jeux vidéo téléchargeables sur téléphones mobiles, smartphones, tablettes tactiles, boxes triple play et TV connectées. La société s'est positionnée depuis sa création en 2000 comme un précurseur et l'une des entreprises les plus innovantes dans son domaine. Gameloft développe la totalité de ses jeux en interne dans ses studios de production et dispose d'un portefeuille de marques en propre avec des franchises désormais bien établies telles que Real Football, Asphalt, Modern Combat, Dungeon Hunter, Gangstar et Order & Chaos. Des accords de partenariat avec de grands détenteurs de droits tels que Disney•Pixar, Mattel®, Hasbro®, FOX®, Universal, Marvel®, DC Comics, Sega permettent par ailleurs à Gameloft d'associer certains de ses jeux aux plus grandes marques internationales: Spider-Man, Cars, Playmobil, Iron Man, UNO, L'Age de glace, My Little Pony, NFL, etc. Gameloft est présent sur tous les continents, distribue ses jeux dans plus de 100 pays et emploie, au 31 décembre 2012, 6 221 personnes réparties dans 28 pays à travers le monde.





2.1.1.1.1 Jeux mobiles, jeux tablettes

La pénétration du téléphone mobile à travers le monde a été extrêmement rapide. Le nombre d'abonnements mobile était estimé à 6,0 milliards début 2012¹ alors qu'il n'était que de 100 millions en 1996². Un chiffre qui fait du mobile la technologie personnelle la plus adoptée à travers le monde devant le téléviseur (4,9 milliards) et très loin devant le PC (1,9 milliard)³. Pour un développeur et éditeur de jeux vidéo, cette base d'utilisateurs représente une opportunité unique de vendre ses produits à une population sensiblement plus élargie que celle des jeux vidéo classiques. Le groupe Gameloft s'est donc positionné dès 2000 sur ce marché et en est devenu un acteur majeur à travers un catalogue de jeux diversifié et de haute qualité, des licences fortes et le réseau de clients et distributeurs le plus étoffé du marché.

Dans un premier temps, l'arrivée en 2002 des technologies Java et Brew appliquées au téléphone portable a révolutionné le marché du jeu sur mobile et a permis trois avancées majeures dans l'industrie du jeu sur mobile:

- les consommateurs ont pu télécharger directement sur leur téléphone portable de vrais jeux vidéo pour un prix compris généralement entre 3€ et 6€ dans les pays développés et entre 0,5€ et 2€ dans les pays émergents;
- le téléchargement d'un jeu Java ou Brew et la qualité du jeu lui-même ne dépendent pas de la qualité des réseaux télécom. Les réseaux télécoms, qu'ils soient 2G ou 3G, permettent à un consommateur de télécharger un jeu Java ou Brew en moins d'une minute.

³ Source: ZDnet.fr, septembre 2009

¹ Source: International Telecommunication Union, juillet 2012

² Source: CSFB, juillet 2002

- les technologies Java et Brew sont des standards qui se sont imposés progressivement à tous les fabricants de téléphones mobiles. Cette standardisation a permis à Gameloft de porter à un coût limité ses jeux sur la grande majorité des téléphones Java et Brew. Début 2012, le nombre de téléphones Java dans le monde s'élevait à 3 milliards comparé à 2 milliards en 2008 et 1 milliard en 2006⁴.

Véritable pionnier de l'industrie du jeu sur mobiles, Gameloft a été une des toutes premières sociétés au monde à développer des jeux pour les téléphones Java et Brew, communément appelés "feature phones", et s'est constitué depuis la fin de l'année 2002 un large catalogue de jeux téléchargeables sur ces feature phones.

Ce catalogue est compatible avec la quasi-totalité des feature phones commercialisés aujourd'hui. Ces jeux fonctionnent notamment sur les téléphones Nokia, Samsung, LG, ZTE, HTC, Huawei, etc. Au total, ce sont aujourd'hui plus de 400 jeux Gameloft qui sont téléchargeables sur 300 modèles de feature phones différents et qui sont vendus dans le monde entier. Les ventes de jeux sur ces feature phones ont représenté 47% du chiffre d'affaires total de la société sur l'ensemble de l'exercice 2012, en baisse de 1% comparé à 2011.

L'arrivée en 2008 d'une nouvelle génération de téléphones, appelés smartphones, a entraîné une seconde transformation majeure du marché du jeu sur mobile. Contrairement aux jeux Java et Brew, les jeux smartphones sont développés en natif, c'est-à-dire directement sur le système d'exploitation du téléphone (iOS d'Apple, Android de Google, WP8 de Microsoft, Tizen de Samsung, etc.). Ces smartphones permettent dès lors de faire tourner des jeux de plusieurs centaines de méga octets quand les téléphones Java et Brew ne permettent de faire tourner que des applications de quelques méga octets. D'autre part, l'immense majorité des smartphones possède un écran tactile et une fonction de reconnaissance des mouvements qui permettent bien plus de variété dans les types de jeux ainsi qu'une immersion bien plus forte. L'expérience de jeu sur les smartphones est donc très sensiblement supérieure à celui d'un jeu Java ou Brew. Pour le consommateur le rapport qualité/prix d'un jeu mobile s'est donc significativement amélioré grâce aux smartphones et en conséquence ces consommateurs téléchargent aujourd'hui trois à quatre fois plus de jeux sur leurs smartphones qu'ils ne le faisaient sur leurs téléphones Java et Brew.

Evolution graphique de la franchise Real Football de 2002 à 2012



Le marché du jeu mobile est donc entré depuis 2008 dans une seconde phase de croissance. Progressivement les smartphones remplacent à travers le monde les feature phones et ces smartphones génèrent plus de ventes de jeux que ne le font les feature phones, ce qui permet à l'industrie du jeu sur mobile de continuer à se développer rapidement. En 2012, il s'est vendu 700 millions de smartphones comparé à 490 millions en 2011⁵.

En 2008, Gameloft amorce donc avec succès le virage du "smartphone" et de l'interface tactile, et produit des jeux remarqués pour les systèmes iOS d'Apple et Android de Google notamment. Pour la première fois, le chiffre d'affaires annuel dépasse la barre des 100 millions d'euros. De nouvelles franchises telles que N.O.V.A. Near Orbit Vanguard Alliance et Modern Combat voient le jour en 2009 et rencontrent un succès immédiat, alors que des classiques du jeu mobile tels que Real Football, Asphalt ou Gangstar séduisent les amateurs de jeux 3D et haute résolution dans leurs nouvelles versions smartphone, n'ayant plus rien à envier à la qualité des meilleurs jeux pour consoles portables. Des

⁵ Source: Strategy Analytics, janvier 2013

⁴ Source : Oracle, janvier 2012

jeux sous licence comme Spider-Man ou UNO, développés et édités par Gameloft, deviennent également des bestsellers dans les diverses boutiques d'applications en ligne. A ce jour, Gameloft a développé 140 jeux sur smartphones et plus des deux tiers de ses équipes de développement travaille désormais au développement de nouveaux jeux hautedéfinition pour smartphones. Gameloft développe actuellement sur environ 1500 modèles de smartphones différents.

Exemples de jeux smartphones Gameloft (Spider-Man, Modern Combat, UNO, etc.)









En 2010 Gameloft aborde avec une réussite comparable le marché des tablettes tactiles et s'attaque dès l'année suivante aux nouvelles plateformes de divertissement que constituent les TV connectées et "boxes triple play", ainsi que le format HTML5 pour navigateurs Internet. 2011 et 2012 voient également une part significative du nouveau catalogue de jeux s'adresser à une cible encore plus large, notamment via des jeux "free-to-play", sociaux et grand public tels que The Oregon Trail American Settler, Fantasy Town ou Ice Age Village, sans pour autant délaisser les "gamers" avec de nouvelles franchises telles qu'Order & Chaos ou World at Arms et les nouveaux opus de Modern Combat, Dungeon Hunter et Gangstar. Le modèle "free-to-play" constitue une évolution importante du modèle économique de la société puisque les jeux qui utilisent ce modèle sont téléchargeables gratuitement et ne génèrent des revenus pour la société qu'à travers les ventes de biens virtuels qui permettent au consommateur de progresser plus rapidement dans le jeu. Lors du dernier trimestre de l'exercice 2012, plus de 60% des revenus de Gameloft sur smartphones et tablettes tactiles provenaient de la vente de biens virtuels.

Les ventes de jeux sur smartphones et tablettes tactiles ont représenté 51% du chiffre d'affaires total de Gameloft en 2012, en hausse de 90% comparé à 2011.

2.1.1.1.2 Jeux consoles, jeux PC et jeux TV

En 2008 a été commercialisée une nouvelle génération de consoles de jeux qui permet au consommateur de télécharger ses jeux plutôt que d'aller les acheter en magasin sous forme de cartouche de jeu. Gameloft s'est rapidement positionné sur ces nouvelles consoles dites "téléchargeables". La société a ainsi lancé en mars 2008 son premier jeu, *Brain Challenge*, sur le service Xbox Live Arcade de Microsoft. Ce service propose aux possesseurs de consoles Xbox de télécharger par Internet des jeux grand public à un prix bien inférieur à celui des jeux cartouches achetés en magasin. Les jeux Xbox Live Arcade sont ainsi vendus aux alentours de 5€ à 10€ en Europe et de 5\$ à 10\$ aux Etats-Unis. Gameloft a ensuite lancé 12 et 20 jeux respectivement sur les services WiiWare et DSWare de Nintendo et 8 jeux pour le service PlayStation Network de Sony fonctionnant sur le même principe que celui de la Xbox Live Arcade. Il a néanmoins été décidé au cours du deuxième semestre de l'exercice 2011 de ne plus travailler

sur de nouveaux projets pour ces consoles. Les ventes décevantes de la Nintendo 3DS et de la PS Vita et la concurrence des smartphones et tablettes tactiles ont amené la société à se concentrer sur son cœur de métier que sont les téléphones mobiles et les tablettes tactiles dont l'environnement global est sensiblement plus dynamique que celui du marché des consoles. Gameloft a donc réaffecté au cours de l'exercice 2011 la totalité de ses équipes qui travaillaient précédemment sur des projets de jeux consoles (240 employés environ) à des projets sur smartphones, tablettes tactiles et TV connectées.

Gameloft s'est lancé en 2010 sur le créneau des jeux PC sociaux. La principale caractéristique de ces jeux est de mettre en relation les joueurs au sein même du jeu et de leur permettre d'échanger des messages, des cadeaux virtuels, etc. La plateforme principale sur laquelle se joue ce nouveau type de jeux est Facebook. Gameloft a lancé au cours de l'exercice 2011 trois jeux PC sur plusieurs réseaux sociaux. Néanmoins, comme pour son activité console, la société a décidé d'arbitrer au cours de l'exercice 2011 en faveur des smartphones et tablettes tactiles. Les faibles perspectives de croissance pour Gameloft sur ce créneau des jeux PC liées à l'absence d'un véritable marché organisé du jeu social ont amené la société à réaffecter en 2011 l'ensemble de ses équipes (120 employés environ) sur le secteur plus porteur des jeux pour smartphones, tablettes tactiles et TV connectées.

Gameloft développe des jeux sur la dernière génération de box triple-play et sur les télévisions dites connectées. Des accords ont ainsi été signés avec les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) Free et Orange sur leurs boxes dernière génération et avec Panasonic, Samsung et Lenovo sur les nouvelles gammes de téléviseurs connectés. Grâce aux nouvelles technologies embarquées dans les décodeurs ou directement dans les téléviseurs, les consommateurs peuvent désormais télécharger des jeux vidéo et donc jouer directement sur leur télévision sans besoin de console de jeux. Gameloft



télévision sans besoin de console de jeux. Gameloft s'est naturellement tourné vers ces nouvelles plateformes qui offrent de nombreuses synergies avec son activité de jeux téléchargeables sur mobiles et tablettes.

Les revenus générés par l'activité des jeux consoles, jeux TV et jeux PC ont représenté 2 % du chiffre d'affaires de l'année 2012.

2.1.1.1.3 Distribution des jeux Gameloft

Sur feature phones, smartphones et tablettes tactiles, Gameloft dispose de trois canaux principaux pour la distribution de ses jeux: les constructeurs de téléphones, les opérateurs télécoms et sa propre plateforme de distribution.

1. Les constructeurs de téléphones qui sont aujourd'hui clients et partenaires de Gameloft sont Nokia, Samsung, Apple, LG, ZTE, Motorola, RIM, Huawei, etc. Ces constructeurs ont mis en place leurs propres plateformes de téléchargement de jeux pour smartphones, tablettes tactiles et feature phones qui concurrencent directement les plateformes opérateurs. Gameloft vend donc ses jeux mobiles via les portails d'Apple (AppStore pour l'iPhone et l'iPad), de Google (Google Play), d'Amazon (App Store), de Nokia (OVI Store), de Samsung (Samsung Apps), de RIM (App World), etc. Les constructeurs agissent en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre le constructeur et Gameloft. Parallèlement à cette offre de jeux téléchargeables sur les portails constructeurs, certains de ces constructeurs de téléphones achètent à Gameloft, pour un montant fixe, un ou plusieurs jeux afin de les intégrer directement dans leurs téléphones. Le jeu est donc immédiatement utilisable par le consommateur sans coût additionnel pour lui. Gameloft estime que la part des constructeurs dans son chiffre d'affaires total est d'environ 52%.

- 2. Les jeux Gameloft sont distribués par plus de 200 opérateurs télécoms dans plus de 100 pays à travers le monde. A ce jour, aucun concurrent de Gameloft ne possède un réseau de distribution équivalent. Les abonnés de ces opérateurs peuvent acheter et télécharger les jeux Gameloft directement dans leur téléphone à travers la boutique numérique de leur opérateur. Cette boutique donne accès au catalogue de jeux Gameloft. Les jeux y sont décrits et le prix du jeu indiqué. Le consommateur n'a plus qu'à choisir le jeu et à en effectuer le téléchargement sur son téléphone. La facturation est gérée par l'opérateur: le coût du jeu est intégré dans la facture téléphonique du consommateur. Les opérateurs agissent ici en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre l'opérateur et la société. Gameloft estime que la part des opérateurs dans son chiffre d'affaires total 2012 est d'environ 43%.
- 3. Le téléchargement de jeux mobiles et de jeux tablettes se fait aussi directement sur les différents portails Gameloft. La société estime à un peu plus de 2% son chiffre d'affaires 2012 qui a été réalisé au travers de ce canal de distribution.

Sur les boxes triple-play et télévisions connectées la distribution des jeux Gameloft se fait à travers les boutiques numériques des FAI et des constructeurs de téléviseurs. La facturation est gérée par ces plateformes de distribution numériques et les revenus sont partagés entre ces FAI et constructeurs et Gameloft.

2.1.1.2 Stratégie du Groupe

Depuis sa création en 2000, la priorité absolue chez Gameloft est donnée à la qualité de ses productions. C'est pour cette raison que l'intégralité des jeux Gameloft sont développés en interne et que rien n'est sous traité auprès de développeurs tiers. La société peut ainsi contrôler le niveau de qualité de ses productions tout au long du processus créatif. L'autre élément fondamental de la stratégie de la société est de s'assurer que ses jeux seront disponibles auprès du plus grand nombre de consommateurs possible. Gameloft a donc mis en place depuis 2002 de très importantes équipes de production dont le rôle est d'adapter et de tester les créations de la société sur l'ensemble des téléphones disponibles dans le monde. Parallèlement à cela, Gameloft s'est créé un réseau de distribution unique au monde qui lui permet de vendre l'ensemble de sa production mondialement. La société récolte depuis plusieurs années les fruits de ses investissements de production et de distribution. Ces investissements qui ont permis à Gameloft de croître rapidement ces dernières années et de se positionner comme un des leaders de son marché se traduisent aussi par une solide rentabilité de la société depuis 2009.

Gameloft dispose désormais:

- de la première capacité de développement de l'industrie très loin devant tous ses concurrents avec près de 5200 employés dans ses studios de production. Le montant des frais de R&D, retraité des charges liées aux stock-options, représente 49% du chiffre d'affaires en 2012 contre 47 % en 2011;
- d'un savoir-faire unique au monde illustré par les très nombreux prix reçus par ses jeux mobiles à travers le monde;
- d'un catalogue de 140 jeux sur smartphones et tablettes tactiles couvrant 1500 modèles et 13 langues différentes;
- d'un catalogue de plus de 400 jeux sur feature phones générant des revenus récurrents et couvrant 300 modèles de téléphones mobiles;
- de nouvelles licences internes et externes qui se sont ajoutées avec succès au catalogue existant de Gameloft telles que Order & Chaos Duels, Dungeon Hunter, World at Arms, Wild Blood, Ice Age Village, The Dark Knight Rises, Kingdoms & Lords, Playmobil Pirates, My Little Pony, Littlest Pet Shop, The Amazing Spider-Man, Iron Man 3, Men In Black3, Real Football 2013, Asphalt 7: Heat, Uno, Ferrari, NFL;
- d'un réseau de distribution avec plus de 200 opérateurs qui distribuent les jeux Gameloft dans plus de 100 pays à travers le monde:
- d'un nombre croissant de débouchés pour ses produits comme le démontre la sortie de jeux Gameloft sur les smartphones et les tablettes tactiles, sur les télévisions connectées et sur les boxes des FAI.

A plus long terme, l'objectif de la société Gameloft est de se maintenir en tant qu'un des leaders mondiaux du jeu téléchargeable. Cet objectif est poursuivi à travers:

- la création en interne d'un catalogue de jeux téléchargeables diversifié et de très grande qualité

- la mise à disposition de ce catalogue sur le plus grand nombre possible de plateformes
- l'utilisation, pour ce catalogue, de licences mondialement reconnues
- la mise en place du plus large réseau de distribution à travers le monde

2.1.1.2.1 Un catalogue de jeux unique au monde

A ce jour, près de 5200 employés du Groupe Gameloft travaillent au développement et à l'adaptation de jeux téléchargeables. Cette force de création unique dans l'industrie du jeu a permis à la société de développer un catalogue de plus de 500 jeux qui couvre tous les genres: jeux grand public, jeux d'action, jeux de sport, jeux de réflexion, jeux d'aventure, etc. Cette activité de développement inclut une activité de création de nouveaux jeux et une activité de portage qui consiste à adapter chaque nouveau jeu à toutes les plateformes existantes et à tous les modèles de plateformes. La barrière à l'entrée majeure dans l'industrie du jeu téléchargeable tient à cette multiplicité des modèles de téléphones, de tablettes et de consoles commercialisés. Tous les constructeurs de téléphone mobile développent ainsi leurs propres gammes de téléphone qui se différencient des modèles de leurs concurrents. Si la technologie et le système d'exploitation utilisés restent les mêmes d'une plateforme à l'autre, les écrans diffèrent par leur taille, les processeurs présentent des caractéristiques différentes, etc. Chaque jeu doit donc être adapté sur de multiples modèles afin de pouvoir toucher le plus grand nombre de consommateurs.

Catalogue des jeux Gameloft

Action/Aventure	Grand Public/Arcade	Sport		
9 mm	1 contre 100	Asphalt: Urban GT II 3D		
Assassin's Creed	Abracadaball	Asphalt 3: Street Rules		
Assassin's Creed HD	A prendre ou à laisser	Asphalt 3: Street Rules 3D		
Assassin's Creed – Althair Chronicles	La Légende de Beowulf	Asphalt 4 Elite Racing		
Assassin's Creed – Revelations	Block Breaker Deluxe	Asphalt 4 Elite Racing 3D		
Blades of Furry	Block Breaker Deluxe 2	Asphalt 5		
Blitz Brigade- shooting action!	Block Breaker Deluxe 3	Asphalt 6 : Adrénaline		
Brothers in Arms 3D	Blokus	Asphalt Injection		
Brothers in Arms Earned in Blood	Brain Challenge	Asphalt 7 : Heat		
Brothers in Arms Art of War	Brain Challenge 2 : Anti-Stress	Death Race		
Brothers in Arms: Hour of Heroes	Bridge Odysey	Driver		
Brothers in Arms 2 : Global front	Bubble Bash	Driver San Francisco		
Chuck Norris: Plus fort que la douleur	Cannon Rats	Fast & Furious 5		
Cops L.A. Police	Castle Frenzy	Ferrari World Championships		
Cowboys & Aliens	Castle of Magic	Ferrari GT Evolution		
Die Hard 4	Catz	GT Racing		
Dungeon Hunter	Charlie remonte le temps	GT Racing: Motor Academy		
Dungeon Hunter 2	Chess Classics	K.O. Fighters		
Dungeon Hunter 3	Christmas Pool	Let's Golf		
Dungeon Hunter 4	Cooking Coach	Let's Golf 2		
Earth Invasion	Crazy Taxi	Let's Golf 3		
Eartworm Jim	Detective Ridley et la mystérieuse énigme	Marcel Desailly Pro Soccer		
Eternal Legacy	Desperate Housewives	Massive Snowboarding 3D		
Far Cry 2	Diamond Twister	Motocross: Trial Extreme		
Gangstar	DJ Mix Tour	NBA Pro Basketball 2009		
Gangstar 2 : Kings of L.A.	Dogz	NBA Smash!		
Gangstar Rio : Ville des Saints	Dogz 2	NFL 2009		
Gangstar : Miami Vindication	Domino Fever	NFL 2010		
Ghost Recon 2	Fantasy Town	NFL 2011		
Ghost Recon Jungle Storm 3D	Fashion Icon	NFL Pro 2012		
Heroes	Fishing Kings	NFL Pro 2013		
Hero of Sparta	Fort Boyard	Nitrostreet Racing		
Heroes of Order & Chaos	Gameloft Backgammon	Off-Road Dirt Motocross		
Iron Man 2	Gameloft Casino	Pro Moto Racing		
Jurassic Park	Gameloft's Solitaire	Pro Golf 2011		
Kingdoms & Lords	Green Farm	Rayman Golf		
La nuit au musée 2	Grey's Anatomy	Rayman Kart		

Le monde de Narnia : l'Odyssée du	Guitar Rock Tour	Real Football 2009
Passeur d'Aurore		110m 1 0000m 2009
Les aventures de Tintin : le secret de la licorne	Harry Potter et les reliques de la mort	Real Football 2010
Les Immortels	High School Connexion	Real Football 2011
Les Rois de la Glisse	Hulkmania Wrestling	Real Football 2012
Les Rebelles de la Forêt	Ice Age Village	Real Football 2013
Lots Planet 2	Lego Batman	Real Football: Manager Edition 2009
Medieval Combat : Age of Glory	Les Experts Manhattan	Real Football: Manager Edition 2010
La Momie: La tombe de l'Empereur	•	- Control of the cont
Dragon	Les Experts Miami	Real Tennis
March of Heroes	Let's Go Bowling	Reggie Bush Pro Football 2007
Men In Black 3	Littlest Pet Shop	Roland Garros 2009
Might and Magic	Lock'em Up	Skater Nation
Might and Magic II	Lover or Loser	Vijay Singh Pro Golf 2007
Mission Impossible 3	Love Triangle : Dating Challenge	Vijay Singh Pro Golf 2007 3D
Modern Combat: Domination	Megacity Empire New York	
Modern Combat : Sandstorm	Mega Tower Assault	
Modern Combat 2: Black Pegasus	Miami Nights: Singles in the City	
Modern Combat 3: Fallen Nation	Miami Nights: The city is yours	
Modern Combat 4: Zero Hour	Midnight Billard	
N.O.V.A.: Near Orbit Vanguard	Midnight Billard 2	
Alliance		
N.O.V.A. 2: Near Orbit Vanguard	Midnight Billard 3	
Alliance		
N.O.V.A. 3: Near Orbit Vanguard	Midnight Bowling	
Alliance		
Order & Chaos	Midnight Bowling 3D	
Order & Chaos : duel	Midnight Bowling 2	
Predators	Midnight Casino	
Pirates of the Seven Seas	Midnight Pool 2	
Prince of Persia The Two Thrones	Monster Life	
Prince of Persia, Harem Adventures	My Life in New York	
Prince of Persia, Sands of Time	My Little Pony - Friendship	
Prince of Persia, Warrior Within	Mystery Mansion Pinball	
Prince of Persia Classic	My English Trainer: l'anglais facile	
Prince of Persia HD	Naval Battle Mission Commander	
Rainbow Six Raven Shield	New York Nights	
Rainbow6 Broken Wing	New York Nights 2: Friends for Life	
Rainbow6 Urban Crisis	Où est Charlie?	
Rayman 3	Paris Nights	
Rayman Raving Rabbids	Platinum Kakuro	
Resident Evil	Platinum Mahjong	
Rise of Lost Empires	Platinum Solitaire	
Rogue Planet	Platinum Solitaire 2	
Sacred Odyssee : Rise of Ayden	Platinum Solitaire 3	
Shadow Guardian	Platinum Sudoku	
Sherlock Holmes	Platinum Sudoku 2	
Shrek le Troisième	Playfull Minds	
Shrek Kart	Playmobil Pirates	
Shrek Party	Pop Superstar	
Shrek Forever After	Question pour une Champion	
Siberian Strike	Rayman Bowling	
Siberian Strike, Ep2	Sally's Studio	
Silent Ops	Sexy Poker 2009	
Six-Guns	Sexy Poker Manga	
Soul of Darkness	Sexy Vegas	
Spider-Man: Total Mayhem	Shark Dash	

Spider-Man: Toxic City	Sid Meier's Civilization V
Splinter Cell	Sonic Advance
Splinter Cell Chaos Theory	Sonic Unleashed
Splinter Cell Chaos Theory 3D	Spring BreakFever
Splinter Cell Double Agent	Spooks
Splinter Cell Pandora Tomorrow	Tank Battles
Splinter Cell Pandora Tomorrow 3D	Texas Hold'Em Poker
Splinter Cell Conviction	The Oregon Trail
Star Battalion	The Oregon trail: American Settler
Starfront: Collision	TV Show King
Terminator Renaissance	UNO
The Amazing Spider-Man	
The Dark Knight Rises	
The Settlers	
Tom Clancy's Ghost Recon Jungle	
Storm	
Tom Clancy's Rainbow Six 3	
Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown	
Tom Clancy's Rainbow Six Vegas	
Tom Clancy's Rainbow Six Shadow	
Guardian	
Tom Clancy's H.A.W.X.	
Wild Blood	
Wonder Zoo – Animal rescue!	
World at Arms – Wage war for your	
nation!	
Zombie Infection	
Zombiewood	

Source: Gameloft, Mars 2013

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement de ses jeux mobiles lors de leur engagement. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les plus de 300 modèles différents de feature phones et 1500 modèles de smartphones actuellement sur le marché et les 13 langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure d'appréhender de manière fiable pour les différentes versions les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et les avantages économiques futurs de chacune de ces versions. Sur ces bases, le groupe ne remplissant pas tous les critères d'activation de la norme IAS 38, les dépenses sont comptabilisées en charges. La société active en revanche ses coûts de développement liés à la création de jeux sur les consoles telles Sony avec la PS3 Store, NGP Vita, sur le Mac, les box internet et aussi les télévisions connectées. La décision d'arrêter entièrement la production de nouveaux jeux console et PC a amené la société à provisionner et déprécier l'intégralité des jeux consoles et PC non encore commercialisés au 31 décembre 2011 ainsi que les jeux consoles et PC commercialisés mais dont les perspectives de chiffre d'affaires étaient très limitées en raison notamment de l'absence future de support marketing liée au redéploiement des équipes internes de R&D et de vente et marketing vers les smartphones, tablettes et TV.

En choisissant d'internaliser la totalité de ses équipes de création, la société met un soin particulier à la qualité de ses productions. Gameloft a ainsi été élu meilleur développeur de jeux de l'année 2011 sur l'ensemble des plateformes mobiles existantes. Les jeux créés par Gameloft ont par ailleurs été particulièrement bien accueillis par les consommateurs et les professionnels du marché ainsi que l'attestent les nombreuses récompenses et marques de reconnaissance glanées par la société à travers le monde:

- Gameloft a gagné le prix du « Meilleur jeu mobile » pour le jeu L'Age de Glace Le Village au Mobile Excellence Awards 2012.
- Le jeu « Zombiewood » gagne la médaille d'or sur Pocketgamer en novembre 2012 : «Zombiewood est une excellente surprise de la part de Gameloft... Nerveux, facile à prendre en main et rapidement addictif, on ne peut que vous le conseiller»
- Les jeux N.O.V.A. 3 Near Orbit Vanguard Alliance et Modern Combat 4: Zero Hour ont obtenu la première place sur la sélection des meilleurs jeux 2012 publié par Famitsu App.

- Gameloft a été élu meilleur développeur de l'année 2011 par le site de référence PocketGamer. "La croissance explosive de l'industrie des jeux mobiles nous a incité à lister les 50 meilleurs développeurs de 2011, ce qui n'a pas été une tâche facile", a déclaré Jon Jordan, rédacteur en chef de PockerGamer. "Pourtant, malgré la concurrence, il est indéniable que Gameloft mérite la première place. L'entreprise a démontré sa capacité à créer une large gamme de jeu de qualité pour toutes les plateformes mobiles et portables, tout en enregistrant une croissance impressionnante."
- Gameloft a reçu un award pour Tintin, élu meilleur jeu action/aventure 2011 par jeuxvidéo.com sur iOS.
- Gameloft a eu un award du meilleur MMORPG 2011 pour « Orders & Chaos » par jeuxvidéo.com sur iOS.
- Gameloft a également reçu le prix du meilleur jeu au salon Mobile World Congress 2009 à Barcelone, pour son titre Real Football. Le Mobile World Congress est le plus gros salon télécom dans le monde.
- Gameloft a reçu du site iLounge en 2010 le prix du meilleur éditeur de jeux iPhone, « iLounge Editor's Choice Developer ».
- Gameloft a également reçu le prix « Editor's Choice » pour Iphone / Ipod Touch de l'année 2009 pour le jeu Modern Combat : Sandstorm.

2.1.1.2.2 Un catalogue de licences fortes

Gameloft est positionné sur un marché de masse. L'utilisation de licences et de marques reconnues mondialement est dès lors un élément clef pour s'imposer sur le marché du jeu sur mobile. Gameloft a conclu de nombreux accords de licences depuis janvier 2004 afin de consolider son catalogue de jeux mobiles et d'assurer son leadership dans ce domaine. La société possède ainsi les droits exclusifs sur feature phones et/ou smartphones et tablettes tactiles de nombreuses licences majeures dont voici quelques exemples:











La société a aussi imposé au fil des années sur le segment des jeux mobiles ses propres franchises dont de nombreuses sont devenues des références dans l'industrie et dont voici quelques exemples:



2.1.1.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie

Avec plus de 200 opérateurs qui distribuent ses jeux dans plus de 100 pays, Gameloft a d'ores et déjà mis en place le réseau de distribution Télécom le plus complet de l'industrie du jeu sur mobile. Tous les plus grands opérateurs européens, nord et sud-américains et asiatiques travaillent aujourd'hui avec Gameloft. A ce jour, la société est donc présente chez tous les opérateurs télécom d'importance à travers le monde. La société poursuit par ailleurs la diversification de son réseau de distribution opérateurs en visant plus particulièrement l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique.

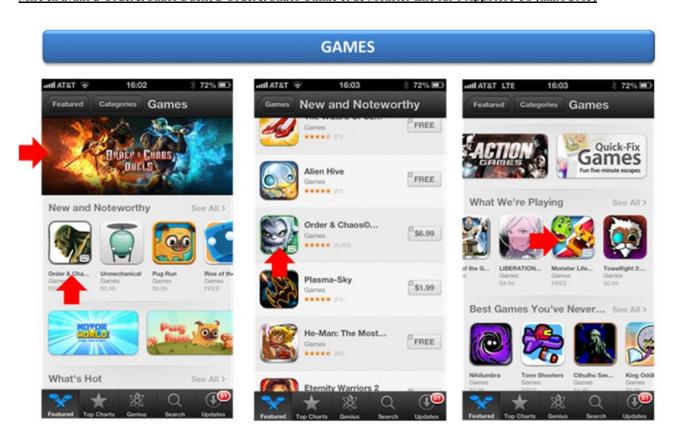
Amérique du Nord		Asie-Pacifique	
États-Unis	Verizon, Sprint, Cingular, Nextel, T- Mobile, US Cellular, Midwest Wireless, Boost, Alltel, Metro PCS, Cricket, Virgin, Heilo	Hong-Kong	Hutchison, Sunday, Starhub, Peoples, Smartone, CSL
Canada	Rogers, Telus, Bell Mobility, Fido, Virgin Canada, Cityfone, Unicel	Chine	China Mobile, China Unicom
Europe		Japon	KDDI, Vodafone, DoCoMo, Willcom
Allemagne	Vodafone, T-Mobile, E-Plus, O2	Malaisie	Maxis, Celcom, Digi, Mol Accessportal
Royaume-Uni	Vodafone, T-Mobile, O2, Orange, H3G	Singapour	SingTel, M1, StarHub
France	Orange France, SFR, Bouygues Telecom	Philippines	Globe Telecom,Smart
Italie	TIM, Omnitel Vodafone, Wind, H3G	Corée du Sud	SKT, KTF, LG Telecom
Espagne	Telefonica, Vodafone, Amena	Thaïlande	Orange, Dtac, AIS, Real Move
Pays-Bas	T-Mobile, O2, Vodafone, KPN	Australie	Vodafone, Optus, Telstra, H3G
Belgique	Mobistar, Proximus, Base	Indonésie	Indosat,Telkomsel
Portugal	Optimus, TMN, Vodafone	Nouvelle Zélande	Vodafone, Telecom NZ
Suède	Telia, Vodafone, Tele2, H3G	Amérique du Sud	
Norvège	Elisa, Sonera, Tele2, Netcom	Brésil	Vivo, Claro, Oi, Tim Brasil
Irlande	Vodafone, O2, H3G	Argentine	Movistar, CTI Movil, Claro
Luxembourg	Vodafone, VoxMobile	Guatemala	BellSouth, Movistar
Autriche	T-Mobile, Mobilkom, One, H3G	Venezuela	Telcom Movinet, Movistar
Suisse	Swisscom, Orange	Pérou	BellSouth, Telefonica
Grèce	Vodafone, Cosmote	Equateur	Conecel, BellSouth
Rép. Tchèque	Eurotel, T-Mobile	Panama	BellSouth
Slovaquie	Eurotel	Mexique	Telcel, USACell, Movistar
Hongrie	T-Mobile, Vodafone, Pannon	Chili	BellSouth, Movitel, Movistar
Pologne	T-Mobile, Play P4, Polkomtel	Bolivie	Entel
Finlande	Elisa, Telia	Colombie	BellSouth, Columbia Movil
Lituanie	Bité, Omnitel	Puerto Rico	Verizon, Centennial
Estonie	Radiolinja Eesti, Tele 2	Nicaragua	Bell South
Roumanie	Orange, Vodafone	Reste du monde	
Croatie	VIPnet, HT Mobile	Israël	Orange, Cellcom, Pelephone
Slovénie	SiMobil, Mobitel	Turquie	Turkcell
Serbie	Telekom Srbija	Égypte	Vodafone
Bulgarie	Mobiltel	La Réunion	Orange, SFR
Danemark	Telia,H3G, Sonofon, Telmore	Rép. Dominicaine	Orange, Codetel
Islande	Iceland Telecom	Cameroun	MTN Cameroon
Russie	MTS,MegaFon	Maroc	Meditel
Malte	Go Mobile, Vodafone	Caraïbes	Orange
Chypre	MTN, Vodafone	Georgie	GeoCell, MagtiCom

	Inde	Airtel, Hutchinson
	UAE	Qanawat, Cellempower
	Jordanie	MobileCom
	Afrique du Sud	MTN, Vodacom
	Tunisie	Tunisiana
	Algérie	Wataniya

Source: Gameloft

Des accords de distribution ont été signés avec tous les constructeurs majeurs de l'industrie d'Apple à Nokia en passant par Amazon ou Google et des relations fortes ont été bâties au fil des années avec ces acteurs du marché. Les jeux Gameloft sont donc distribués par les plus grandes plateformes de téléchargement de jeux smartphones et tablettes actuels telles que l'AppStore d'Apple, Google Play, l'App Store d'Amazon, l'OVI Store de Nokia, Samsung Apps, etc. Ces constructeurs ont représenté environ 52% des revenus de la société lors de l'exercice 2012. Comme avec les opérateurs télécoms, Gameloft bénéficie, de par sa taille et la qualité de ses créations, d'une exposition accrue sur ces boutiques numériques. Lors de la sortie de nouveaux jeux Gameloft il est très fréquent que ces derniers bénéficient d'une mise en avant extrêmement importante sur les boutiques numériques d'Apple, Google, Amazon, etc. ainsi qu'on peut le constater sur les quelques exemples récents ci-dessous :

Mise en avant d'Order&Chaos Duels, d'Order&Chaos Online et de Monster Life sur l'AppStore US (mars 2013)



Mise en avant mondiale de Playmobil Pirates sur Google Play (janvier 2013)



2.1.1.3 Perspectives

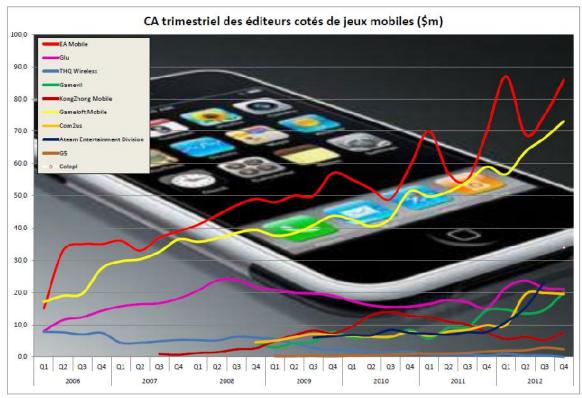
Avec une hausse de 27% de son activité en 2012, Gameloft continue de croître rapidement. Cette croissance des ventes de 27% est la plus forte qu'ait connue la société lors des cinq derniers exercices:

- Gameloft bénéficie à plein de la croissance de la base installée des smartphones et des tablettes tactiles, des innovations apportées par les constructeurs historiques tels que Nokia, Samsung, etc. et de l'entrée sur le marché d'acteurs extrêmement dynamiques et ambitieux tels qu'Apple, Google, Amazon et Microsoft.
- Gameloft continue de gagner des parts de marché sur les smartphones, tablettes tactiles et les feature phones.
- Gameloft est l'un des très rares acteurs du marché ayant les ressources et le savoir-faire lui permettant d'être systématiquement présent au lancement de toutes les nouvelles plateformes ouvertes au téléchargement.

La société anticipe donc un chiffre d'affaires et des marges en croissance pour l'exercice 2013.

Il faut toutefois noter que:

- Le téléchargement des jeux Gameloft se faisant essentiellement à ce jour sur les feature phones, smartphones et tablettes tactiles, le taux de pénétration de ces téléphones et tablettes conditionnera la croissance future du chiffre d'affaires de la société;
- Le marché du jeu vidéo sur feature phones a été extrêmement concurrentiel de 2000 à 2006 car il a bénéficié de financements importants de la part de sociétés de capital risque. Cette source de financement s'est presque entièrement tarie à partir 2007 et le marché a connu ensuite une phase de consolidation rapide. De nombreux concurrents de Gameloft ont ainsi déposé leur bilan depuis 2007 ou ont été vendus à d'autres acteurs du marché : InFusio, Oasys, Superscape, iFone, iPlay, Hands On, The Mighty Troglodites, etc. Vivendi Games, filiale du groupe Vivendi, et THQ Wireless, filiale de THQ, concurrents potentiellement significatifs pour Gameloft, ont annoncé leur fermeture. Aujourd'hui Gameloft et Electronic Arts se partagent donc les deux premières places du marché feature phone très loin devant leurs autres concurrents et le niveau de concurrence global est faible. Sur smartphone et tablettes tactiles le niveau de concurrence s'est en revanche sensiblement développé parallèlement aux nombreuses levées de fonds qui ont eu lieu récemment sur ce segment d'activité. On assiste notamment depuis quelques mois à un retour des levées de fonds de la part de petits éditeurs indépendants qui cherchent à profiter de l'explosion de la base installée de smartphones et de tablettes tactiles. Le niveau de concurrence global sur le marché du jeu mobile est donc reparti à la hausse comme lors des années 2000-2006. La capacité de Gameloft à consolider sa position actuelle parmi les leaders du marché conditionnera la croissance de son activité.



Source: Arkéon, février 2013

2.1.2 Résultats de l'exercice 2012

2.1.2.1 Faits marquants de l'exercice 2012

Gameloft SA a été transformée en Société Européenne, Gameloft SE en septembre 2012.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'attribution d'actions gratuites d'un montant de 14 280K€, dont 14 044K€ en prime d'émission. Le capital social s'élève désormais à 4 091K€.

Par ailleurs, la filiale, Gameloft Corée a augmenté ses capitaux propres de 3 893 K€ sur l'année afin de respecter les normes locales via une augmentation de capital consentie par Gameloft SE.

- Variation de périmètre :

Deux nouvelles sociétés ont été créées et consolidées sur l'année 2012 à Budapest en Hongrie (Gameloft Hungary KFT) et à Auckland en Nouvelle Zélande (Gameloft New Zealand Limited). Gameloft Sprl Belgique a été liquidée au 30 juin 2012.

- L'évolution des monnaies sur le chiffre d'affaires :

Des monnaies comme le Real brésilien et le Peso Argentin ont fortement baissé au cours de l'année 2012. Cette baisse a impacté les comptes consolidés du groupe notamment au niveau du chiffre d'affaires avec un différentiel négatif de change s'élevant à 1 140K€. Les cours du Yen Japonais, du Dollar américain, de la Livre Sterling, du Yuan et du Peso Mexicain ont en revanche augmenté sur l'exercice 2012 entrainant un différentiel positif de 4 448K€ sur le chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2011.

2.1.2.2 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel

CA (m€)*	2012	2011	Variation
1 ^{er} trimestre	44,8	39,5	+14%
2 ^{ème} trimestre	50,4	37,4	+35%
3 ^{ème} trimestre	55,4	40,6	+37%
4 ^{ème} trimestre	57,7	47,0	+23%
Total	208,3	164,4	+27%

^{*} chiffres arrondis

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires consolidé atteint 208,3M€, en hausse annuelle de 27%. A taux de change constant la croissance du chiffre d'affaires sur douze mois atteint 25% comparé à 19% sur l'exercice 2011.

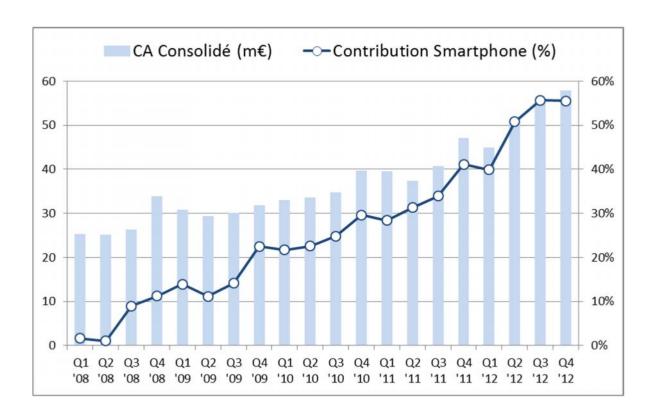
L'exercice 2012 a constitué la plus forte hausse de chiffre d'affaires de la société en valeur absolue depuis sa création:

m€	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CA	2,5	10,2	23,2	46,8	68,4	96,1	110,3	122,0	141,0	164,4	208,3
CA additionnel	-	7,7	13,0	23,6	21,6	27,7	14,3	11,6	19,0	23,4	44,0

2.1.2.3 Chiffre d'affaires par segment d'activité

Exercice de 12 mois	31.12.12		31.12.11	
	K€	%	K€	%
Smartphones	106 316	51%	55 947	34%
Feature phone	97 110	47%	98 265	60%
Large Screens	4 889	2%	10 145	6%
Total Chiffre d'affaires	208 315	100%	164 357	100%

L'activité du Groupe est portée par le succès massif rencontré par les jeux Gameloft sur le marché des smartphones et tablettes tactiles. Sur l'ensemble de l'exercice 2012 les ventes sur smartphones et tablettes tactiles ont progressé de 90%. Elles ont représenté 51% du chiffre d'affaires total de la société comparé à 34% lors de la même période en 2011.



2.1.2.4 Chiffre d'affaires par destination géographique

Exercice de 12 mois	31.12.12		31.12.11		
	K€	%	K€	%	
EMEA	55 481	27 %	56 731	34 %	
Amérique du Nord	65 574	31 %	47 350	29 %	
Latam	42 022	20 %	32 751	20 %	
APAC	45 238	22 %	27 525	17 %	
Total	208 315	100 %	164 357	100 %	

L'Amérique du Nord a représenté 31% du chiffre d'affaires annuel, la zone EMEA 27%, l'Asie-Pacifique 22% et l'Amérique Latine 20%.

2.1.2.5 Évolution du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (K€)	2012	2011
Chiffre d'affaires	208 315	164 357
Coûts des ventes	- 32 555	- 19 377
Marge brute	175 759	144 980
R&D	- 103 054	- 78 011
Ventes et marketing	- 35 522	- 30 046
Administration	- 17 239	- 14 508
Autres produits & charges d'exploitation	504	- 432
Résultat opérationnel courant	20 448	21 982

Eléments de rémunération payés en actions	- 3 985	- 2 139
Autres produits et charges opérationnels	- 1 613	- 5 311
Résultat opérationnel	14 850	14 532
Coût de l'endettement financier net	1 327	377
Produits financiers	5 869	5 097
Charges financières	- 7 730	- 6 618
Résultat financier	- 534	- 1 144
Résultat net avant impôt	14 316	13 388
Charge d'impôt	- 5 036	4 837
Résultat net	9 280	18 225

Ce compte de résultat diffère du compte de résultat consolidé normé par le référentiel IFRS principalement en raison du reclassement des Eléments de rémunération payés en actions en Résultat Opérationnel.

Le très fort succès de jeux à licence tels que l'Age de Glace, The Dark Knight Rises ou The Amazing Spider-Man a pesé sur la marge brute en 2012. Les coûts de ventes ont ainsi augmenté de 68% en 2012 et ont fait baisser la marge brute de la société à 84% comparé à 88% en 2011. Les coûts des ventes atteignent 32,6M€ et comprennent 22,0M€ de royalties sur licences et 10,5M€ de commissions sur ventes.

Gameloft a par ailleurs procédé à l'embauche de près de 800 nouveaux employés sur l'ensemble de l'exercice 2012 afin de finaliser la transition de la société vers le modèle "free to play" décrit dans le paragraphe 2.1.1.1.1 et de préparer la croissance des années futures. La forte croissance du chiffre d'affaires et un strict suivi des coûts dans les trois départements de la société, Recherche et Développement, Ventes et Marketing et Administration, ont néanmoins permis à Gameloft de limiter l'impact de son recrutement massif sur le résultat opérationnel qui s'établit à 14,9M€ en hausse de 2% par rapport à 2011.

Avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action, les frais de R&D ont représenté 49% du chiffre d'affaires 2012, les frais de Ventes & Marketing 17% et les frais Administratif 8%. En 2011, ces chiffres s'élevaient respectivement à 47%, 18% et 9%. Les frais de R&D ont donc légèrement augmenté en pourcentage du chiffre d'affaires et les frais de Ventes et Marketing et Administratifs ont baissé.

Il faut toutefois impérativement souligner l'impact négatif sur les comptes de 2012 de deux éléments comptables qui rendent difficile la comparaison brute des chiffres 2012 et 2011:

- Gameloft ayant transféré au cours de l'exercice 2011 ses équipes de développement de jeux consoles et PC dont les coûts étaient capitalisés vers des activités de développement de jeux smartphones dont les coûts sont passés directement en charges, le montant net des coûts de R&D capitalisés au bilan et donc sortis du compte de résultat a diminué de 6,5M€ entre 2011 et 2012. A données comparables, hors éléments de R&D capitalisée donc, le résultat opérationnel courant est en hausse de 26% en 2012.
- Les éléments de rémunération payés en actions gratuites sont désormais amortis sur deux années au lieu de quatre années précédemment. Cet amortissement plus rapide des attributions d'actions gratuites explique donc la forte hausse des éléments de rémunération payés en actions qui ont atteint 4,0M€ en 2012 comparé à 2,1M€ en 2011. Il faut rappeler par ailleurs que cette charge n'a pas d'incidence sur les fonds propres et la situation cash de la société et que l'amortissement plus rapide des actions gratuites bénéficiera au résultat opérationnel des exercices 2014 à 2016 inclus.

Les autres charges opérationnelles non courantes sont majoritairement des frais de restructurations de certaines filiales chinoises. Gameloft a souhaité concentrer ses studios de développement chinois sur des activités à forte valeur ajoutée comme la création au détriment d'activité à moindre valeur ajoutée comme le portage et le test. Ce virage stratégique permet à la société de faire coïncider le niveau de coût de ses studios chinois avec leur activité. La quasi-totalité des effectifs de Gameloft en Chine sont désormais centrés sur le développement et la création de jeux vidéo.

Le résultat financier est de -0,5M€, en amélioration par rapport à 2011 notamment par la hausse des intérêts sur placements de trésorerie qui atteignent 1,3M€ en 2012.

Le montant des déficits reportables consolidés non activés s'élève à 9,4M€ au 31 décembre 2012.

Le résultat net annuel s'établit à 9,3M€ en baisse de 49% par rapport à l'exercice 2011. Il faut cependant fortement nuancer ce chiffre au regard de l'activation d'un montant de 9,6M€ des pertes reportables sur la France en 2011 qui rend la comparaison des deux exercices difficile. Hors activation des pertes reportables et R&D capitalisée le résultat net 2012 est en hausse de 13% comparé au résultat net de 2011.

2.1.2.6 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement

Tableau de financement	2012	2011
Flux d'exploitation		
Résultat net	9 280	18 225
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles &	17 804	18 001
Variation des provisions	- 1415	596
Frais de développement	- 1368	- 7 934
Résultat lié aux stocks options et assimilés	3 985	2 139
Variation des impôts différés	- 294	-9 066
Cessions d'immobilisation	347	154
Marge brute d'autofinancement	28 340	22 115
Variation des créances d'exploitation	- 17 380	- 12 400
Variation des dettes d'exploitation	8 559	6 533
Variation du BFR	- 8 822	- 5 867
Cash-Flow opérationnel	19 518	16 248
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 6 348	- 4 508
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 6 097	- 5 190
Acquisition d'autres immobilisations financières	- 546	- 810
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières	353	912
Autres flux	60	49
Total des flux liés aux investissements	- 12 578	- 9 547
Flux des opérations de financement		
Augmentation de capital	13 179	101
Augmentation de la prime d'émission		4 173
Autres flux		6
Total des flux des opérations de financement	13 179	4 280
Incidence des écarts de conversion	- 1 461	834
Variation de trésorerie	18 658	11 815
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	36 948	25 133
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	55 606	36 948

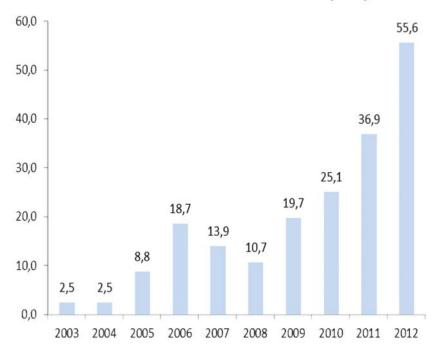
Ce tableau des flux de trésorerie diffère du tableau de financement normé par le référentiel IFRS principalement en raison du reclassement des frais de développement interne dans la capacité d'autofinancement.

La marge brute d'autofinancement de la société est en hausse de 28% et s'établit à +28,3M€ comparé à +22,1M€ en 2011.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement est de -8,8M€ comparé à -5,9M€ en 2011. La situation financière de Gameloft est particulièrement solide au 31 décembre 2012.

Les fonds propres de la société atteignent 128,0M€ et la trésorerie nette s'établit à 55,6M€. La génération de cash a été particulièrement forte avec 18,7M€ de trésorerie additionnelle sur l'année. Gameloft a donc à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour continuer de croître rapidement et de prendre des parts de marché à travers le monde.





2.1.2.7 Politique de financement d'actifs

La société n'a pas recours aux contrats de titrisation, cession Dailly, ventes à réméré, escompte ou factoring.

2.1.3 Trésorerie et capitaux

2.1.3.1 Évolution des capitaux propres

Les fonds propres de la société atteignent 128,0M€ et la trésorerie nette s'établit à 55,6M€. La capacité d'autofinancement est largement positive et atteint 22,8M€ sur l'ensemble de l'exercice.

2.1.3.2 Flux de trésorerie

Les flux liés aux investissements des coûts de développement nets s'étalent de manière régulière sur une période de neuf mois à quinze mois, sachant que chaque projet monte progressivement en puissance, mais que les équipes se répartissent sur plusieurs projets. Ils représentent -3,5M€ en 2012. Les flux liés aux investissements sur le poste «acquisitions de licences» représentent 5,5M€ en 2012.

Les flux liés aux opérations de financement sont principalement des augmentations de capital à hauteur de 13,2M€, dont primes d'émission, provenant des conversions de stock-options et attribution d'actions gratuites.

2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Le financement se fait en interne, la société n'a pas recours à des emprunts pour se financer mis à part ses besoins ponctuels de trésorerie. En ayant généré plus de 18,7M€ de trésorerie, la société a à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour continuer investir et croître rapidement.

2.1.4 Développement durable

2.1.4.1 Ressources Humaines

2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft

2.1.4.1.1 La première force de développement du marché

Gameloft a poursuivi sa stratégie de croissance au cours de l'exercice 2012 et a augmenté toute au long de l'année ses équipes de développement : près de 5 200 employés travaillent exclusivement sur les jeux vidéo pour téléphones portables et consoles. Le Groupe se développe également par des créations de nouveaux studios. Cette force de création interne est un atout majeur dans la stratégie du Groupe. Le fait de disposer de ses propres studios de développement permet à Gameloft de garantir la qualité des jeux produits, tout en conservant sa réactivité et sa flexibilité.

Dans ce contexte de croissance rapide, Gameloft veille tout particulièrement à perpétuer un environnement de travail porteur de la culture du Groupe et qui valorise l'expertise, la créativité et l'innovation. Afin de rester à la pointe de l'innovation, Gameloft s'attache en particulier à recruter les meilleurs talents de l'industrie du jeu vidéo sur téléphones portables. Son implantation internationale et stratégique sur ses 28 sites de production lui permet d'attirer aux quatre coins du monde les experts reconnus du secteur. Le processus de création d'un jeu suppose une forte collaboration entre les équipes puisque tous les métiers techniques et artistiques interagissent du début jusqu'à la fin.

2.1.4.1.1.2 Un Groupe au rayonnement International

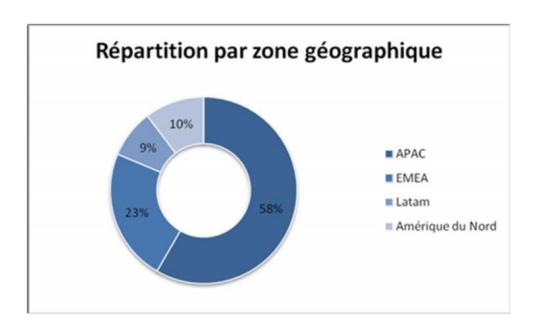
Le développement à l'international a toujours été un axe fort de la stratégie de Gameloft.

Notre entreprise est implantée sur l'ensemble des continents et constituée d'un ensemble de structures à taille humaine.

Les effectifs monde au 31 décembre 2012 se répartissent comme suit :

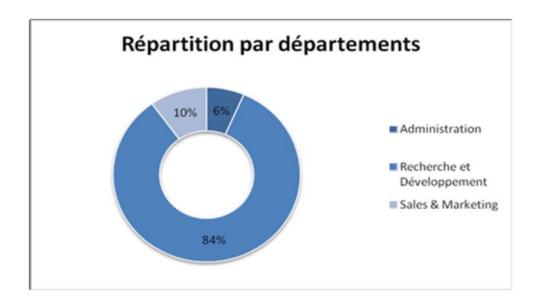
• Répartition par zone géographique :

	31.12.10	31.12.11	31.12.12
EMEA	844	1 066	1 430
Amérique du Nord	483	586	641
Latam	535	487	521
APAC	2 949	3 322	3 629
Total	4 811	5 461	6 221



• Répartition par département :

	31.12.10	31.12.11	31.12.12
Administration	285	331	405
Sales & Marketing	512	538	624
Recherche & Développement	4 014	4 592	5 192
Total	4 811	5 461	6 221



2.1.4.1.1.3 Attirer les talents de demain

Pour accompagner la forte croissance du Groupe, Gameloft a consenti un effort de recrutement important au cours de l'année 2012. Ainsi le Groupe a créé plus de 750 emplois liés en partie au développement de jeux freemium et paymium. Sur un marché dynamique, Gameloft a su développer des équipes rapidement.

Afin de rester à la pointe de l'innovation, Gameloft s'attache à recruter les meilleurs talents de l'industrie du jeu vidéo aux quatre coins du monde. Une place importante est accordée aux talents locaux. Gameloft développe quelques partenariats principalement avec des universités ou écoles locales spécialisées dans le jeu vidéo, tels que des diffusions d'offres de recrutement sur leurs sites Internet, des offres de stage, des concours mis en place à l'intérieur de l'université afin de recruter quelques talents, participations actives dans quelques pays dont le Vietnam, le Canada et aux Etats-Unis lors de salons emploi.

Le Groupe tient également à fidéliser ses talents clés dans un contexte où le turnover est culturel et caractéristique de la nouvelle génération. Cette fidélisation se traduit par des perspectives attrayantes et l'acquisition rapide de responsabilités dans un environnement international.

Gameloft a également procédé à la restructuration de ses Studios en Chine en 2012. En effet, la société a souhaité concentrer ses studios de R&D en Chine sur des activités à forte valeur ajoutée et a procédé à cet effet à la fermeture de son studio de Shanghai et de ses départements de portage et de test dans ses studios de Beijing et Cheng Du.

Le Groupe cherche à attirer des talents toujours plus créatifs, capables de sortir des sentiers battus et de s'adapter à des changements rapides.

Avec une moyenne d'âge de 27 ans, Gameloft est un acteur majeur de l'emploi des jeunes.

45,00% 40,00% 35,00% 25,00% 15,00% 10,00% 5,00% 0,00% < 25 ANS 25 à 29 ans 30 à 34 ans 35 à 39 ans 40 à 44 ans SUP 45 ANS

Pyramide des âges 2012 au sein du Groupe Gameloft

Le jeu vidéo sur plateformes mobiles est en évolution permanente. De ce fait, il génère en permanence l'apparition de nouveaux métiers.

Le Groupe emploie 82% d'hommes et 18% de femmes.

Cette répartition s'explique par le nombre importants de développeurs au sein de ses équipes de Production essentiellement issus de formations techniques. Les femmes représentent 46% des équipes en Administration et Finance et 28% des équipes Sales et Marketing.

Par ailleurs, une attention toute particulière est accordée aux candidatures féminines.

En effet, le jeu mobile et casual attire un très grand nombre de femmes, avec des jeux grand public, voire des jeux tout particulièrement ciblés pour les consommatrices.

C'est pourquoi Gameloft cherche à augmenter la sensibilité féminine au sein de nos équipes de création.

	Fem	mes	Hon	nmes	Total
Effectifs	1 112	17,87%	5 109	82,13%	6 221

Face à une concurrence de plus en plus forte, Gameloft a su développer une politique de rémunération attractive qui vise à attirer et fidéliser ses talents.

La rémunération versée aux salariés tient compte des conditions des marchés locaux, des législations applicables et de leur niveau de performance.

La rémunération est revue chaque année, elle vise à reconnaître la performance individuelle et fidéliser les talents clés du Groupe.

Gameloft a également développé l'actionnariat salarié à travers l'attribution d'options et d'actions gratuites. Cette politique constitue vis-à-vis des talents clés une marque de reconnaissance supplémentaire pour leur performance, leur contribution au développement du Groupe et est aussi le gage de leur engagement futur au sein de celui-ci.

2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun

Chaque salarié reste à l'initiative du développement de sa carrière.

Les collaborateurs bénéficient dans ce cadre de l'appui de leur manager et des ressources humaines qui accompagnent les équipes tout au long du développement de leur parcours professionnels.

L'acquisition et le transfert de compétences se fait essentiellement par le biais d'apprentissage et d'échanges sur le terrain.

Hors apprentissage terrain, les salariés de Gameloft ont bénéficié de 136 095 heures de formation en 2012. La majorité de ces heures de formation concernent des compétences techniques utilisées en production. Des formations dans le domaine du management et des langues sont également dispensées.

Les métiers du jeu vidéo étant récents, une partie des Studios a conçu un parcours d'intégration de 2 à 4 semaines au moment de la prise de poste. Ces formations dispensées en interne ont pour objectif d'accompagner les nouveaux talents afin de leur permettre de devenir opérationnels rapidement et s'adapter aux spécificités du jeu vidéo.

Les équipes sont régulièrement informées de la stratégie et de l'actualité de l'entreprise par plusieurs biais : une lettre mensuelle d'information groupe, des réunions internes dans toutes les filiales, des séminaires par équipe. La diversité des différents profils ainsi que les différentes cultures à travers les coutumes locales permet d'avoir un environnement de travail diversifié. Les collaborateurs bénéficient d'une forte autonomie dans leur travail. Les méthodes de travail en vigueur encouragent vivement l'implication des collaborateurs. Les méthodes de production évoluent constamment et garantissent un cadre de travail qui encourage à tous les niveaux l'expérimentation, les idées novatrices, la prise d'initiative et la responsabilisation des équipes.

2.1.4.1.3 Maintenir un lien de proximité avec les salariés

Gameloft est soucieux de maintenir un lien de proximité avec les salariés.

Le dialogue social est animé au quotidien par le management de proximité et les Responsables Ressources Humaines dans les différents Studios. Il repose sur l'écoute des salariés et leurs préoccupations sous différentes formes : réunions internes, organisation de séminaires, etc.

Les salariés et la direction ont également l'occasion de se rencontrer dans un cadre plus informel lors d'évènements sociaux locaux, de cocktails, de cérémonies de fin d'année.

2.1.4.1.4 Offrir un cadre de travail garant du bien-être

Gameloft veille à maintenir un environnement professionnel garant de la santé, de la sécurité et du bien-être de chaque salarié.

L'objectif est de permettre à l'ensemble des talents d'exprimer leur passion et leur créativité dans un cadre propice à l'épanouissement personnel, qui encourage à tous les niveaux l'expérimentation, les idées novatrices, la prise d'initiative et la responsabilisation des équipes.

Cette priorité permet d'afficher un nombre d'accidents du travail particulièrement faible. Ainsi, seuls neuf accidents du travail et une maladie professionnelle ont été déclarés en 2012.

Le Groupe respecte les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment relative à l'abolition effective du travail forcé ou obligatoire, partout où il a des activités dans le monde

2.1.4.1.5 Une entreprise multiculturelle

Le Groupe est implanté sur l'ensemble des continents et composé de plusieurs nationalités.

La diversité des talents est une des plus grandes richesses et est aussi une occasion pour les salariés de s'ouvrir sur le monde. C'est pourquoi Gameloft s'attache à lutter contre toute forme de discrimination que ce soit au moment du recrutement ou tout au long de la carrière professionnelle. Le Groupe souhaite que ses équipes reflètent la diversité de ses consommateurs dans le monde.

Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation ou identité sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille ou en raison de son état de santé ou de son handicap.

Chaque salarié de Gameloft (manager ou membre de la fonction RH) intervenant dans la sélection des talents s'engage à demander des informations aux candidats qui n'ont comme finalité que d'apprécier leurs aptitudes professionnelles et leur motivation pour intégrer le Groupe.

Les entretiens sont complétés par des tests ou études de cas qui ont pour objectif de placer les candidats en situation professionnelle. Ainsi, le risque de discrimination est d'autant plus limité.

2.1.4.1.6 L'emploi chez Gameloft SE en France

2.1.4.1.6.1 Environnement et conditions de travail

· effectifs

Sur l'exercice 2012, l'effectif moyen hors dirigeants de GAMELOFT SE est de 37 salariés, 28 hommes et 9 femmes.

Licenciements

La société a procédé à 2 licenciements sur les 12 mois de l'exercice 2012.

• Organisation du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il a été procédé à un aménagement du temps de travail conformément aux dispositions de la convention collective applicable. En France, les salariés sont à temps-plein.

Il n'y a pas eu d'absentéisme notoire constaté au sein de l'entreprise.

• Les relations professionnelles et les accords collectifs de travail

La société fait application des dispositions de la Convention Collective Syntec. Il y a, à ce jour, un seul délégué du personnel titulaire élu.

• Les conditions d'hygiène et de sécurité

La société respecte en France les normes légales en matière d'hygiène et de sécurité.

• L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

La société respecte le cadre légal.

• Recours à la sous-traitance

Gameloft a ponctuellement recours à des personnes en contrat free-lance (notamment pour des prestations artistiques) et des intérimaires.

Les activités périphériques (gardiennage, nettoyage) sont confiées sur certains sites à des sociétés extérieures.

2.1.4.1.6.2 Développement des compétences

Gameloft a intégré le DIF (Droit Individuel à la Formation) dans sa politique de formation professionnelle. Sur l'exercice 2012, le cumul de 2 834 heures est totalisé.

2.1.4.1.6.3 Emploi & non-discrimination

Les éléments relatifs à l'emploi et la non-discrimination en France sont énoncés ci-dessous :

- la population de Gameloft en France est composée de 97 % de cadres ;
- les femmes représentent 26 % du total des salariés et 96 % d'entre elles ont le statut cadre ;
- en matière de rémunération, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée ;
- 100 % des collaborateurs sont employés en CDI.

2.1.4.1.6.4 Rémunération

La rémunération mensuelle brute moyenne (primes incluses) au sein de la société était de 8 254 € à la date de rédaction de ce document.

2.1.4.2 Les œuvres sociales

Néant.

2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Les données relatives à l'impact environnemental du Groupe concernent uniquement ses activités directes de production et d'édition de jeux vidéo. La société n'ayant pas de site de production tant en France qu'à l'étranger, et ne fabriquant pas les jeux vidéo qu'elle édite et distribue, son impact direct sur l'environnement est donc très faible que ce soit en matière de rejets dans l'air (y compris les gaz à effets de serre), dans l'eau ou les sols, ou sur la question des nuisances sonores ou olfactives. La consommation en eau et en matières premières de Gameloft est non significative. Cette politique s'étend également à la vie quotidienne avec le recyclage du papier, le tri sélectif des déchets, les capsules de café ainsi que les cartouches d'imprimantes usagées qui sont pris en charges par des prestataires externes.

2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels

Du fait de la dimension internationale du Groupe, les collaborateurs sont amenés à se déplacer régulièrement vers d'autres sites.

La politique du Groupe vise à maîtriser les conséquences environnementales des déplacements de ses collaborateurs et incite à optimiser autant que possible les voyages.

Les dispositifs suivants sont pour cela privilégiés et encouragés auprès des collaborateurs qui sont sensibilisés :

- à la gestion efficace de l'agenda des collaborateurs pour que leurs déplacements soient limités au minimum nécessaire;
- au choix du mode de transport le moins coûteux, mais aussi le plus respectueux de l'environnement;
- aux visioconférences, audioconférences et autres moyens collaboratifs.

2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé

Gameloft participe activement au recyclage de ses matériels informatiques, électriques et électroniques usagés. La grande majorité des filiales gèrent la fin de vie de leur matériel informatique en faisant appel à des prestataires externes, tels que des organismes ou des sociétés spécialisées.

2.1.4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les données présentées concernent l'ensemble du groupe Gameloft, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent.

Certains indicateurs sont considérés non applicables compte tenu des activités du Groupe :

- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des déchets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en comptes des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- L'utilisation des sols
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique
- Les autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme (corruption, etc.)

Par ailleurs, la méthodologie relative à certains indicateurs peut présenter des limites du fait :

- De l'absence de définitions reconnues au niveau national et/ou international
- D'estimations nécessaires ou de la disponibilité limitée de données internes ou externes nécessaires aux calculs ;
- Des modalités pratiques de collecte et de suivi des informations à mettre en place dans certaines entités du Groupe ;

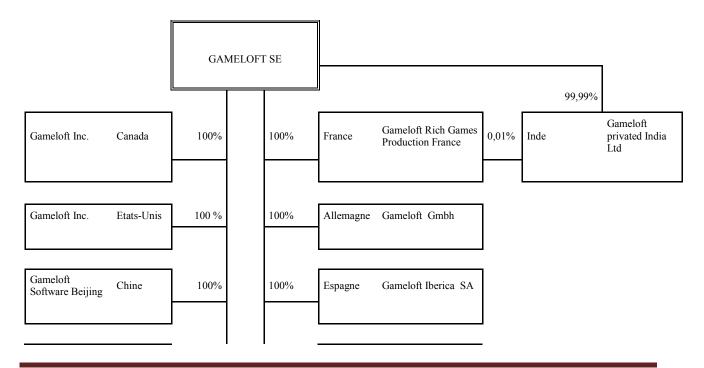
Enfin, les données concernant certains indicateurs pertinents à notre activité ne sont pas présentées pour l'exercice 2012, notamment :

- Le nombre de licenciements ou de démissions au niveau du Groupe,
- Les données chiffrées liées à l'absentéisme,
- Toutes données relatives à la durée du temps de travail et au type de contrat de travail au niveau du Groupe,
- La rémunération moyenne du Groupe et son évolution, information difficilement exploitable eu égard à la situation économique de certains pays,
- Les bilans des accords collectifs et l'organisation du dialogue social au niveau du Groupe,
- Les politiques menées par le Groupe pour la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

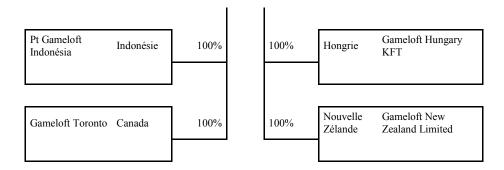
Afin d'assurer la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble des entités du Groupe, des outils communs de reporting social et environnemental seront mis en place à l'avenir. Pour l'exercice 2012, les outils communs n'ayant pas été mis en place de façon homogène, ces indicateurs ne font pas l'objet d'une publication.

2.1.5 Filiales et Participations

2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2012



Gameloft KK	Japon	100%	100%	Italie	Gameloft Srl
Gameloft Company Limited	Vietnam	100%	100%	RU	Gameloft Ltd.
Gameloft S. de R.L. de C.V.	Mexique	100%	100%	Roumanie	Gameloft Srl
Gameloft Co, Ltd	Corée	100%	100%	Chine	Gameloft Software Shanghai (LTD)
Gameloft EOOD	Bulgarie	100%	100%	Chine	Gameloft Software Cheng Du
Gameloft Australia Pty Ltd	Australie	100%	100%	Argentine	Gameloft Argentina SA
Gameloft LLC	Ukraine	100%	100%	France	Gameloft Partnerships SAS
Gameloft Do Brazil Ltda	Brésil	100%	100%	France	Gameloft France SAS
Gameloft Pte Ltd	Singapour	100%	100%	République Tchèque	Gameloft S.r.o.
Gameloft Ltd	Hong Kong	100%	100%	Philippines	Gameloft Philippines Inc
Ludigames SAS	France	100%	100%	Venezuela	Gameloft de Venezuela SA
Gameloft Live Inc.	Canada	100%	100%	Chine	Gameloft Software Shenzhen Co Ltd



2.1.5.2 Variations sur l'exercice

La société a créée deux filiales à Budapest en Hongrie (Gameloft Hungary KFT) et à Auckland en Nouvelle Zélande (Gameloft New Zealand Limited). Le capital social de ces deux filiales est détenu à 100% par Gameloft S.E.

2.1.5.3 Activités des filiales

Filiales	Exercice clo	s au 31/12/12	Exercice clos	s au 31/12/11
(en milliers d'euros)	CA	Résultat	CA	Résultat
Activité Production				
Gameloft Software Shanghai LTD -Chine	820	-456	3 499	42
Gameloft Rich Games Production France	2 644	27	3 929	79
Gameloft Ltd Vietnam	12 154	356	7 886	437
Gameloft Software Cheng Du	5 209	130	4 233	73
Gameloft Shenzhen	1 535	-74	1 022	-58
Gameloft Toronto	4 178	199	2 224	100
Gameloft Hungary KFT (Hongrie)	422	14	-	-
Activité Distribution				
Gameloft GMBH Allemagne	36	-240	181	3
Gameloft SRL (Italie)	2 963	20	3 552	110
Gameloft Partnerships	2 476	51	2 693	72
Gameloft Pte Ltd (Singapour)	484	75	771	26
Gameloft LTD (Angleterre)	2 355	46	2 605	66
Gameloft Limited (Hong Kong)	202	4	246	28
Gameloft Live	654	19	662	23
Gameloft Live Divertissements	834	41	862	42
Gameloft Do Brasil Ltd	10 545	-611	8 133	175
Gameloft Sro (République Tchèque)	-	6	-	-61
Ludigames	15	-2	44	1
Gameloft Venezuela	545	12	271	6
Activité Mixte				
Gameloft Inc –Canada	21 871	1 084	18 666	1 173
Gameloft Inc. Etats Unis	44 222	1 626	30 652	760
Gameloft Iberica SA (Espagne)	10 022	358	9 412	291
Gameloft SRL (Roumanie)	13 643	420	10 306	163
Gameloft Software Beijing (Chine)	10 900	748	10 085	640
Gameloft PT Indonésia	4 085	121	2 083	134
Gameloft KK (Japon)	8 383	2 582	3 761	859
Gameloft Australia Ltd	785	23	3 189	55
Gameloft EOOD – Bulgarie	2 845	120	2 053	83
Gameloft Argentina	14 487	7 968	12 922	3 886
Gameloft Co, Ltd – Corée	6 707	461	2 451	-2 741
Gameloft Privated Ltd - Inde	3 117	95	2 974	111
Gameloft R.L. de C.V	20 247	22	16 007	1 670
Gameloft LLC	3 213	112	2 087	37
Gameloft Philippines	3 408	-151	2 372	72
Gameloft New Zealand	4 863	171	-	-

L'activité du groupe s'articule sous deux formes :

- La première en une activité de commercialisation principalement par les sociétés suivantes Gameloft GMBH en Allemagne, Gameloft Iberica en Espagne, Gameloft LTD au Royaume-Uni, Gameloft Inc aux Etats-Unis, Gameloft Srl en Italie, Gameloft Venezuela, Gameloft Do Brasil Ltd au Brésil, Gameloft Pte Ltd à Singapour, Gameloft Limited à Hong Kong, Gameloft France et Gameloft Partnerships en France et Gameloft SE qui distribuent le catalogue de jeux pour téléphones mobiles de la société Gameloft dans leur zone régionale respective.
- La seconde en une activité de création et de développement de jeux principalement par les sociétés suivantes Gameloft SRL en Roumanie, Gameloft Inc. au Canada, Gameloft Software Beijing, Cheng Du, Shanghai et Shenzhen en Chine, Gameloft Argentina, Gameloft Ltd Vietnam, Gameloft privated Ltd en Inde, Gameloft LLC en Ukraine, Gameloft RGPF et Gameloft SE en France qui développent des jeux sur téléphones mobiles et consoles téléchargeables.

Certaines de nos filiales sont présentes dans les deux catégories telles que Gameloft Inc aux Etats Unis, Gameloft R.L de C.V., Gameloft Roumanie, Gameloft Divertissements Inc. et Gameloft Software Beijing.

La maison mère, située en France, coordonne l'activité des différentes filiales et développe des jeux pour téléphones mobiles et consoles téléchargeables. Elle employait 37 personnes au 31 décembre 2012.

2.1.6 Renseignements de caractère général

2.1.6.1 Politique d'investissement

Gameloft a poursuivi sa politique soutenue d'investissement qui doit lui permettre de s'imposer sur les nouvelles plates-formes, de créer de nouvelles licences dans des genres différents et plus généralement d'accroître ses parts de marché.

Les investissements d'actifs non-courants regroupent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs financiers non courants, les actifs d'impôts différés et les actifs en cours de cession ou activités abandonnées.

K€		Investissement Actifs non courants					
En 2012	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Incorporelles Immobilisations Corporelles					
EMEA	8 707	1 938	1 208				
Amérique du Nord	2 006	1 436	880				
Latam	5	340	259				
APAC	167	2 522	790				
Total	10 885	6 237	3 137				

K€	Investissement Actifs non courants					
En 2011	Immobilisations Incorporelles Immobilisations Corporelles		Immobilisations Financières & actifs d'impôt différés			
EMEA	11 587	1 120	9 727			
Amérique du Nord	466	1 297	397			
Latam	11	336	177			
APAC	202	2 436	677			
Total	12 266	5 190	10 978			

Les investissements sont financés exclusivement en interne. Gameloft a dégagé plus de 18,7 M€ de trésorerie nette sur l'année 2012.

Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

K€	Actifs non courants			
	31.12.12	31.12.11		
EMEA	22 371	23 317		
Amérique du Nord	9 896	6 511		
Latam	1 162	1 463		
APAC	6 139	5 148		
Total	39 569	36 439		

2.1.6.2 Politique de recherche et développement

Gameloft investit beaucoup dans la recherche et développement de ses jeux afin de créer et de développer des jeux de grandes qualités et innovants. La part de recherche et développement, non retraité des charges liées aux stock-options, représente 50,4 % du chiffre d'affaires.

Gameloft met tous les moyens nécessaires au développement des différents jeux que ce soit en terme de personnel avec des personnes compétentes, motivées mais aussi en terme d'infrastructures dans le but de communiquer plus rapidement avec les équipes de production dans les filiales, de mise à disposition de matériel de téléphonie avec les différentes équipes de développement.

Les dépenses de développement de consoles téléchargeables sont activées lorsque la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent être raisonnablement considérées comme assurées. Les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont immobilisés dès lors que la faisabilité technique a été établie et qu'ils sont considérés comme recouvrables.

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les développements de jeux sur téléphones portables. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 300 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les treize langues supportées par la société ainsi que les 1 500 modèles de smartphones. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure d'appréhender de manière fiable pour les différentes versions les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et les avantages économiques futurs de chacune de ces versions. Sur ces bases, le groupe ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, les dépenses sont comptabilisées en charges.

2.1.7 Les Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques identifiés sont classés par type de risques.

2.1.7.1 Risques liés à l'activité

2.1.7.1.1 Risques liés à la non-réalisation du plan de développement

La société Gameloft prévoit une augmentation de ses ventes dans l'année à venir. Si le succès escompté n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur la valeur des actions en bourse de Gameloft.

2.1.7.1.2 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare

Dans un contexte concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu peut avoir des impacts négatifs sur la fluctuation du cours de l'action mais aussi en termes de chiffre d'affaires et donc de marge opérationnelle. Ce retard peut être dû à un retard dans le développement du jeu, dans sa phase de portage sur plusieurs types de téléphones. La priorité est de lancer des jeux de qualité, innovants mais tout en respectant des objectifs de coûts et de délais.

2.1.7.1.3 Risques liés aux collaborateurs

La réussite du Groupe repose notamment sur la performance des équipes de production et de leur encadrement. Le développement des nouvelles technologies et la volonté de faire des jeux toujours plus créatifs et innovants nécessitent des compétences spécifiques. Gameloft pourrait être confronté à un défi en matière de recrutement de compétences techniques spécialisées et expérimentées dans ses studios pour assurer sa croissance. Un contrat d'assurance couvrant la responsabilité patrimoniale des dirigeants de société a été souscrit par Gameloft SE pour l'ensemble des dirigeants de droit ou de fait des entités du groupe.

2.1.7.1.4 Risques liés au départ de collaborateurs clés

Le succès de la Société dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter la Société. Le succès futur de la Société dépendra également de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs ou dirigeants clés de la Société ou l'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sur sa situation financière. La société est aujourd'hui structurée de façon à minimiser les risques liés au départ ou à l'indisponibilité prolongée des collaborateurs ou dirigeants clefs. Cela passe notamment par les plans de stock-options et d'actions gratuites.

2.1.7.1.5 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients

La société Gameloft possède plusieurs centaines de partenaires (opérateurs télécoms, constructeurs de feature phones, smartphones et tablettes tactiles) qui sont chargés de la distribution de ses jeux auprès des consommateurs à travers le monde. Malgré cette forte diversification un partenaire de Gameloft a représenté en 2012 une part significative de son chiffre d'affaires. La société Apple a en effet généré un peu plus de 30 % du chiffre d'affaires hors taxes du Groupe Gameloft lors de l'exercice 2012. Aucun autre client ou partenaire de Gameloft ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires de la société. Les cinq premiers clients et les dix premiers clients du Groupe Gameloft représentent respectivement 46% et 54% du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2012.

2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs, sous-traitants et partenaires stratégiques

Aucun fournisseur n'a jamais représenté plus de 10% des dépenses opérationnelles du Groupe Gameloft depuis la création de la société. La société travaille avec plusieurs centaines de fournisseurs à travers le monde et n'a pas identifié de risque majeur lié à la dépendance à l'égard d'un fournisseur en particulier. Gameloft travaille par ailleurs très étroitement avec un certain nombre de partenaires stratégiques détenteurs de marques que la société exploite pour ses jeux sous licence. La capacité de la société à maintenir de bonnes relations commerciales avec ces détenteurs de droit est importante pour le développement futur de Gameloft (voir 2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences).

La société n'a pas de dépendance financière significative, au regard des sous-traitants et fournisseurs, susceptible d'affecter son plan de développement.

2.1.7.1.7 Risques liés aux évolutions technologiques

Gameloft évolue sur un marché fortement concurrentiel, marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, requérant des investissements importants en recherche et développement et soumis aux fluctuations économiques.

Gameloft comme tous les éditeurs dépend du progrès technique. Afin de rester compétitif, il est essentiel pour un éditeur de bien anticiper les tendances du marché, et donc de bien choisir le format de développement d'un jeu. Ce choix sélectif et stratégique est très important au vu des montants investis. Un choix inapproprié pourrait avoir des conséquences négatives pour le chiffre d'affaires espéré. Toutefois, Gameloft maîtrise à ce jour les technologies nécessaires et dispose dans ce domaine des moyens pour s'adapter à toute évolution technologique dans son cœur de métier. Gameloft continue ainsi à investir dans ses studios afin de garantir une maîtrise des technologies futures, tout en renforçant sa force de production dans de nouveaux pays et en maitrisant les coûts, grâce à des implantations dans des pays tels que la Chine, la Roumanie ou le Vietnam, où les coûts de production sont moindres. Le montant alloué à la R&D au sein du groupe représente 50% du chiffre d'affaires de la société.

2.1.7.1.8 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique

Malgré les nombreux systèmes d'intégration mis en place, Gameloft n'est pas à l'abri d'une malveillance, d'une intrusion, ni d'un problème d'identification des utilisateurs sur le réseau, etc. L'évolution de la réglementation, le déploiement des nouvelles solutions de mobilité, la multiplication des virus, l'utilisation accrue d'internet sont autant d'éléments qui favorisent la mise en place de solutions globales de sécurité. L'information est une ressource stratégique qui représente une valeur considérable et doit donc être protégée de manière appropriée. La sécurité des systèmes informatiques protège l'information de ces menaces pour assurer la continuité de l'activité. Elle se caractérise par la garantie de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information.

2.1.7.1.9 Risques liés à la maitrise de la croissance

La capacité de la Société à gérer efficacement sa croissance lui imposera de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. Toute croissance d'activité significative risque de soumettre la Société, ses dirigeants et ses équipes à une forte tension. En particulier, la Société devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés. L'incapacité pour l'équipe de direction à gérer efficacement la croissance aurait un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sa situation financière.

2.1.7.1.10 Risques liés aux subventions

Au Canada, Gameloft reçoit des subventions significatives: en 2012 le montant de ces subventions s'est élevé à 8,6M€. Tout changement de politique gouvernementale pourrait avoir un impact significatif sur les coûts de production et la rentabilité de la société. Gameloft s'assure de renégocier régulièrement ces accords et n'anticipe pas de risque majeur dans les prochaines années.

2.1.7.2 Risques juridiques

2.1.7.2.1 Litiges - Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe, autre que celui qui est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.1.7.2.2 Environnement réglementaire

La société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer à de nombreuses réglementations nationales, concernant notamment le contenu des jeux et la protection des consommateurs. Le non-respect de ces réglementations peut avoir un impact négatif sur les ventes (lancement retardé ou retrait des produits du marché par exemple).

Gameloft a développé des outils et mis en place les procédures nécessaires afin d'être en conformité avec les lois et réglementations locales relatives à la protection des consommateurs, incluant l'information du consommateur sur le contenu des jeux (selon les classifications d'âges dites « age rating » du PEGI en Europe et de l'ESRB aux Etats-Unis), la protection des données personnelles (par la mise en place de systèmes d'adhésion dits « opt in » que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis), et la protection des mineurs (par l'engagement de la protection de la vie privée en ligne des enfants (Children's Online Privacy Protection Act "COPPA"), par la mise en place de procédures de consentement parental). Le respect de l'environnement réglementaire passe également par une politique interne visant à lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Le catalogue de jeux de Gameloft est protégé par le droit sur la propriété intellectuelle. Les marques de Gameloft bénéficient d'une protection par enregistrements tant au niveau européen qu'international (pour la France : l'Institut National de la Propriété Industrielle à Paris ; pour le dépôt européen : l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur ; pour les dépôts internationaux : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et enfin pour le marché Nord-Américain, US Patent and Trademark Office à Washington). Le succès de ce catalogue entraîne cependant des tentatives de copie et de piratage. Pour prévenir ce risque, la Société doit mettre en place un système de veille permanent et agir rapidement dès la mise en ligne de copies illégales.

2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences

Gameloft signe chaque année de nombreux contrats de partenariat de marques qui lui permettent de diversifier son catalogue de jeux et d'augmenter son chiffre d'affaires. Gameloft bénéficie de la notoriété de ces marques qui potentiel augmentent sensiblement le de ventes des jeux associés. L'interruption potentielle de certains partenariats, quelle qu'en soient les raisons, à l'initiative de Gameloft ou de ses partenaires, serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société dès lors qu'ils ne seraient pas compensés par d'autres nouvelles licences. Les licences ont représenté 40% des ventes 2012 dont 6% sur les jeux à licence Ubisoft.

2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucun risque industriel ou environnemental. Gameloft n'a pas constitué de provision, ni pris de garantie pour couvrir des risques environnementaux éventuels (tremblement de terre, catastrophes naturelles...) et n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice. La société reste toutefois attentive à l'évolution des réglementations dans les pays où elle est implantée.

2.1.7.4 Risques Financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe est plus ou moins exposé aux risques financiers (notamment de change, de financement et de liquidité, de taux d'intérêt), ainsi qu'au risque sur titres.

La politique du Groupe consiste à :

- minimiser l'impact de ses expositions aux risques de marché sur ses résultats et, dans une moindre mesure, sur son bilan :
- suivre et gérer ces expositions de façon centralisée ;
- n'utiliser des instruments dérivés qu'à des fins de couverture économique.

2.1.7.4.1 Risques de change

Compte tenu de sa présence internationale, le Groupe peut être exposé aux fluctuations des taux de change dans les trois cas suivants :

- dans le cadre de son activité opérationnelle : les ventes et les charges d'exploitation des filiales du Groupe sont principalement libellées dans la devise de leur pays. Cependant, certaines transactions comme les contrats de distributions, les facturations de prestations entre sociétés peuvent être libellées dans une autre devise. La marge opérationnelle des filiales concernées peut donc être exposée aux fluctuations des taux de change par rapport à leur devise fonctionnelle ;
- dans le cadre de son activité de financement: en application de sa politique de centralisation des risques, le Groupe est amené à gérer des financements et trésorerie multidevise ;
- lors du processus de conversion en euros des comptes libellés en devise étrangère de ses filiales. Le résultat opérationnel courant peut être réalisé dans des devises autres que l'euro. En conséquence, les fluctuations des cours de change des devises étrangères peuvent avoir un impact sur le compte de résultat du Groupe. Ces fluctuations font également varier la valeur comptables des actifs et passifs libellés en devises figurant dans le bilan consolidé.

Variation des taux de change des principales devises :

	31.12.12		31.12.11	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.28560	1.31940	1.39171	1.29390
Dollars canadiens	1.28479	1.31370	1.37564	1.32150
Livres Sterling	0.81110	0.81610	0.86777	0.83530
Yens japonais	102.62121	113.61000	111.02107	100.200
Pesos argentins	5.84852	6.48790	5.74526	5.56790
Pesos mexicains	16.90867	17.18450	17.27907	18.0512
Real brésilien	2.50970	2.70360	2.32592	2.41590
Wong Coréens	1 448.19536	1 406.23	1 541.04864	1 498.69
Dollars australiens	1.24134	1.27120	1.34816	1.27230

Sensibilité sur le risque de change « financier » :

31.12.2012 (en K€)	Impact sur le rés	ultat avant impôt	Impact sur les capitaux propres avant impôts		
Placements	Hausse de 1% Baisse de 1%		Hausse de 1 %	Baisse de 1%	
Real brésilien	- 5,3	+ 5,5	- 96,4	+ 98,4	
Pesos argentins	- 4,8	+ 4,9	- 60,9	+ 62,2	
Total	- 10,1	+ 10,4	- 157,3	+ 160,6	

Exposition de l'actif et du passif d'exploitation dans les principales devises :

31.12.12	Actif (1)	Passifs (2)	Exposition nette	Instruments de	Exposition nette
Devises	(K€)	(K€)	avant couverture (K€)	couverture de taux	après couverture (K€)
Euro	22 895	21 726	1 169	-	1 169
\$US	13 884	5 594	8 290	-	8 290
\$ CAD	11 509	3 669	7 840	-	7 840
Pesos argentins	5 349	2 910	2 439	-	2 439
Real brésiliens	3 554	345	3 209	-	3 209
Pesos mexicain	4 204	2 041	2 163	-	2 163
Autres devises	18 783	6 249	12 534	-	12 534
Total	80 178	42 534	37 644	-	37 644

- 1) L'actif d'exploitation regroupe les créances clients nettes de provisions ainsi que les autres créances
- 2) Le passif d'exploitation regroupe les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales et les autres dettes

2.1.7.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations de paiement. Au 31 décembre 2012, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

2.1.7.4.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le groupe n'a pas recours à un endettement récurrent ni significatif. Les flux d'exploitation sont suffisants depuis l'exercice 2009 pour autofinancer l'activité opérationnelle et la croissance organique. Cependant, le groupe peut être amené à augmenter son endettement par recours à des lignes de crédit pour financer des opérations de croissance. La trésorerie ainsi que le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente permettent au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

Par ailleurs, le Groupe court certains risques de liquidité associés aux activités commerciales menées sur le plan international, notamment les risques relatifs aux contrôles de capital et d'échange, et des restrictions imposées aux rapatriements de fonds.

2.1.7.4.4 Risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyen de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujetti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

2.1.7.4.5 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires

Pour les sociétés qui opèrent sur des marchés en pleine croissance, et plus spécialement le marché du jeu sur téléphones mobiles, il est souvent impossible de faire des prévisions financières précises à moyen ou long terme. Etant donnés les changements rapides dus à la concurrence, à des repositionnements ou à des changements technologiques, des besoins supplémentaires en capitaux peuvent être nécessaires à Gameloft. La Société estime que la croissance de

son activité pourrait rendre nécessaire un recours aux marchés financiers. Une telle augmentation de capital pourrait entraîner la dilution de l'actionnariat, des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital.

2.1.7.4.6 Risques sur titres

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

2.1.7.4.7 Politique de placement

La crise financière de ces dernières années a modifié sensiblement le paysage bancaire et nécessite un contrôle accru et dynamique du risque sur la politique de placement du groupe. La quasi-totalité des flux de trésorerie du groupe passe par HSBC, reconnue sur le marché pour sa solidité financière. Toutes les disponibilités doivent rester rapidement mobilisables en limitant au maximum la prise de risque sur le capital. Elles ont vocation à être investies sur des produits présentant un degré élevé de sécurité et une très faible volatilité. Au 31 décembre 2012, les placements financiers étaient constitués sous forme de comptes rémunérés.

2.1.7.5 Assurances et couverture des risques

Afin d'optimiser et centraliser la gestion des risques et de prévenir d'éventuels sinistres, la société Gameloft a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2008, un programme d'assurance pour le groupe afin que l'ensemble de ses filiales puisse bénéficier d'une couverture globale en matière de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile exploitation. Ce programme global a été revu en fin d'année 2012 et une nouvelle couverture a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par ailleurs, la société a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité patrimoniale des dirigeants de sociétés pour ses dirigeants afin qu'ils puissent bénéficier d'une assistance dans le cadre de réclamations formulées à leur encontre.

Enfin, un contrat d'assurance « Employment Practices Liability » a été mis en place pour le Groupe à compter du 1^{er} février 2010. Ce contrat couvre la responsabilité civile de Gameloft et de ses filiales à raison de toute violation sociale.

Le coût global de la politique d'assurance du Groupe Gameloft est de 340K€.

2.1.8 Engagements

Différents jeux sont commercialisés selon des contrats de licences signés par Gameloft. Les engagements, pris et comptabilisés, prévoient le versement de flats fees ou de minimas garantis pour l'exploitation du jeu. Les engagements souscrits au titre de ce minimum garanti s'élèvent à 5.919K€.

Il n'existe pas d'autre investissement futur ayant déjà fait l'objet d'engagement ferme de la part des dirigeants de la société.

Il n'existe pas d'intérêt minoritaire dans la structure du Groupe. Il n'y a donc aucun risque lié au rachat auprès des minoritaires.

Le groupe GAMELOFT a des engagements envers des partenaires :

- Dans le calcul de ses baux, Gameloft divertissements Inc a consenti au bailleur, en garantie du règlement du loyer et des obligations prévus par les baux, une hypothèque mobilière d'un montant de 322.000CAD sur tous les biens meubles se trouvant dans les lieux loués jusqu'à l'échéance du 15 aout 2014.
- Les engagements d'exploitation liés aux dépenses de loyers à travers toutes les filiales du Groupe Gameloft s'élèvent à 16.185K€ sur l'ensemble des baux en cours.
- Gameloft Divertissements Inc. a mis en place un contrat de financement de sa marge de crédit de 3MCAD auprès de la banque HSBC.

- Engagement du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la signature d'un accord de subvention à concurrence de 1.725.000CAD au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc mais conditionné à la réalisation d'embauches et de dépenses sur 5 ans.
- L'établissement bancaire HSBC s'est porté caution pour le compte de Gameloft auprès de la société FERRARI pour 710.000 € dans le cadre du contrat de licence qui lie Gameloft à la société FERRARI.
- Autorisation de facilités de crédit faite au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc., par la banque HSBC Bank Canada, à concurrence 500.000CAD.

2.1.9 Evènements postérieurs à la clôture

Sur le premier trimestre 2013, Gameloft a décidé de fermer un studio de production en Inde.

2.2 Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2012

2.2.1 Comptes sociaux de Gameloft S.E. au 31 décembre 2012

2.2.1.1 Bilan de Gameloft S.E. au 31 décembre 2012 (En K \in)

ACTIF	31.12.12	31.12.12	31.12.12 Exercice de 12 mois	31.12.11 Exercice de 12 mois
	Brut K€	Amort/dep K€	Net K€	Net K€
Immobilisations incorporelles	56 655	48 019	8 636	11 445
Immobilisations corporelles	5 744	4 452	1 292	756
Immobilisations financières	13 334	1 297	12 037	9 364
Actif immobilisé	75 733	53 769	21 964	21 565
Clients et comptes rattachés	125 402	2 386	123 016	97 910
Autres créances	23 639	1 242	22 397	13 655
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	=
Disponibilités	18 648	-	18 648	19 682
Actif circulant	167 689	3 628	164 061	131 247
				
Comptes de régularisation	3 628	-	3 628	2 664
Total Actif	247 051	57 397	189 654	155 476

PASSIF	31.12.12 Exercice de 12 mois	31.12.11 Exercice de 12 mois
	K€	K€
~		
Capital	4 091	3 855
Primes	85 669	71 625
Réserves	- 5 707	- 8 757
Résultat de l'exercice	661	3 050
Capitaux propres	84 714	69 773
Provisions pour risques et charges	3 348	2 518
Dettes financières diverses (1)	674	2 151
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 152	66 683
Dettes fiscales et sociales	1 383	1 366
Dettes sur immobilisations	6 149	4 210
Autres dettes	6 995	5 857
Total des dettes	98 353	80 267
Comptes de régularisation	3 240	2 917
Total Passif	189 654	155 476
(1) dont comptes courants d'associés	628	2 110

2.2.1.2 Compte de résultat de Gameloft S.E. au 31 décembre 2012 (En K€)

En K€	Exercice	Exercice
	de 12 mois	de 12 mois
	clos le 31.12.12	clos le 31.12.11
Total produits d'exploitation	170 534	141 349
Total charges d'exploitation	- 172 723	- 131 524
Résultat d'exploitation	- 2 189	9 825
Total produits financiers (1)	11 620	5 681
Total charges financières (2)	- 8 635	- 6 923
Résultat financier	2 485	- 1 242
Résultat courant	796	8 583
Résultat exceptionnel	- 272	- 5 321
Résultat avant impôts	524	3 262
Impôts sur les bénéfices	137	- 212
Résultat net de l'exercice	661	3 050
(1) dont produits concernant les entreprises liées :	6 615	2 433
(2) dont charges concernant les entreprises liées :	1 285	2 173

2.2.2Tableau Financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)

Exercice	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11	31.12.12
	12 mois				
Capital social (€)	3 680 255	3 739 894	3 754 146	3 855 299	4 090 926
Nb actions ordinaires	73 605 094	74 797 874	75 082 924	77 105 980	81 818 524
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	7 011 987	11 821 550	13 933 150	12 921 504	8 586 835
Par levée de stock-options	6 358 987	11 101 300	12 486 150	11 769 354	7 347 235
Par attribution gratuite d'actions		720 250	1 447 000	1 152 150	1 239 600
Par souscription de BSPCE	653 000	0	0	0	0
Chiffres d'affaires	84 911	96 252	111 121	131 787	165 160
Résultat avant impôts, participation, dotations	7 876	15 301	22 200	21 396	10 843
Impôts sur les bénéfices	-	11	-10	-212	137
Participations des salariés	-	-	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations	-5 067	4 653	9 815	3 050	661
Résultat distribué	-	-	0	0	0
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	0,11	0,20	0,30	0,27	0,13
Par action, résultat après impôt et dotations (ϵ)	-0,07	0,06	0,13	0,04	0,01
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	35	30	30	28	37
Montant de la masse salariale	4 007	3 898	3 760	3 973	4 067
Cotisations sociales et avantages sociaux	1 821	1 719	1 758	1 782	2 029

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat

Comme vous le constatez, déduction faite de toutes charges et tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de $660.763,59 \in$.

Nous vous proposons d'affecter le gain du 31 décembre 2012, soit 660.763,59 €, en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices et la société n'a pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, un montant de 10K€, correspondant à des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts a été enregistrée au cours de l'exercice et retraité fiscalement.

La société ne détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2012.

2.2.4 Loi LME - Délais de paiement de Gameloft SE (En K€)

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

En K€	Dettes for	urnisseurs	Dettes Fournisseurs d'Immo.		Total	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Dettes fournisseurs hors Groupe						
Paiements :						
0 à 30 jours	1 508	2 067	641	1 162	2 149	3 229
30 à 60 jours	908	659	255	44	1 163	703
Echus	1 136	1 063	42	61	1 178	1 124
Total dettes fournisseurs hors Groupe	3 552	3 789	938	1 267	4 490	5 056
Dettes Intragroupes	51 012	63 993	212	441	51 224	64 434
Factures non parvenues GROUPE	6 367	6 003	22	0	6 389	6 003
Factures non parvenues	5 752	9 367	3 038	4 441	8 790	13 808
Total Fournisseurs	66 683	83 152	4 210	6 149	70 893	89 301

2.3. Renseignements concernant la société

2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est Gameloft SE.

Siège social

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 14, rue Auber, 75009 Paris (France).

Forme juridique

Gameloft est une société européenne.

Législation applicable

Société soumise aux dispositions du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne, les dispositions de la Directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001, ainsi qu'aux dispositions du Code de commerce se rapportant aux sociétés en général et aux sociétés européennes.

Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 1er décembre 1999 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 22 février 2099.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 429 338 130 RCS Paris.

Lieu de consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques de la société peuvent être consultés à l'adresse suivante 14 rue Auber - 75009 Paris.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier termine le 31 décembre.

Organe de Direction de la Société

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 décembre 2001, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président Directeur Général, la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société.

Le Président Directeur Général de la société est assisté de directeurs généraux délégués nommés par le Conseil d'administration, dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société est assisté par quatre directeurs généraux délégués :

- Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Claude Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué

2.3.2 Informations complémentaires concernant la société

2.3.2.1 Acte constitutif et statuts

2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, l'édition, la distribution de jeux et services relatifs aux jeux vidéo, et plus généralement de tous logiciels, produits ou service à destination des utilisateurs de terminaux numériques comprenant notamment la télévision numérique et toute activité s'y rapportant, et de téléphones portables et appareils électroniques portables intelligents tels que les appareils portables utilisant le Wireless Application Protocol ou toutes autres normes de communication permettant le traitement et l'échange de données et de textes à haut et bas débit ;
- La création de services et de contenus on line à destination des passionnés de jeux vidéo et de nouvelles technologies et toute activité s'y rapportant ;
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous produits de reproduction de l'image et du son ;
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux ou de fusion ou autrement ;

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la société.

2.3.2.1.2 Comptes annuels – Affectation et répartition des bénéfices (article 26 des statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au

dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;

- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, jugera utiles d'affecter à toute réserve extraordinaire ou spéciale ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L 232-18 du Code de Commerce proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

2.3.2.1.3 Assemblées Générales (articles 20, 21 et 22 des statuts)

a) Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

b) Accès aux Assemblées - Pouvoirs

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes-titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours au moins avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

c) Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les assemblées générales sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le plus âgé des vice-présidents du conseil d'administration si un ou plusieurs vice-présidents ont été nommés ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil dans le cas contraire. En cas d'empêchement du ou des vice-présidents lorsqu'il en a été nommé ou si le conseil n'a pas délégué un administrateur, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par euxmêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

d) Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales et réglementaires qui les régissent, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

Il en est de même des Assemblées à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des dispositions légales applicables au franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils visés à l'article L 233-7 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans le délai prévu à l'article L 233-7 susvisé.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L 233-14 du Code de Commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires d'actions en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

L'assemblée générale extraordinaire de Gameloft en date du 24 février 2000 a attribué un droit de vote double aux actions nominatives entièrement libérées (article 10 des statuts). Ce droit de vote double n'est accordé qu'aux actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (article 10 des statuts).

Conformément à l'article L.225-124 du code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Il cesse également en cas de transfert de propriété des actions. Cependant, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

2.3.2.1.6 Modification des statuts

La modification des statuts intervient sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

2.3.2.2 Capital social

2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012

2.3.2.2.1.1 Augmentation du capital social

Suite à l'exercice de droit de souscription attaché à des options de souscription d'actions, les salariés du Groupe Gameloft ont exercé 4 109 044 actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de ses réunions en date du 6 juillet 2012 et en date du 10 janvier 2013. Le capital social de la société a été augmenté de 235 627,20 euros, par l'émission de 4 109 044 actions nouvelles de 0,05 euros de nominal par suite de l'exercice de droit de souscription attachés à des bons de souscription d'actions émis par la Société et de 30 175 euros, par l'émission de 603 500 actions nouvelles de 0.05 euros de nominal par suite à l'attribution d'actions gratuites.

2.3.2.2.1.2 Capital social au 31 décembre 2012

Le capital de la société Gameloft S.E. est composé au 31 décembre 2012 de 81 818 524 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 4 090 926,20 euros.

2.3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres

2.3.2.2.1 Autorisation en vigueur au jour du présent rapport

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2012 a renouvelé au profit du Conseil d'administration l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 22 juin 2011 afin de permettre à la société de racheter ses propres actions, conformément à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce (ci-après le « Programme de Rachat »).

2.3.2.2.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2012

Titres Concernés : actions ordinaires de GAMELOFT SE cotées sur Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B), Code ISN : FR 0000079600.

Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions : les objectifs de ce programme sont :

- l'annulation des actions acquises par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ;
- de conserver et de remettre les actions acquises en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital: le prix maximal d'achat par action est fixé à 7€ et le nombre maximum d'actions que la société peut acquérir ne peut excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital à la date de ces achats. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2012, de 8 181 852 actions. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 57 272 964 euros.

Durée du programme : ce programme de rachat d'actions est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2012, soit jusqu'au 19 décembre 2013.

Bilan du précédent programme : au cours du précédent programme de rachat d'actions, dont les modalités ont été décrites dans le programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 22 juin 2011, la société n'a pas racheté d'actions propres à ce jour et ne détient aucune actions propres à ce jour.

2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis

- 2.3.2.2.3.1 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital
- 1- L'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2012 a approuvé, dans sa dix-huitième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale. Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

2- L'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2012 a approuvé, dans sa dix-neuvième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

3- L'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2012 a consenti, dans sa vingt-troisième résolution, une délégation au profit du Conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liées en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du code de commerce et aux conditions des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail de la société, dans la limite d'un montant nominal représentant 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utilisé cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

4- L'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2012 a approuvé, dans sa vingt-et-unième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux de la société. Le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites ou achetées ne pourra excéder 3% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société, en date du 6 juillet 2012, a utilisé en partie et dans la limite autorisée cette délégation en vue de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions Gameloft au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, du Groupe.

5- L'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2012 a approuvé, dans sa vingt-deuxième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et des dirigeants du Groupe. Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement ne pourra excéder 1% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Le Conseil d'administration de la société, en date du 6 juillet 2012, a utilisé en partie et dans la limité autorisée cette délégation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions Gameloft au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société.

2.3.2.3.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

	Assemblée Générale	Echéances	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice
Délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGM du 19 juin 2012	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 19 août 2014	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	-	-
Délégation pour augmenter le capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	AGM du 19 juin 2012	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 19 août 2014	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	•	•

social, avec suppression du droit préférentiel de souscription Délégation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du Groupe	AGM du 19 juin 2012	Validité pendant 38 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 19 août 2015	Le nombre total des actions pouvant être attribué gratuitement ne pourra être supérieur à 1% des actions composant le capital social	-	Conseil d'administration du 6 juillet 2012: attribution de 750.000 actions gratuites
Délégation en vue de consentir des options de souscription et d'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux	AGM du 19 juin 2012	Validité pendant 38 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 19 août 2015	Le nombre d'actions résultant des options de souscription ne pourra être supérieur à 3 % des actions composant le capital social	-	Conseil d'administration du 6 juillet 2012: attribution de 1.606.000 options de souscription d'actions
Délégation pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise	AGM du 19 juin 2012	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 19 août 2014	Montant nominal maximum d'augmentation de capital est fixé à 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil	-	_

2.3.2.2.4 Capital potentiel

Au 31 décembre 2012, le nombre d'options de souscription ouvertes et non encore exercées s'élève à 7 347 235, et le nombre d'actions gratuites attribuées s'élève à 1 239 600.

Si la totalité de ces options était exercée et que les conditions de performance et présence liées aux actions gratuites étaient remplies résultant en leur acquisition définitive par leurs bénéficiaires, le capital de Gameloft SE serait augmenté comme suit :

	Actions potentielles	Capital potentiel (en €)
Stock Options restant à exercer	7 347 235	367 361,75
Attribution gratuite d'actions	1 239 600	61 980,00
Total	8 586 835	429 341,75

Au 31 décembre 2012, en cas d'exercice de la totalité des options et des actions gratuites, soit 8 586 835 actions, la dilution potentielle serait de 9,50 %.

2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2012)

Plans de Stock Options votés en 2007 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			l'exception des	alariés du Groupe salariés de filiales adiennes du Grou	américaines
Conseil d'Administration		03/01/2007		03/01/2007		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :		710 100			2 811 000	
Nombre de personnes concernées :	39			123		
dont dirigeants	1		4			
Début d'exercice	03/01/09	03/01/10	03/01/11	03/01/09	03/01/10	03/01/11
Fin d'exercice	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13
Prix de souscription (€)	4,30	4,30	4,30	4,10	4,10	4,10
Options annulées au 31/12/12	82 700	82 700	82 700	122 100	122 100	453 200
Options exercées au 31/12/12	128 466	128 466	124 468	109 468	109 468	1 581 068
Options non encore exercées au 31/12/12	25 534	25 534	29 532	12 134	12 134	26 132

Plans de Stock Options votés en 2008 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			l'exception des	alariés du Groupe salariés de filiale nadiennes du Grou	s américaines
Conseil d'Administration		11/04/2008		11/04/2008		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :		534 300		3 110 250		
Nombre de personnes concernées :	48			199		
dont dirigeants	1		4			
Début d'exercice	11/04/10	11/04/11	11/04/12	11/04/10	11/04/11	11/04/12
Fin d'exercice	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14
Prix de souscription (€)	2,95	2,95	2,95	2,80	2,80	2,80
Options annulées au 31/12/12	21 100	22 100	32 100	89 700	118 490	442 800
Options exercées au 31/12/12	157 000	116 800	49 100	255 897	110 948	794 310
Options non encore exercées au 31/12/12	0	39 200	96 900	0	35 955	776 040

Plans de Stock Options votés en 2009 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft		
Conseil d'Administration	14/05/09		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208	500	
Nombre de personnes concernées :	189		
dont dirigeants	2		
Début d'exercice	14/05/11	14/05/13	
Fin d'exercice	14/05/15	14/05/15	
Prix de souscription (€)	2,36	2,36	
Options annulées au 31/12/12	116 350	202 775	
Options exercées au 31/12/12	574 442	220 943	
Options non encore exercées au 31/12/12	413 458	680 532	

Plan de Stock Options votés en 2010 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft 01/06/2010			
Conseil d'Administration				
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240	000		
Nombre de personnes concernées :	18	9		
dont dirigeants	2			
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2013		
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014		
Prix de souscription (€)	3,82	3,82		
Options annulées au 31/12/12	161 750	170 250		
Options exercées au 31/12/12	479 750	-		
Options non encore exercées au 31/12/12	478 500	949 750		

Plan de Stock Options votés en 2011 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft		
Conseil d'Administration	20/09/2	2011	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 245	000	
Nombre de personnes concernées :	170)	
dont dirigeants	2		
Début d'exercice	20/09/2013	20/09/2014	
Fin d'exercice	20/09/2015	20/09/2015	
Prix de souscription (€)	3,87	3,87	
Options annulées au 31/12/12	45 000	45 000	
Options exercées au 31/12/12			
Options non encore exercées au 31/12/12	1 077 500	1 077 500	

Plan de Stock Options votés en 2012 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft
Conseil d'Administration	06/07/2012
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 606 000
Nombre de personnes concernées :	147
dont dirigeants	0
Début d'exercice	06/07/2014
Fin d'exercice	06/07/2016
Prix de souscription (€)	4,88
Options annulées au 31/12/12	15 100
Options exercées au 31/12/12	-
Options non encore exercées au 31/12/12	1 590 900

Information sur l'actionnariat salarié

Options de souscription consenties et options levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre	Prix moyen pondéré	Plan N° et date d'échéance
Options de souscription attribuées, durant l'exercice, par l'émetteur et toutes sociétés du groupe confondues	354 000	4,88 €	Plan N° 12 échéance 06/07/2014
Options levées, durant l'exercice par les dix salariés ayant exercé le plus grand nombre de levées d'options toutes sociétés du groupe confondues	1 127 431	3,66 €	Plan N°7 échéance du 03/01/2013 Plan N°8 échéance du 11/04/2014 Plan N°9 échéance du 14/05/2015 Plan N°10 échéance du 01/06/2014

2.3.2.2.6 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2012)

Plan d'Attribution gratuite d'actions voté en 2009 :

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SE
Date du Conseil d'administration	21/04/09
Nombre total d'actions	720 750
Nombre total de bénéficiaires	55

Total actions au 31/12/12	0
Nombre d'actions attribuées au 31/12/12	717 250
Nombre d'actions annulées au 31/12/12	3 500
Conditions de performance	 Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	22/04/13
Date d'acquisition des actions	21/04/11
Dont 10 premiers salariés attributaires	418 500
Dont dirigeants	3

Plan d'Attribution gratuite d'actions voté en 2010 :

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SE
Date du Conseil d'administration	01/06/2010
Nombre total d'actions	733 250
Nombre total de bénéficiaires	60
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	417 000
Date d'acquisition des actions	01/06/2012
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	01/06/2014
Conditions de performance	 Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/12	129 750
Nombre d'actions attribuées au 31/12/12	603 500
Total actions au 31/12/12	0

Plan d'Attribution gratuite d'actions voté en 2011 :

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SE
Date du Conseil d'administration	20/09/2011
Nombre total d'actions	548 900
Nombre total de bénéficiaires	47
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	310 900
Date d'acquisition des actions	20/09/2013
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	20/09/2015
Conditions de performance	 Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/12	54 600
Total actions au 31/12/12	494 300

Plan d'Attribution gratuite d'actions voté en 2012 :

	Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft
Date du Conseil d'administration	06/07/2012
Nombre total d'actions	750 000
Nombre total de bénéficiaires	51
Dont dirigeants	5
Dont 10 premiers salariés attributaires	375 800
Date d'acquisition des actions	06/07/2014
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	06/07/2016
Conditions de performance	 Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/12	4 700
Total actions au 31/12/12	745 300

2.3.2.2.7 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2012 a autorisé le conseil d'administration à procéder sur ses seules délibérations à une augmentation de capital réservée aux salariés français, dans la limite maximum d'un montant nominal représentant 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, par l'intermédiaire notamment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise. Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

2.3.2.2.8 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nbre d'actions	Nbre d'actions cumulé	Valeur nominale de	Prime d'émission			
				l'action		Par apports en numéraire	Par apport en nature	Capital cumulé
31/12/10	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options en 2010	285 050	75 082 924	0,05€	859 402,50 €	873 655 €		3 754 146,20 €
31/12/11	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et d'actions gratuites en 2011	2 023 056	77 105 980	0,05€	4 172 948,30 €	4 274 101,10 €		3 855 299 €
31/12/12	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et d'actions gratuites en 2012	4 712 544	81 818 524	0,05€	14 040 907,30 €	14 276 534,50€		4 090 926,20 €

2.3.2.2.9 Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.3.2.2.10 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré

Néant.

2.3.2.2.11 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe

Néant.

2.3.2.2.12 Identification des porteurs de titres

L'article 7 des statuts autorise la société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

2.3.2.2.13 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle

Néant.

2.3.2.2.14 Clause d'agrément

Néant.

2.3.2.2.15 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que

Néant.

la loi

2.3.2.2.16 L'action Gameloft

2.3.2.2.16.1 Evolution du cours

Mois	Cours maximum (en euros)	Cours minimum (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume échangé
Janvier 2009	1,74	1,37	1,56	1 461 584
Février 2009	1,67	1,26	1,51	1 216 053
Mars 2009	1,83	1,27	1,62	1 826 636
Avril 2009	2,65	1,56	1,97	3 253 467
Mai 2009	3,04	2,50	2,78	2 660 309
Juin 2009	2,98	2,60	2,76	1 540 829
Juillet 2009	2,77	2,16	2,42	6 083 667
Août 2009	2,91	2,60	2,78	1 998 601
Septembre 2009	3,89	2,65	3,27	9 789 983
Octobre 2009	3,96	3,10	3,68	3 840 852
Novembre 2009	3,68	3,11	3,36	5 715 564
Décembre 2009	3,53	2,92	3,26	3 680 869
Janvier 2010	4,21	3,50	3,82	5 813 838
Février 2010	3,94	3,00	3,25	5 219 969
Mars 2010	3,60	3,12	3,37	4 737 550
Avril 2010	4,15	3,54	3,81	6 586 115
Mai 2010	4,08	3,52	3,83	6 705 810
Juin 2010	4,07	3,62	3,86	3 696 432
Juillet 2010	3,79	3,37	3,66	2 356 564
Août 2010	3,81	3,36	3,57	1 846 746
Septembre 2010	3,66	3,41	3,55	2 559 663
Octobre 2010	4,45	3,58	4,16	4 114 696
Novembre 2010	4,93	4,20	4,46	4 046 386
Décembre 2010	5,46	4,32	4,96	5 963 381
Janvier 2011	5,28	4,76	4,97	4 202 473
Février 2011	4,75	4,47	4,62	6 015 561
Mars 2011	4,19	4,67	4,61	7 451 640
Avril 2011	4,92	4,42	4,58	4 290 665
Mai 2011	5,14	4,84	5,04	3 727 124
Juin 2011	5,27	4,87	5,00	2 599 910
Juillet 2011	4,59	5,02	4,82	1 835 818
Août 2011	3,72	4,84	4,02	3 880 946
Septembre 2011	3,92	3,58	3,70	2 670 903
Octobre 2011	4,11	3,21	4,03	3 900 309
Novembre 2011	4,76	3,90	4,76	6 975 501
Décembre 2011	5,04	4,48	4,84	4 616 441
Janvier 2012	5,40	4,79	5,03	2 962 053
Février 2012	5,39	4,83	5,07	3 625 599
Mars 2012	5,10	4,09	4,78	6 506 432
Avril 2012	4,87	4,21	4,59	3 507 525
Mai 2012	5,08	4,43	4,81	3 159 908

Juin 2012	5,05	4,71	4,85	2 142 367
Juillet 2012	5,02	4,46	4,82	2 352 842
Août 2012	5,01	4,64	4,81	1 625 346
Septembre 2012	5,28	4,65	5,00	3 846 236
Octobre 2012	5,45	5,04	5,30	2 266 743
Novembre 2012	5,74	5,11	5,38	3 487 809
Décembre 2012	5,74	5,14	5,41	3 329 191

2.3.2.2.16.2 Evolution du nombre d'actions

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
Au 31/12/10	0.05	75 082 924	3 754
Levée d'options du 11/01/2006	0.05	10 000	0
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	271 405	14
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	87 200	4
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	188 206	9
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	221 895	11
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	130 600	7
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	43 000	2
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	353 500	18
Création d'Actions Gratuites du 21/04/2009	0.05	717 250	36
Au 31/12/11	0.05	77 105 980	3 855
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	394 795	20
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	286 200	14
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	1 170 794	59
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	729 165	37
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	98 200	5
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	508 255	25
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	441 885	22
Levée d'options du 01/06/2010	0.05	479 750	24
Création d'Actions Gratuites du 01/06/2010	0.05	603 500	30
Au 31/12/12	0.05	81 818 524	4 091

2.3.2.2.17 Dividende

La société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices et n'envisage pas pour l'instant d'en distribuer à court terme.

2.3.2.2.18 Établissement assurant le service titres

CACEIS Corporate Trust 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

2.3.2.3 Principaux actionnaires

2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2010	Capital et droits de vote			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	11 178 294	14,888%	22 197 688	25,673%
dont Guillemot Brothers S.A.	5 174 548	6,892%	10 349 096	11,969%
dont Claude Guillemot	2 042 706	2,721%	4 085 412	4,725%
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,242%	3 366 100	3,893%

7 466 181 6 314 783 5 101 591 36 576 351	9,944% 8,410% 6,795% 48,714%	7 466 181 6 314 783 5 101 591 36 936 812	8,635% 7,303% 5,900% 42,721%
6 314 783	8,410%	6 314 783	7,303%
	,		,
7 466 181	9,944%	7 466 181	8,635%
8 377 701	11,158%	8 377 701	9,689%
-	0,000%	-	0,000%
68 023	0,091%	68 023	0,079%
160 000	0,213%	170 000	0,197%
95 000	0,127%	190 000	0,220%
170 030	0,226%	340 060	0,393%
781 703	1,041%	1 563 406	1,808%
688 648	0,917%	1 377 296	1,593%
382 609	0,510%	756 318	0,875%
	688 648 781 703 170 030 95 000 160 000 68 023	688 648 0,917% 781 703 1,041% 170 030 0,226% 95 000 0,127% 160 000 0,213% - 0,000%	688 648 0,917% 1 377 296 781 703 1,041% 1 563 406 170 030 0,226% 340 060 95 000 0,127% 190 000 160 000 0,213% 170 000 - 68 023 0,091% 68 023 - 0,000% -

Au 31 décembre 2011		Capital et d	roits de vote	
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	10 407 217	13,498%	20 590 284	23,487%
dont Guillemot Brothers S.A.	4 918 221	6,379%	9 836 442	11,221%
dont Claude Guillemot	2 061 456	2,674%	4 104 162	4,682%
dont Michel Guillemot	1 692 050	2,194%	3 375 100	3,850%
dont Yves Guillemot	401 359	0,521%	775 068	0,884%
dont Gérard Guillemot	568 648	0,737%	1 137 296	1,297%
lont Christian Guillemot	340 453	0,442%	662 156	0,755%
lont Yvette Guillemot	170 030	0,221%	340 060	0,388%
lont Marcel Guillemot	95 000	0,123%	190 000	0,217%
lont Tiphaine Guillemot	160 000	0,208%	170 000	0,194%
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,088%	68 023	0,078%
Autodétention	-	0,000%	-	0,000%
Fidelity (FMR)	8 742 775	11,339%	8 742 775	9,973%
Γ. Rowe Price	7 519 735	9,752%	7 519 735	8,578%
Crédit Agricole	3 777 745	4,899%	3 777 745	4,390%
Amiral Gestion	3 168 076	4,109%	3 168 076	3,614%
Public	43 422 409	56,315%	43 767 451	49,926%
Total	77 105 980	100%	87 664 089	100%

Au 31 décembre 2012		Capital et d	roits de vote	
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	10 662 832	13,032%	19 825 899	21,725%
dont Guillemot Brothers S.A.	4 398 221	5,376%	8 796 442	9,639%
dont Claude Guillemot	2 113 956	2,584%	4 156 662	4,555%
dont Michel Guillemot	2 885 165	3,526%	4 568 215	5,006%
dont Yves Guillemot	216 359	0,264%	390 068	0,427%
dont Gérard Guillemot	568 648	0,695%	1 137 296	1,246%
dont Christian Guillemot	55 453	0,068%	77 156	0,085%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,208%	340 060	0,373%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,116%	190 000	0,208%
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,196%	170 000	0,186%
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,083%	68 023	0,075%
Autodétention	-	0,000%	-	0,000%

Fidelity (FMR)	8 853 946	10,821%	8 853 949	9,702%
Cyrte Investments	4 288 319	5,241%	4 288 319	4,699%
T. Rowe Price	3 936 233	4,811%	3 936 233	4,313%
Amiral Gestion	3 168 076	3,872%	3 168 076	3,472%
Public	50 841 095	62,139%	51 116 479	56,014%
Total	81 818 524	100%	91 256 975	100%

2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013	Capital et droits de vote			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	10 532 843	12,872%	19 565 899	21,469%
lont Guillemot Brothers S.A.	4 268 221	5,216%	8 536 442	9,367%
lont Claude Guillemot	2 113 956	2,583%	4 156 662	4,561%
lont Michel Guillemot	2 885 165	3,526%	4 568 215	5,013%
lont Yves Guillemot	216 359	0,264%	390 068	0,428%
lont Gérard Guillemot	568 648	0,695%	1 137 296	1,248%
lont Christian Guillemot	55 453	0,068%	77 156	0,085%
lont Yvette Guillemot	170 030	0,208%	340 060	0,373%
lont Marcel Guillemot	95 000	0,116%	190 000	0,208%
lont Tiphaine Guillemot	160 000	0,196%	170 000	0,186%
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,083%	68 023	0,075%
Autodétention	-	0,000%	-	0,000%
Fidelity (FMR)	8 853 946	10,820%	8 853 949	9,715%
Cyrte Investments	4 288 319	5,241%	4 288 319	4,705%
Γ. Rowe Price	3 936 233	4,810%	3 936 233	4,319%
Amiral Gestion	3 168 076	3,872%	3 168 076	3,476%
Public	50 981 084	62,302%	51 255 025	56,240%
Total	81 828 524	100%	91 135 524	100%

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote

2.3.2.3.3.1 Franchissements de seuil dans le capital et les droits de vote de la société Gameloft SE durant l'exercice 2012:

- Franchissement en baisse le 13 février 2012 du seuil statutaire de 4% des droits de vote par la société Crédit Agricole S.A. (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole Chevreux. La société Crédit Agricole S.A. détenait alors 3 439 094 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 4,46% du capital et 3,93% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 22 février 2012 du seuil statutaire de 4% des droits de vote par Monsieur Michel Guillemot. Monsieur Michel Guillemot détenait alors à titre individuel 2 312 050 actions GAMELOFT représentant 3 995 100 droits de vote, soit 2,98% du capital et 4,54% de droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 19 mars 2012 du seuil statutaire de 1% du capital par la société Groupama Asset Management. La société Groupama Asset Management détenait alors 868 896 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 1,12% du capital et 0,99% des droits de vote existants.

- Franchissement en hausse le 22 mars 2012 du seuil de 5% du capital par la société Cyrte Investments B.V. (Flevolaan 41 A, 1411 KC Naarden, Pays-Bas). La société Cyrte Investments B.V., agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, détenait alors 4 058 319 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 5,22% du capital et 4,61% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 22 mars 2012 du seuil statutaire de 1% du capital par la société BNP Paribas Asset Management. La société BNP Paribas Asset Management détenait alors 638 049 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 0,82% du capital et 0,72% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 23 mars 2012 du seuil statutaire de 3% du capital par Monsieur Michel Guillemot. Monsieur Michel Guillemot détenait alors à titre individuel 2 396 050 actions GAMELOFT représentant 4 079 100 droits de vote, soit 3,08% du capital et 4,63% de droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 11 avril 2012 du seuil de 5% des droits de vote par Monsieur Michel Guillemot. Monsieur Michel Guillemot détenait alors à titre individuel 2 795 165 actions GAMELOFT représentant 4 478 215 droits de vote, soit 3,59% du capital et 5,08% de droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 1^{er} juin 2012 du seuil statutaire de 1% du capital et des droits de vote par la société UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center. La société UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center détenait alors 134 605 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 0,17% du capital et 0,15% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 13 juin 2012 du seuil de 5% du capital par la société T. Rowe Price Associates, Inc. (100^E Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis). La société T. Rowe Price Associates, Inc. détenait alors 3 936 233 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,43% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 18 juin 2012 du seuil statutaire de 4% du capital par la société Crédit Agricole S.A. (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) indirectement par l'intermédiaire de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. La société Crédit Agricole S.A. détenait alors 3 121 463 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 3,97% du capital et 3,52% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 3 juillet 2012 du seuil statutaire de 3% du capital et des droits de vote par la société Crédit Agricole S.A. (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) indirectement par l'intermédiaire de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. La société Crédit Agricole S.A. détenait alors 2 320 193 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 2,95% du capital et 2,61% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 13 août 2012 du seuil de 5% du capital par la société T. Rowe Price Associates, Inc. (100^E Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis). La société T. Rowe Price Associates, Inc. détenait alors 3 960 799 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,42% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 13 septembre 2012 du seuil statutaire de 2% du capital et des droits de vote par la société Crédit Agricole S.A. (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) indirectement par l'intermédiaire de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. La société Crédit Agricole S.A. détenait alors 1 301 565 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 1,64% du capital et 1,45% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 19 septembre 2012 du seuil de 10% des droits de vote par la société FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachussetts 02109 Etats-Unis). La société FMR LLC détenait alors 8 947 849 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 11,25% du capital et 9,99% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 24 septembre 2012 du seuil de 10% des droits de vote par la société Guillemot Brothers S.A. (Place de l'Etoile, 59910 Carentoir). La société Guillemot Brothers S.A. détenait alors 4 398 221 actions GAMELOFT représentant 8 796 442 droits de vote, soit 5,53% du capital et 9,88% des droits de vote existants.

- Franchissement en hausse le 1^{er} octobre 2012 du seuil de 10% des droits de vote par la société FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachussetts 02109 Etats-Unis). La société FMR LLC détenait alors 8 947 849 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 11,25% du capital et 10,05% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 15 novembre 2012 du seuil de 10% des droits de vote par la société FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachussetts 02109 Etats-Unis). La société FMR LLC détenait alors 8 853 949 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 11,13% du capital et 9,95% des droits de vote existants.

2.3.2.3.3.2 Franchissements de seuil dans le capital et les droits de vote de la société Gameloft SE intervenus après la clôture de l'exercice 2012 :

• Franchissement en hausse le 15 mars 2013 du seuil de 1% du capital et des droits de vote par la société Canada Pension Plan Investment Board (One Queen Street east, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada). La société Canada Pension Plan Investment Board détenait alors 1 378 120 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 1,68% du capital et 1,51% des droits de vote existants.

2.3.2.3.4 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Certains des accords de la Société pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, étant précisé que cela n'a pas de caractère systématique et qu'il s'agit seulement d'une possibilité.

2.3.2.3.5 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société il n'existe aucun pacte d'actionnaires, déclaré ou non, portant sur les titres Gameloft.

2.4 Gouvernement d'entreprise

2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société déclare se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008, issu de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot	Le 3 décembre 2001	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Président du Conseil	Mandat renouvelé le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31
d'administration		décembre 2014
Christian Guillemot	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er}	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Administrateur	décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31
	Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014
Claude Guillemot	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er}	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Administrateur	décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31

	Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014
Yves Guillemot	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er}	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Administrateur	décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31
	Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014
Gérard Guillemot	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er}	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Administrateur	décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31
	Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014
Marie-Thérèse Guiny	Assemblée Générale du 22 juin 2011	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Administrateur		comptes de l'exercice clos le 31
		décembre 2016

2.4.2.2 Direction du Groupe

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot	Le 3 décembre 2001.	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Président Directeur Général	Fonction renouvelée le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31
		décembre 2014
Christian Guillemot	Le 1 ^{er} décembre 1999	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Directeur Général Délégué	Fonction renouvelée le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31
Administration		décembre 2014
Claude Guillemot	Le 1 ^{er} décembre 1999	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Directeur Général Délégué	Fonction renouvelée le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31
Technologies		décembre 2014
Yves Guillemot	Le 1 ^{er} décembre 1999	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Directeur Général Délégué	Fonction renouvelée le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31
Stratégie et Développement		décembre 2014
Gérard Guillemot	Le 1 ^{er} juin 2008.	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Directeur Général Délégué	Fonction renouvelée le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31
Stratégie et Développement	-	décembre 2014

2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou par démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Indépendamment des réunions du Conseil d'Administration, chaque Administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction Générale, sur l'activité de la société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, aucun membres du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration

La société n'a accordé aucun prêt ni consenti aucune garantie à un membre du conseil d'administration.

2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration

A la connaissance de la société il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, et leurs intérêts privés de l'un des membres du Conseil d'administration de la société.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères et font partie de la Direction et du Conseil d'Administration des sociétés Gameloft SE et Ubisoft Entertainment SA. A ce titre, il peut exister des conflits d'intérêts potentiels lorsque les deux sociétés sont amenées à collaborer sur certains projets.

Les deux sociétés sont notamment liées par un contrat de licence de marques selon lequel la société Ubisoft Entertainment SA concède à la société Gameloft SE une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par Gameloft SE. Cet accord fait partie des conventions réglementées de la société Gameloft SE dont le détail figure au §5.1 du présent document.

Gérard Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SE et Longtail Studios Inc. Christian Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SE et Longtail Studios Inc. Gameloft SE a distribué auprès de ses clients opérateurs télécoms le jeu mobile "Love Triangle" développé par les studios de création de la société Longtail Studios Inc. Cet accord fait partie des conventions réglementées de la société Gameloft SE dont le détail figure au §5.1 du présent document.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont administrateurs des sociétés Gameloft SE et Advanced Mobile Applications Limited. Gameloft SE a distribué les jeux mobiles développés par les studios de création de la société Advanced Applications Limited.

2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration

2.4.3.1 Composition des comités

Comité des nominations et rémunérations	Comité d'audit
Marie-Thérèse Guiny, Présidente	Marie-Thérèse Guiny, Présidente
Claude Guillemot, Secrétaire	Claude Guillemot
	Christian Guillemot

2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil

2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

2.4.3.2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2012

2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats en vigueur
Michel Guillemot	Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL
	Président de Gameloft Partnerships SAS
	Président de Gameloft France SAS
	Président de Ludigames SAS
	Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis)
	Président et administrateur de Gameloft Inc (Canada)
	Président et administrateur de Gameloft Limited (Grande-Bretagne)
	Président de Gameloft Srl (Roumanie)
	Président de Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine)
	Président de Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine)
	Président de Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine)
	Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne)
	Gérant de Gameloft Srl (Italie)
	Gérant de Gameloft EOOD (Bulgarie)
	Gérant de Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique)
	Gérant de Gameloft S.r.o. (République Tchèque)
	Président et administrateur de Gameloft KK (Japon)
	Président et administrateur de Gameloft Company Ltd (Vietnam)
	Président et administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne)
	Président et administrateur de Gameloft Argentina S.A. (Argentine)
	Président et administrateur de Gameloft Private India (Inde)
	Président et administrateur de Gameloft Co. Ltd. (Corée)

	Président et administrateur de Gameloft Ltd (Hong-Kong)
	Président et administrateur de Gameloft Philippines Inc. (Philippines)
	Président et administrateur de Gameloft Limited (Singapour)
	Président et administrateur de PT Gameloft Indonesia (Indonésie)
	Président et Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
	Président et Administrateur de Gameloft Entertainment Toronto Inc. (Canada)
	Président et Administrateur de Gameloft New Zealand (Nouvelle Zélande)
	Président et Administrateur de Gameloft Hungary Software Development and Promotion
	kft (Hongrie)
	Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie)
	Administrateur de Gameloft de Venezuela SA (Venezuela)
Claude Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis)
	Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne)
	Administrateur de Gameloft Inc. (Canada)
	Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre)
	Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Yves Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Canada)
	Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Gérard Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis)
	Administrateur de Gameloft Inc. (Canada)
	Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Christian Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis)
	Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne)
	Administrateur de Gameloft Inc. (Canada)
	Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre)
	Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)

2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft

Michel Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SE (France)
	Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA (France)
	Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA
	Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)
	Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne)
	Administrateur de Guillemot Inc (Canada)
	Administrateur de Guillemot SA (Belgique)
Claude Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SE (France)
	Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA (France)
	Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark)
	Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède)
	Administrateur d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes Unis)
	Administrateur suppléant d'Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède)
	Administrateur suppléant de Redlynx Oy (Finlande)
	Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Président de Hercules Thustmaster SAS
	Président Directeur Général de Guillemot Corporation SA
	Président Directeur Général de Guillemot Innovation Labs SAS (France)
	Président et administrateur de Guillemot Inc (Canada)
	Président et administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada)
	Président et administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)
	Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne)
	Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne)
	Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong)
	Administrateur de Guillemot SA (Belgique)
	Administrateur de Guillemot Srl (Italie)
	Administrateur de Guillemot Romania Srl (Roumanie)
	Administrateur de Guillemot Spain SL (Espagne)
Yves Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SE (France)

Président Directeur Général d'Ubisoft Entertainment SA (France)

Président d'Ubisoft France SAS (France)

Président d'Ubisoft Emea SAS (France)

Président d'Ubisoft International SAS (France)

Président d'Ubisoft Montpellier SAS (France)

Président d'Ubisoft Paris SAS (France)

Président d'Ubisoft Annecy SAS (France)

Président d'Ubisoft Production Internationale SAS (France)

Président de Nadéo SAS (France)

Président d'Owlient SAS (France)

Président d'Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS (France)

Président d'Ubisoft Motion Splinter Cell SAS (France)

Président d'Ubisoft Motion Assassin's Creed SAS (France)

Président d'Ubisoft Motion Far Cry SAS (France)

Président d'Ubisoft Motion Ghost Recon SAS (France)

Président et administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada)

Président et administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada)

Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc. (Canada)

Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada)

Président et administrateur d'Hybride technologies Inc. (Canada)

Président et administrateur d'Ubisoft Toronto Inc (Canada)

Président et administrateur de Quazal Technologies Inc (Canada)

Président et administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark)

Président et administrateur de Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis)

Président et administrateur d'Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde)

Président et administrateur d'Ubi Games SA (Suisse)

Directeur Général et administrateur d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes Unis)

Gérant d'Ubisoft Learning & Development SARL (France)

Gérant d'Ubisoft Motion Pictures SARL (France)

Gérant d'Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg)

Gérant de Spieleenwicklungskombinat GmbH (Allemagne)

Gérant d'Ubisoft GmbH (Allemagne)

Gérant de Blue Byte GmbH (Allemagne)

Gérant d'Ubisoft EooD (Bulgarie)

Gérant d'Ubisoft Studios Srl (Italie)

Gérant d'Ubisoft Sarl (Maroc)

Gérant de Script Movie Sarl (France)

Vice-président et administrateur d'Ubisoft Inc. (Etats-Unis)

Administrateur exécutif de Shanghaï Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)

Administrateur exécutif de Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)

Administrateur d'Ubisoft BV (Pays-Bas)

Administrateur d'Ubisoft Pty Ltd (Australie)

Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne)

Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne)

Administrateur d'Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne)

Administrateur de Red Storm Entertainment Ltd (Grande-Bretagne)

Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong)

Administrateur d'Ubisoft Studios SL (Espagne)

Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie)

Administrateur d'Ubisoft KK (Japon)

Administrateur d'Ubisoft Osaka KK (Japon)

Administrateur d'Ubisoft Srl (Roumanie)

Administrateur d'Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour)

Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède)

Administrateur d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède)

Administrateur de Redlynx Oy (Finlande)

Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA

Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)

Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne)

Administrateur de Guillemot Inc (Canada)

	Administrateur d'Ubisoft Reflections Ltd (UK)
	Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
Gérard Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SE
Gerard Guinemot	Président de Longtail Studios Inc (Etats-Unis)
	Président de Longtail Studios IIIc (Etats-Offis) Président de Longtail Studio Hallifax Inc (Canada)
	Président de Studios Longtail Quebec Inc (Canada)
	Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA
	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA
	Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne)
	Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)
	Administrateur de Guillemot Inc (Canada)
Christian Guillemot	Président Directeur Général de Guillemot Brothers SE
	Président et Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Président de AMA Studios (Belgique)
	Président de SC AMA Romania srl (Roumanie)
	Vice-Président d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
	Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA
	Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark)
	Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède)
	Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL
	Co-gérant de Studio AMA Bretagne (France)
	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA
	Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)
	Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne)
	Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong)
	Administrateur de Guillemot SA (Belgique)
	Administrateur de Guillemot Inc (Canada)
	Administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada)

2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)

2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Président Gameloft Software (Shanghai) Company Co. Ltd. (Chine)
	Gérant de L'Odyssée Interactive Games SARL (France)
	Gérant de Gameloft S.P.R.L. (Belgique)
	Administrateur de Gameloft Ltd. (Malte)
	Administrateur de Gameloft do Brasil Ltda (Brazil)
Yves Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis)
Gérard Guillemot	Directeur Général Délégué de Gameloft SA

2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Gérant d'Ubi Studios Srl (Italie)
	Gérant d'Ubisoft Studios SL (Espagne)
	Administrateur de Shanghaï Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)
	Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis)
	Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
	Administrateur de Chengdu Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)
Claude Guillemot	Administrateur et Vice Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada)
	Vice-président d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada)
	Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada)
	Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada)
	Administrateur d'Ubisoft Workshop Inc (Canada)
	Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis)
	Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
	Administrateur d'Ubisoft Limited (Irlande)

	Administrateur de Shanghaï Ubi Computer Software Co Ltd (Chine)
	Administrateur suppléant d'Ubisoft Norway A/S (Norvège)
	Membre suppléant du comité de liquidation et Président d'Ubisoft Norway A/S (Norvège)
Yves Guillemot	Président et Administrateur : Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)
1 ves damemot	Président et administrateur d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada),
	Président et administrateur d'Ubisoft Vancouver Inc (Canada),
	Président et administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
	Président de Ludi Factory SAS
	Président d'Ubisoft Books and Records SAS
	Président d'Ubisoft Computing SAS
	Président d'Ubisoft Design SAS
	Président d'Ubisoft Development SAS
	Président d'Ubisoft Editorial SAS
	Président d'Ubisoft Graphics SAS
	Président d'Ubisoft Manufacturing & Administration SAS
	Président d'Ubisoft Marketing International SAS
	Président d'Ubisoft Operational Marketing SAS
	Président d'Ubisoft Organisation SAS
	Président d'Ubisoft Support Studios SAS
	Président d'Ubisoft World SAS
	Président de Tiwak SAS
	Président d'Ubisoft Finland OY (Finlande)
	Gérant d'Ubisoft Art SARL
	Gérant d'Ubisoft Castelnau SARL
	Gérant d'Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL
	Gérant d'Ubisoft Gameplay SARL
	Gérant d'Ubisoft Marketing France SARL
	Gérant d'Ubisoft Market Research SARL
	Gérant d'Ubisoft Paris Studios SARL
	Gérant d'Ubisoft Production Annecy SARL
	Gérant d'Ubisoft Production Internationale SARL
	Gérant d'Ubisoft Studios Montpellier SARL
	Gérant d'Ubisoft Production Montpellier SARL
	Gérant d'Ubisoft Design Montpellier SARL
	Gérant d'Ubisoft IT Project Management SARL
	Gérant d'Ubisoft Innovation SARL
	Gérant d'Ubisoft Créa SARL
	Gérant d'Ubisoft Talent Management SARL
	Gérant d'Ubisoft Services SARL
	Gérant d'Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)
	Gérant de Max Design Entertainment Software Entwicklungs GmbH (Autriche)
	Gérant d'Ubisoft GmbH (Allemagne)
	Administrateur d'Ubisoft Norway A/S (Norvège)
	Administrateur d'Ubisoft Ltd (Irlande)
	Liquidateur : Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)
	Membre unique du comité de liquidation et Président : Ubisoft Norway A/S (Norvège)
Gérard Guillemot	Administrateur de Shanghaï Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)
	Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis)
	Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
Christian	Administrateur de Shanghaï Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)
Guillemot	Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis)
	Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (États-Unis)
	Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne)
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

2.4.5 Rémunération des dirigeants

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant social sur l'année 2012 :

Données en Euros	Rémunérations brutes cumulées	Jetons de Présence	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice
Michel Guillemot	754 696	25 000	304 560
Claude Guillemot	31 248	25 000	38 880
Gérard Guillemot	37 728	25 304	38 880
Yves Guillemot	31 248	25 000	38 880
Christian Guillemot	31 248	25 000	38 880

Nombre d'actions gratuites attribuées	Juste valeur
94 000	3,24
12 000	3,24
12 000	3,24
12 000	3,24
12 000	3,24

2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

- (i.) la société,
- (ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé.
- (iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale accordée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 1 485 K€, dont 727 K€ accordés par GAMELOFT SE.

Données en Euros		Michel Guillemot	Claude Guillemot	Gérard Guillemot	Yves Guillemot	Christian Guillemot	TOTAL Rémunération au titre de 2012
GAMELOFT SE	Rémunération brute fixe	60 000	31 248	-	31 248	31 248	153 744
	Jetons de présence	25 000	25 000	-	25 000	25 000	100 000
	Paiements fondés en actions	265 427	58 164	33 344	58 164	58 164	473 263
GAMELOFT Inc.	Rémunération brute fixe			37 728			37 728
	Jetons de présence			25 304			25 304
GAMELOFT Ltd.	Rémunération brute fixe	184 934					184 934
GAMELOFT HK	Rémunération brute fixe	248 121					248 121
GAMELOFT PTE	Rémunération brute fixe	261 641					261 641
Total		1 045 123	114 412	96 376	114 412	114 412	1 484 736

Au titre de 2012, le montant global des rémunérations brutes versées et provisionnées au profit des dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 1 484 736 €.

2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale du 22 juin 2011 a décidé d'octroyer une somme de 150 000 euros maximale annuelle à répartir entre les membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Ainsi les six mandataires sociaux ont bénéficié de la somme maximale des jetons de présences en 2012.

2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

Au cours de l'exercice 2012, aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sur les exercices précédents aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS								
	Plan n°6 du 11/01/2006	Plan n°7 du 03/01/2007	Plan n°8 du 11/04/2008					
Date du Conseil d'administration	11/01/2006	03/01/2007		11/04/2008				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :								
- Monsieur Michel Guillemot	90 000	270 000		300 000				
- Monsieur Christian Guillemot	90 000	30 000	37 500					
- Monsieur Yves Guillemot	90 000	30 000	37 500					
- Monsieur Claude Guillemot	90 000	30 000	37 500					
- Monsieur Gérard Guillemot	90 000	90 000			37 500			
Point de départ d'exercice des options	11/01/2010	03/01/2011	11/04/2012	11/04/2010	11/04/2010			
Date d'expiration	11/01/2012	03/01/2013	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014			
Prix de souscription	5,35 €	4,10 €	2,80€	2,80€	2,95€			
Modalités d'exercice	50% par an à compter du 11/01/2010 jusqu'au 11/01/2012	Du 03/01/2011 jusqu'au 03/01/2013	Du 11/04/2012 jusqu'au 11/04/2014	1/3 par an à compter du 11/04/2010 jusqu'au 11/04/2014	1/3 par an à compter du 11/04/2010 jusqu'au 11/04/2014			
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	-	450 000	75 000	300 000	-			
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	225 000	-	-	-	-			
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	-	-	37 500	-	37 500			

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS									
Plan n°9 du 14/05/2009 Plan n°10 du 01/06/2010 Plan n°11 du 20/09/2011									
Date du Conseil d'administration	14/05/2009	01/06/2010	20/09/2011						
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :									
- Monsieur Michel Guillemot	300 000	300 000	300 000						
- Monsieur Gérard Guillemot	37 500	37 500	37 500						
Point de départ d'exercice des options	14/05/2011	01/06/2012	20/09/2013						
Date d'expiration	14/05/2015	01/06/2014	20/09/2015						
Prix de souscription	2,36 €	3,82 €	3,87 €						
Modalités d'exercice	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au	50% à compter du 20/09/2013 jusqu'au						

	14/05/2015 et	01/06/2014 et	20/09/2015 et
	50% à compter du	50% à compter du	50% à compter du
	14/05/2013 jusqu'au	01/06/2013 jusqu'au	20/09/2014 jusqu'au
	14/05/2015	01/06/2014	20/09/2015
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	150 000	150 000	-
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	67 500	-
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	187 500	120 000	337 500

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	OPTIONS LEVEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE								
Nom du dirigeant	Nature de	Date du Plan	Date de	Nombre de titres	Prix	Montant de			
mandataire social :	l'opération		l'opération		d'exercice	l'opération			
Michel Guillemot	Acquisition	03/01/2007	22/02/2012	270 000	4,10€	1 107 000 €			
	Acquisition	11/04/2008	22/02/2012	200 000	2,80€	560 000 €			
	Acquisition	11/04/2008	11/04/2012	100 000	2,80€	280 000 €			
	Acquisition	14/05/2009	22/02/2012	150 000	2,36€	354 000 €			
	Acquisition	01/06/2010	01/06/2012	150 000	3,82 €	573 000 €			
Yves Guillemot	Cession	03/01/2007	12/12/2012	30 000	4,10 €	123 000 €			
Christian Guillemot	Cession	03/01/2007	04/04/2012	30 000	4,10€	123 000 €			
	Cession	11/04/2008	18/04/2012	37 500	2,80€	105 000 €			
Gérard Guillemot	Cession	03/01/2007	08/11/2012	30 000	4,30 €	129 000 €			
	Cession	03/01/2007	11/12/2012	60 000	4,30 €	258 000 €			
Claude Guillemot	Cession	03/01/2007	06/12/2012	30 000	4,10€	123 000 €			
	Acquisition	11/04/2008	04/05/2012	37 500	2,80€	105 000 €			

2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions

Attribution gratuite d'actions durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

	ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE							
Nom du dirigeant	Date du Conseil	Nombre	Date	Juste	Date de la fin de	Conditions de performance		
mandataire social:	d'administration	d'actions	d'acquisition	Valeur de	conservation - date	_		
			des actions	l'option	de cessibilité			
- Monsieur Michel	06/07/2012	94 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance		
Guillemot						interne et conditions de		
						performance externe		
- Monsieur Yves	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance		
Guillemot						interne et conditions de		
						performance externe		
- Monsieur Christian	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance		
Guillemot						interne et conditions de		
						performance externe		
- Monsieur Gérard	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance		
Guillemot						interne et conditions de		
						performance externe		
- Monsieur Claude	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance		
Guillemot						interne et conditions de		
						performance externe		
TOTAL		142 000						

Attribution gratuite d'actions sur les exercices précédents aux mandataires sociaux par la Société

	ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT									
		L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011								
Nom du dirigeant	Date du Conseil	Nombre	Date	Juste	Date de la fin de	Conditions de performance				
mandataire social:	d'administration	d'actions	d'acquisition	Valeur de	conservation - date					
			des actions	l'option	de cessibilité					
- Monsieur Christian	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance				
Guillemot						interne et conditions de				
						performance externe				
- Monsieur Yves	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance				
Guillemot						interne et conditions de				
						performance externe				
- Monsieur Claude	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	conditions de performance				
Guillemot						interne et conditions de				
						performance externe				
TOTAL		43 500								

	ATTRIBUTION	ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES DURANT L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE								
		2010								
Nom du dirigeant	Date du Conseil	Nombre	Nombre	Date	Juste	Date de la fin de	Conditions de			
mandataire social :	d'administration	d'actions	d'actions	d'acquisition	Valeur de	conservation -	performance			
			levées en	des actions	l'option	date de				
			2012			cessibilité				
- Monsieur Christian	01/06/2010	18 750	15 000	19/06/2012	2,44 €	20/06/2014	Conditions de			
Guillemot							performance interne			
							et conditions de			
							performance externe			
- Monsieur Yves	01/06/2010	18 750	15 000	19/06/2012	2,44 €	20/06/2014	Conditions de			
Guillemot							performance interne			
							et conditions de			
							performance externe			
- Monsieur Claude	01/06/2010	18 750	15 000	19/06/2012	2,44 €	20/06/2014	conditions de			
Guillemot							performance interne			
							et conditions de			
							performance externe			
TOTAL		56 250	45 000							

	ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES DURANT L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009							
Nom du	Date du Conseil	Nombre	Nombre	Date	Juste	Date de la fin	Conditions de	
dirigeant	d'administration	d'actions	d'actions	d'acquisition	Valeur de	de conservation	performance	
mandataire			levées en	des actions	l'option	 date de 		
social:			2011			cessibilité		
- Monsieur	21/04/09	18 750	18 750	22/06/11	1,19€	23/06/13	Conditions de	
Christian							performance interne	
Guillemot							et des conditions de	
							performance externe	
- Monsieur Yves	21/04/09	18 750	18 750	22/06/11	1,19€	23/06/13	Conditions de	
Guillemot							performance interne	
							et des conditions de	
							performance externe	
- Monsieur	21/04/09	18 750	18 750	22/06/11	1,19 €	23/06/13	conditions de	
Claude Guillemot							performance interne	
							et des conditions de	
							performance externe	
TOTAL		56 250	56 250					

2.4.5.5 Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régimo retrai suppléme	ite	dus ou su d'être dus à cessatio	ou avantages sceptibles raison de la on ou du de fonctions	Inden relative clause concur	de non
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

2.4.6 Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF

Déclarant :			Monsieur Michel Guillemot.			
Qualité :			Administrateur et Président Directeur Général.			
Description de	l'instrument financ	ier :	Actions			
Lieu de l'opéra	tion :		Paris			
Nature de	Date de	Noml	ore de titres	Prix	Montant de l'opération	
l'opération	l'opération					
Exercice de stock-options	22/02/2012	2	200 000	2,80 €	560 000,00 €	
Exercice de stock	22/02/2012	270 000		4.10 €	1 107 000,00 €	
Exercice de stock	22/02/2012	1	50 000	2,36 €	354 000,00 €	
Acquisition	23/03/2012		84 000	4,367 €	366 849,00 €	
Acquisition	26/03/2012		68 033	4,4857 €	305 178,00 €	
Acquisition	27/03/2012		71 000	4,4856 €	318 480,00 €	
Acquisition	28/03/2012	1	00 082	4,6022 €	460 592,00 €	
Exercice de stock-options	11/04/2012	1	00 000	2,80 €	280 000,00 €	
Exercice de stock-options	01/06/2012	1	50 000	3,82 €	573 000,00 €	

Déclarant :	Monsieur Christian Guillemot.
Qualité :	Administrateur et Directeur Général Délégué.
Description de l'instrument financier :	Actions
Lieu de l'opération :	Paris

Nature de	Date de	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
l'opération	l'opération			
Cession	13/02/2012	108 440	5,1047 €	553 553,67 €
Cession	14/02/2012	91 560	5,1098 €	467 853,29 €
Exercice de	04/04/2012	30 000	4,10€	123 000,00 €
stock-options				
Cession	04/04/2012	30 000	4,411 €	132 342,00 €
Exercice de	18/04/2012	37 500	2,80€	105 000,00 €
stock-options				
Cession	18/04/2012	37 500	4,776 €	179 100,00 €
Cession	17/09/2012	20 000	5,0686 €	101 372,00 €
Cession	18/09/2012	7 236	5,0906 €	36 836,00 €
Cession	19/09/2012	72 764	5,1176 €	372 377,05 €

Déclarant :			Monsieur Yves Guillemot.			
Qualité :			Administrateu	Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :			Actions			
Lieu de l'opération : Paris						
Nature de	Date de	Noml	ore de titres	Prix	Montant de l'opération	
l'opération	l'opération					
Cession	13/09/2012	2	200 000	5,02 €	1 004 000,00 €	
Exercice de	11/12/2012	30 000		4,10€	123 000,00 €	
stock-options						
Cession	12/12/2012		30 000	5 ,5269 €	165 807,00 €	

Déclarant :			Monsieur Gérard Guillemot.		
Qualité :			Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :			Actions		
Lieu de l'opération :			Paris		
Nature de	Date de	Noml	bre de titres	Montant de l'opération	
l'opération	l'opération				
Exercice de	08/11/2012		30 000	4,30 €	129 000,00 €
stock-options					
Cession	08/11/2012		30 000	5,3382 €	160 146,00 €
Exercice de	11/12/2012		60 000	4,30 €	258 000,00 €
stock-options					
Cession	11/12/2012		60 000	5,6188 €	337 128,00 €

Déclarant :			Monsieur Claude Guillemot.		
Qualité :			Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier : Actions					
Lieu de l'opération	on:		Paris		
Nature de	Date de	Nombre de titres		Prix	Montant de l'opération
l'opération	l'opération				_
Exercice de	08/05/2012	37 500		2,80 €	105 000,00 €
stock-options					
Exercice de	06/12/2012	30 000		4,10 €	123 000,00 €
stock-options					
Cession	06/12/2012		30 000	5 ,5863 €	167 589,00 €

Déclarant :	Guillemot Brothers Société Européenne	
Personne liée à :	Monsieur Christian Guillemot.	
	Qualité : Administrateur et Président Directeur Général.	
Description de l'instrument financier :	Actions	

Lieu de l'opération	n:	Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	18/05/2012	20 345	4,9031€	99 753,57 €
Cession	21/05/2012	49 726	4,9027 €	243 791,66 €
Cession	22/05/2012	48 924	4,9081 €	240 123,88 €
Cession	25/05/2012	21 049	4,9013 €	103 167,46 €
Cession	28/05/2012	450	4,90 €	2 205,00 €
Cession	29/05/2012	1 531	4,90 €	7 502,00 €
Cession	31/05/2012	4 032	4,90 €	19 757,00 €
Cession	01/06/2012	14 200	4,90 €	69 580,00 €
Cession	07/06/2012	10 000	4,90 €	49 000,00 €
Cession	11/06/2012	49 743	4,90 €	244 099,00 €
Cession	24/09/2012	300 000	5,19€	1 557 000,00 €

3. ETATS FINANCIERS

3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2012

3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012 (En K€)

ACTIF	Notes	Net	Net
		Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
		31.12.12	31.12.11
Immobilisations incorporelles	3.1.5.5.1	10 482	11 856
Immobilisations corporelles	3.1.5.5.2	9 098	7 509
Actifs financiers non courants	3.1.5.5.3	2 397	2 211
Actifs d'impôts différés	3.1.5.5.4	12 916	11 400
Autres créances non courantes	3.1.5.5.5	<u>4 233</u>	<u>3 463</u>
Actifs non courant	cs	39 126	36 439
Clients et comptes rattachés	3.1.5.5.6	59 658	50 609
Autres actifs courants	3.1.5.5.7	20 520	13 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.1.5.5.8	<u>55 654</u>	38 034
Actifs courant	ts	135 832	102 060
Total Actif		174 958	138 499

PASSIF		Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
	Notes	31.12.12	31.12.11
Capital		4 091	3 855
Primes		85 669	71 625
Réserves consolidées et écarts de		28 937	9 209
conversion			
Résultat consolidé		<u>9 280</u>	<u>18 225</u>
Capitaux propres part du groupe	3.1.4	127 977	102 914
Intérêts minoritaires			
Total des capitaux propres		127 977	102 914
Provisions pour risques et charges	3.1.5.5.10	109	70
Engagements envers le personnel	3.1.5.5.11	461	443
Passif d'impôts différés	3.1.5.5.12	<u>3 830</u>	<u>2 573</u>
Passifs non courants		4 400	3 086
Dettes financières	3.1.5.5.13	48	1 086
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.1.5.5.14	26 220	17 394
Autres dettes & passifs courants	3.1.5.5.15	16 313	14 019
Passifs courants		42 581	32 499
Total Passif		174 958	138 499

3.1.2 Etat du résultat consolidé au 31 décembre 2012 (En K€)

3.1.2.1 Compte de résultat consolidé

	Notes	Exercice de 12 mois 31.12.12	Exercice de 12 mois (1) 31.12.11
Chiffre d'affaires Coûts des ventes	3.1.5.5.16 3.1.5.5.17	208 315 -32 555	164 357 -19 377
Frais de Recherche & Développement	3.1.5.5.18	-105 085	-79 102
Frais Commerciaux	3.1.5.5.19	-36 491	-30 542
Frais Administratifs	3.1.5.5.20	-18 225	-15 061
Dotations nettes aux provisions	3.1.5.5.21	-272	-228
Autres produits d'exploitation Autres charges d'exploitation	3.1.5.5.22 3.1.5.5.22	1 844 -1 069	239 -444
Résultat opérationnel courant Dotations nettes aux amortissements et aux provisions Autres produits et Autres charges opérationnels	3.1.5.5.23 3.1.5.5.23	16 463 - -1 613	19 843 - 5 311
Résultat opérationnel Coûts de l'endettement financier net Autres Produits financiers Autres Charges financières		14 850 1 327 5 869 -7 730	14 532 377 5 097 -6 618
Résultat financier	3.1.5.5.24	-534	1 144
Charge d'impôt	3.1.5.5.25	-5036	4 837
Résultat net de la période		9 280	18 225
Part attribuable aux intérêts minoritaires		0	0
Part attribuable aux propriétaires de la mère du Group	e	9 280	18 225
Résultat de base par action Résultat dilué par action	3.1.5.3.1.19	0.12 0.11	0.24 0.23

⁽¹⁾ Voir note 3.1.5.3.1.3 Réconciliation avec les états financiers consolidés publiés au 31 décembre 2011

3.1.2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.12	31.12.11
Résultat net – Part du groupe	9 280	18 225
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à	- 2 402	+ 24
l'étranger, écarts de conversion		
Autres	- 80	+ 208
Autres éléments du résultat global (passées en capitaux propres et	6 798	+ 232
nets d'impôts)		
Résultat global consolidé	6 798	18 457
Part attribuables aux intérêts minoritaires	0	0
Part attribuable aux propriétaires de la mère du Groupe	6 798	18 457

3.1.3 Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2012 (En K€)

En K€		Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
	Notes	31.12.12	31.12.11
Flux d'exploitation			
Résultat net		9 280	18 225
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		17 804	18 001
Variation des provisions		-1 415	596
Variation des impôts différés	3.1.5.5.25	-294	- 9 066
Résultat lié aux stock-options et assimilés	3.1.5.5.20	3 985	2 139
Autres charges non décaissées	3.1.5.5.1	404	-
Plus ou moins values de cession	3.1.5.5.22	347	154
Marge brute d'autofinancement		30 112	30 048
Variation des créances d'exploitation		-17 380	- 12 400
Variation des dettes d'exploitation		8 559	6 533
Variation du BFR d'exploitation		-8 822	- 5 867
Takal das flore Danielateira		21 290	24 102
Total des flux d'exploitation		21 290	24 182
Flux liés aux investissements			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-2 584	- 8 746
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-6 097	- 5 190
Acquisitions d'autres immobilisations financières		-546	- 810
Acquisitions avances sur licences		-5 536	- 3 695
Cessions des immobilisations		60	49
Remboursements des dépôts et cautionnement et autres immobilisations financières Variation de périmètre		353	912
Autres flux			
Total des flux liés aux investissements		-14 350	- 17 481
Flux des opérations de financement			
Augmentation de capital liée aux SO & AGA Autres flux	3.1.5.5.9	13 179	4 274 6
Total des flux des opérations de financement		13 179	4 280
Incidence des écarts de conversion		-1 461	834
Variation de trésorerie		18 658	11 815
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		36 948	25 133
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		55 606	36 948

La trésorerie nette à la clôture s'analyse comme suit :

	31.12.12	31.12.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 654	38 034
Découverts bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)	-48	-1 086
Trésorerie nette	55 606	36 948

3.1.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2012 (En K€)

	Capital	Primes	Résultats consolidés	Réserves consolidées (hors réserves relatives aux stock-options)	Réserves consolidées stocks options	Ecarts de conversion	Actions propres	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des Capitaux Propres
Situation au 31 décembre 2010	3 754	67 452	13 566	-22 823	17 557	- 1 723	0	77 783	-	77 783
Augmentation de capital de l'entreprise consolidante	101	4 173						4 274		4 274
Résultat consolidé de l'exercice			18 225	-				18 225		18 225
Affectation du résultat consolidé N-1			-13 566	13 566						
Autres mouvements				469	2 139	24		2 632		2 632
Situation au 31 décembre 2011	3 855	71 625	18 225	-8 788	19 696	-1 699	0	102 914	-	102 914
Résultat consolidé de l'exercice			9 280					9 280		9 280
Autres éléments du résultat global				-80		-2 402		-2 482		-2 482
Total Résultat Global			9 280	-80		-2 462		6 798		6 798
Augmentation de capital de l'entreprise consolidante	236	14 044						14 280		14 280
Affectation du résultat consolidé N-1			-18 225	18 225				-		-
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites					3 985			3 985		3 985
Situation au 31 décembre 2012	4 091	85 669	9 280	9 357	23 681	-4 101	0	127 977	-	127 977

La rubrique « écart de conversion » enregistre notamment les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales hors zone €uro. Les variations des écarts de conversion sur l'exercice 2012 sont essentiellement constituées par :

Devises	Taux au 31/12/2011	Taux au 31/12/2012	Impact sur les capitaux propres (K€)
Peso Argentin	5,5679	6,48789	- 1 279
Dollars US	1,2939	1,3194	-366
Wong Coréen	1 498,69	1 406,23	- 274
Livre Sterling	0,83530	0,8161	- 53
Peso Mexicains	18,0512	17,1845	+ 155
Yen Japonais	100,20	113,61	+ 71

3.1.5 Annexe des comptes consolidés

Les notes et tableaux ci-après sont présentés en milliers d'euros.

3.1.5.1 Préambule

Leader mondial dans le développement et l'édition de jeux vidéo téléchargeables, Gameloft s'est positionné depuis 2000 comme l'une des entreprises les plus innovantes dans son domaine. Gameloft conçoit des jeux pour toutes les plateformes digitales dont les téléphones mobiles, smartphones et tablettes (Apple iOS et Android), boxes triple play, TV connectées, réseaux sociaux et consoles. Des accords de partenariat avec de grands détenteurs de droits permettent à Gameloft d'associer ses jeux aux plus grandes marques internationales telles que UNO, Spider Man, Harry Potter, Lego, Ice Age, Sonic. Gameloft dispose de plus d'un portefeuille de marques en propre avec des franchises établies telles que Real Football, Asphalt, Modern Combat, Dungeon Hunter et N.O.V.A Near Orbit Vanguard Alliance. Gameloft est présent sur tous les continents, distribue ses jeux dans 80 pays et emploie aujourd'hui 6 221 personnes réparties dans 27 pays à travers le monde.

Gameloft SA a été transformée en Société Européenne, Gameloft SE en septembre 2012.

Gameloft SE est domiciliée en France.

Grâce à des accords avec l'ensemble des principaux opérateurs de télécommunications sans fils, des fabricants de téléphones, des distributeurs spécialisés ainsi que sa boutique en ligne www.gameloft.com, GAMELOFT distribue ses jeux dans plus de 100 pays.

GAMELOFT est cotée au Compartiment B de la bourse de Paris (ISIN : FR0000079600, Bloomberg : GFT FP, Reuters : GFT).

Les états financiers consolidés de Gameloft SE comprennent Gameloft SE et ses filiales.

Les comptes consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 15 avril 2013.

3.1.5.2 Faits majeurs

-Augmentation de capital:

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'attribution d'actions gratuites pour 14 280 K€, dont 14 044 K€ en prime d'émission. Le capital social s'élève désormais à 4 091 K€.

-Variation de périmètre :

Deux nouvelles sociétés ont été créées et consolidées sur l'année 2012 à Budapest en Hongrie (Gameloft Hungary KFT) et à Auckland en Nouvelle Zélande (Gameloft New Zealand Limited). Gameloft Sprl Belgique a été liquidée au 30 juin 2012.

-L'évolution des monnaies sur le chiffre d'affaires :

Les monnaies comme le Real brésilien et le Peso Argentins ont fortement baissé au cours de l'année 2012. Cette baisse a impacté nos comptes et surtout, au niveau du chiffre d'affaires avec un différentiel négatif de change s'élevant à 1 140 K€. Les cours du Yen Japonais, du Dollar US, la Livre Sterling, le Yuan et le Peso Mexicain ont augmenté sur cette année entrainant un différentiel positif de 4 448 K€ sur le chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2011.

3.1.5.3 Principes et méthodes comptables

3.1.5.3.1Principes Généraux – Référentiel comptable

3.1.5.3.1.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne est consultable sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal market/accounting/ias/index fr.htm.

Le groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements et d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS tel que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés sont présentés en millier d'euros notés en K€, monnaie fonctionnelle de la société-mère.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

3.1.5.3.1.2 Effets des normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur au 1er janvier 2012

- Amendement IFRS 1, Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers Informations à fournir » Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers.
- Amendement IAS 12, Impôts différés Recouvrement des actifs sous-jacents

Ces amendements sont sans impact ou non applicable sur les états financiers du Groupe.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012

- Amendement IAS 1 Présentation des états financiers (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012).
- Amendement IAS 19 Avantages du personnel (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013).

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2012

- Amendement IFRS 1 Prêts gouvernementaux
- Amendement IFRS 7 Informations à fournir compensation des actifs financiers et des passifs financiers
- Amendement IAS 32 Compensation des actifs et passifs financiers
- Amendement à IFRS 10 Etats financiers consolidés
- IFRS 11- Partenariats
- Amendement à IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans les autres entités
- IAS 27 Etats financiers individuels (2011)
- IFRS 13- Evaluation de la juste valeur

Ces normes ou amendements sont applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} Janvier 2013

Les impacts de ces normes, amendements ou d'interprétations n'ont pas été anticipés dans ces états financiers consolidés et ne peuvent être raisonnablement estimés à ce jour.

3.1.5.3.1.3 Réconciliation avec les états financiers consolidés publiés au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2012, des modifications de présentation et de simplification sont intervenues au niveau du compte de résultat dont :

- A : Retraitement de la production immobilisée en diminution des charges de R&D,
- B : Autres produits de l'activité (reprise de provisions sur les avances et les développements commercialisés) reclassés en dotations aux provisions, en coûts des ventes et en frais de R&D,
- C : Production stockée reclassée en coûts des ventes,
- D: Dotations aux provisions (provisions sur les avances et les développements commercialisés) reclassées en frais de R&D et en coût des ventes,
- E : Correspond à :
 - Participation des salariés reclassée en charges de personnel R&D,
 - Retenues à la source non utilisées reclassées en charge d'impôt.

_	Publié en 2011						TOTAL	Publié en 2012
	31.12.11	A	В	C	D	E	Reclassements	31.12.11
Chiffre d'affaires	164 357							164 357
Production immobilisée	8 013	-8 013					- 8 013	-
Production stockée	- 13			13			13	-
Autres produits de l'activité	3 197		-3 197				- 3 197	-
Coûts des ventes	- 19 040		248	-13	-572		-337	-19 377
Frais de Recherche & Développement	- 88 861	8 013	2798		-1 016	-36	9759	-79 102
Frais Commerciaux	- 30 542						_	-30 542
Frais Administratifs	- 15 061						_	-15 061
Dotations nettes aux provisions	- 1 967		151		1 588		1 739	-228
Autres produits d'exploitation	239						_	239
Autres charges d'exploitation	- 1 347	<u>=</u>	=	=	=	903	903	-444
Résultat opérationnel courant	18 976	-	=	_	-	867	867	19 843
Autres produits et autres charges								
opérationnels	_							_
Dotations nettes aux dépréciations et								
provisions	-5 311	<u>=</u>	Ξ	=	=	_	Ξ	-5 311
Résultat opérationnel	13 665	_	_	-	_	86 7	867	14 532
Coûts de l'endettement financier net	377							377
Produits financiers	5 097							5 097
Charges financières	- 6 618	Ξ	=	=	Ξ.	_	Ξ	- 6 618
Résultat financier	-1 144	_	_	-		867	867	-1 144
Participation des salariés	- 36					36	36	
Charge d'impôt	5 740					- 903	-903	4 837
Résultat net de la période	18 225	0	0	0	0	0	0	18 225

3.1.5.3.1.4 Principes de consolidation

Les sociétés filiales du Groupe sont consolidées par intégration globale dès lors que le Groupe exerce son contrôle. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération, ainsi que le pouvoir de nommer ou révoquer les membres des organes de direction, de réunir la majorité des droits de vote dans ledit organe. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités ad hoc sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le groupe et des risques et avantages envisagés, le groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Ne sont pas consolidées les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe. Au 31 décembre 2012, il n'y a aucune exclusion dans le périmètre de consolidation.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les sociétés liquidées, en cours de liquidation ou dont les critères ne sont pas significatifs ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par GAMELOFT SE. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés suivant les règles applicables en matière de consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associés et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé sont éliminées.

Conversion en euros des éléments en devises des sociétés françaises

Les charges et produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises :

Les entités du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou en charges financières. Les différences de change relatives à des prêts ou emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères :

Les comptes des entités étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

Les actifs et passifs (y compris les goodwills quand il en existe et ajustements de valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges sont convertis au cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres. Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

3.1.5.3.1.5 Estimations et Jugements

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être

différentes des valeurs estimées. Les jugements significatifs exercés par la direction du Groupe pour appliquer les méthodes comptables et l'analyse des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Les méthodes comptables exposées cidessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme aux entités du groupe.

Tableau récapitulatif des principales estimations :

Note	Estimation	Nature de l'information communiquée
§ 3.1.5.3.2.1	Pertes de valeur	Principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs
§ 3.1.5.3.2.11 & Note	Paiement en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs
§ 3.1.5.3.2.10 & Note 10	Provisions	Hypothèses sous jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 25	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

3.1.5.3.1.6 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation du Groupe et des liens commerciaux entre les différentes filiales, nous considérons que le Groupe est mono marché et opère sur plusieurs secteurs géographiques (EMEA, Amérique du Nord, Latam et APAC).

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle, par secteur géographique, présentée en point 5.6 est l'information utilisée par le management du groupe et notamment son Président Directeur Général en vue de prendre des décisions en matière de ressources et d'évaluer les performances de la société.

3.1.5.3.2 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le groupe

3.1.5.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 «Immobilisations Incorporelles», seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Leurs évaluations se font au cout d'acquisition pour les immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers et au cout de production pour les immobilisations générées en internes.

Marques

Les marques acquises par le groupe font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

• Frais de développement :

GAMELOFT distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

• Sur jeux consoles, jeux PC et jeux TV :

Les frais de développement sur les consoles de jeux que ce soit sur PC ou TV sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,

- 3) la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- 5) le fait que l'entreprise dispose des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement tels que des frais de structures.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est terminé.

Ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation est pratiquée en conséquence.

Les sociétés ne pratiquent pas de recherche fondamentale.

• Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 300 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et 1.500 modèles de smartphones et les treize langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure d'appréhender de manière fiable pour les différentes versions les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et les avantages économiques futurs de chacune de ces versions. Sur ces bases, le Groupe ne remplissant pas tous les critères d'activation de la norme IAS 38, les dépenses sont comptabilisées en charges.

Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

3.1.5.3.2.2 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs soient associés à cet actif

- Que le prix d'acquisition peut être calculé de manière fiable.

Les immobilisations corporelles apparaissent au bilan à leur coût d'achat diminué du cumul des amortissements et du cumul éventuel des pertes de valeur. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

3.1.5.3.2.3 Immobilisations acquises par voie de location financement

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Les immobilisations financées par voie de location financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés afin de se placer dans la situation où la société aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunts.

Le montant comptabilisé à l'actif est égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du coût des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

3.1.5.3.2.4 Actifs financiers non courants

Les titres de participation et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie « sociétés non consolidés » car ils ne sont pas détenus dans le but de réaliser des profits à court terme. Ces actifs sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les autres titres financiers sont valorisés au coût historique, hors frais accessoires.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

3.1.5.3.2.5 Impôts différés et exigibles

L'impôt sur le résultat : charge ou produit comprend la charge / le produit d'impôt exigible et la charge / le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est :

- le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture,
- tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Selon IAS 12, §74 et 75, une entité doit compenser les actifs et passifs d'impôts différés si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

3.1.5.3.2.6 Autres créances non courantes

Les autres créances non courantes regroupent des crédits d'impôts Recherche et Développement d'exercices antérieurs. Ils sont comptabilisés lorsque leur acceptation est acquise auprès des organismes locaux et leur délai d'expiration est de 10 et 20 ans.

3.1.5.3.2.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

3.1.5.3.2.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités, dépôts à vue et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7 : il s'agit des placements à court terme, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur par le biais du résultat. Ils sont enregistrés pour leur juste valeur au bilan et les variations sont comptabilisées en résultat financier.

3.1.5.3.2.9 Capital social

Actions ordinaires:

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

Actions d'autocontrôle :

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

A ce jour le groupe n'a pas d'action d'autocontrôle.

3.1.5.3.2.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

3.1.5.3.2.11 Avantages accordés aux salariés

Indemnités retraites

Selon les lois et usages de chaque pays, GAMELOFT participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs, qui sont généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Au sein du Groupe, tel est le cas en Italie, au Japon et en Angleterre.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, Corée, Hong Kong, Argentine et les Etats-Unis.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière. Les gains et pertes actuariels net cumulés de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2012 pour la France sont les suivantes :

	France
Taux d'évolution des salaires	3 %
Base de calcul Conditions spécifiques de calcul	Salaire annuel
Taux d'actualisation	2,8 %
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

Au sein du groupe GAMELOFT, les régimes à prestations définies ne font l'objet d'aucun financement par, des placements de différents instruments, de titres de capitaux propres ou de placements obligataires.

Indemnités de fin de contrats

La provision pour indemnité de fin de contrat de travail des salariés au Vietnam couvre les avantages cumulés acquis par les salariés au cours de leur année de service jusqu'en 2008. Les indemnités sont versées au départ du salarié et le groupe n'a plus de dettes envers le salarié une fois l'indemnité payée. Les droits sont réactualisés chaque année en fonction des dispositions applicables au Vietnam. Depuis 2009 est instituée une couverture chômage financée par l'employeur et le salarié. Au sein du Groupe, les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires et que cette offre soit acceptée de façon fiable par les personnes.

Stock options et Attribution d'actions gratuites

L'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stock-options (valeur de l'option à la date de l'attribution) et d'actions gratuites constitue un complément de rémunération comptabilisé comme une charge de personnel, étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti :

Pour les plans de stock-options et d'actions gratuites, la charge comptable représente la valorisation des options à la date d'attribution de chaque plan. La juste valeur des options dépend donc de la date à laquelle elles sont acquises par le bénéficiaire. La comptabilisation en résultat de cette rémunération différée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les plans d'attribution d'actions gratuites et de stock-options sont évalués sur la base du cours de l'action Gameloft au jour du conseil d'administration qui a décidé de l'attribution de ces options ou actions gratuites en tenant compte de la période d'incessibilité de l'action après l'acquisition des droits et / ou du dividende attendu. La juste valeur de ces instruments, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charge, en contrepartie des capitaux propres, et réparties sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

Conformément à IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2005, sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Les critères de volatilité ont été fixés suivant deux étapes :

la détermination de la volatilité historique du cours se rapprochant de la durée de vie de l'option

la prise en compte d'éléments tangibles permettant d'anticiper que l'avenir sera différent du passé.

Le taux sans risque, appelé aussi « taux à échéance constante » est le taux de rendement d'une Obligation Assimilable du Trésor français fictive à 5 ans ou 7 ans de maturité.

La méthode utilisée pour l'évaluation des stocks options et actions gratuites suit la méthode binomiale.

Les actions gratuites attribuées et les stocks options sont subordonnés à la satisfaction de conditions de performance interne et externe pour les dirigeants. Pour les salariés, l'exercice des stock-options nécessite que le contrat de travail soient toujours en vigueur au moment de la date d'exercice et pendant la durée des plans, et pour l'attribution gratuite des actions, le salarié doit avoir un contrat de travail en vigueur et ininterrompu avec la société pendant la période d'incessibilité de deux années suivant la date d'attribution.

Plans en vigueur au 31 décembre 2012 :

	Plans de stock-options 2007	Plans de stock-options 2008		otions et d'actions les 2009
Volatilité	39 % (1)	45 % (2)	44 %	% (3)
Taux de rotation lié au départ du groupe	8 % par an	5,5% par an pour la France 12% par an pour les USA – Canada 8% par an pour le reste du Monde	5,5% par an pour la Fr 8 % par an pour les US 8% par an pour le rest	SA – Canada
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles	Nulles	Nulles	
Taux sans risque	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7	
	3,93 %	3,90 %	2,95 %	2,39 % pour les AGA

- (1) La volatilité a été déterminée en retraitant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation.
- (2) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2003 à avril 2008.
- (3) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2004 à avril 2009

Plans de stock-options et d'actions gratuites 2010		Plans de stock-options et d'actions gratuites 2011	Plans de stock-options et d'actions gratuites 2012
Volatilité	55 % (4)	53,8 % (5)	45,8 % (6)
Taux de rotation lié au départ du groupe	6 % par an pour la France 8% par an pour le reste du Monde	6 % par an pour la France 8% par an pour le reste du Monde	6 % par an pour la France 8% par an pour le reste du Monde
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles	Nulles	Nulles
Taux sans risque	Moyenne entre le taux TEC 3 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 5	Moyenne entre le taux TEC 3 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 5	Moyenne entre le taux TEC 3 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 5
	1,36 %	1,52 %	1,094 %

- (4) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de juin 2007 à juin 2010
- (5) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de septembre 2008 à septembre 2011
- (6) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de juillet 2008 à juillet 2012

DIF

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi. Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures. Le montant total des heures de DIF accumulées au 31 décembre 2012 représente 5 315 h.

3.1.5.3.2.12 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont valorisés au coût amorti.

3.1.5.3.2.13 Chiffres d'affaires

Selon IAS 18-7 / 18-8, l'entreprise qui agit en tant que principal dans la transaction reconnaît en chiffre d'affaires les montants facturés aux clients finaux. Afin de déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou au contraire en tant qu'agent, il convient d'évaluer les risques et responsabilités pris par l'entreprise pour livrer les biens ou rendre les services. Dans cette optique, Gameloft s'est référé à la norme EITF 99-19, dans le cadre de l'application des IFRS, qui donne une liste d'indicateurs pour déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou agent.

Pour chaque contrat conclu, Gameloft s'interroge sur les caractéristiques afin de déterminer s'il convient de reconnaitre le chiffre d'affaires brut ou net du coût des services rendus par les agents.

Les revenus de l'activité jeux mobiles sont le cœur d'activité de la société grâce notamment aux innovations apportées par les constructeurs de téléphones historiques et l'arrivée de nouveaux entrants dynamiques. Le chiffre d'affaires est déterminé via notre réseau de distribution (opérateurs, affiliés, constructeurs....) indiquant le nombre de téléchargements de nos jeux sur leurs différents serveurs et par rapport aux conditions du contrat.

Les revenus consoles rassemblent les services de téléchargement de jeux sur consoles (Xbox Live Arcade, sur 3DS, PS Vita et PS3 Network), sur la dernière génération de box triple-play et sur les télévisions dites connectées. Sur ce chiffre d'affaires, nous avons la même méthode de comptabilisation que l'activité mobile.

3.1.5.3.2.14 Coûts des ventes

Le coût des ventes inclut les coûts de production des cartouches de jeux consoles hors variation de stocks, les redevances de royalties ainsi que les frais liés à la vente des jeux sur les différentes options de téléchargements.

3.1.5.3.2.15 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux qui correspondent à des litiges, et évènements très inhabituels, anormaux et peu fréquents et d'un montant significatif.

Le groupe estime que le sous total « Résultat opérationnel courant » présenté de manière distincte dans le compte de résultat, facilite la compréhension de la performance opérationnelle récurrente, et permet aux utilisateurs des états financiers de disposer d'éléments utiles pour analyser cette dernière.

3.1.5.3.2.16 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement et les intérêts créditeurs.
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de

financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de charge et les autres produits et charges financiers.

GAMELOFT n'a pas mis en place d'instruments financiers dérivés pour gérer ou réduire son exposition aux risques de variation des cours de change.

3.1.5.3.2.17 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net) en conformité avec la norme IAS 7.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

L'incidence nette des variations de périmètre est présentée dans une rubrique spécifique aux flux liés aux opérations d'investissement.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les valeurs mobilières de placement, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Aucun dividende de la société mère n'a été versé au 31 décembre 2012 au titre du résultat 2011.

3.1.5.3.2.18 Les parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

3.1.5.4 Résultat de base par action

Le groupe présente un résultat par action en retenant d'une part le résultat net et d'autre part le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts et intérêts minoritaires.

Les résultats nets par action de base et après dilution sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré des éléments dilutifs.

Le calcul du résultat par action après dilution tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (tels que les options d'achat et de souscription d'actions, les emprunts convertibles, etc.) sur le nombre théorique d'actions. Lorsque les fonds sont recueillis à la date de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs, la méthode dite « du rachat d'actions » est utilisée pour déterminer le nombre théorique d'actions à prendre en compte.

- Résultat de base par action :

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

Résultat dilué par action :

Ce résultat est égal à la division du :

- -résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- -par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation, augmenté par le nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions et de l'exercice des droits.

	31.12.12	31.12.11
Résultat net part du groupe (€) – A	9 280 120	18 224 813
Nombre d'actions ordinaires pondérés – B	79 534 252	76 410 413
Résultat de base par action $-C = A/B$	0,117	0,239
Nombre d'actions ordinaires pondéré après intégration des instruments potentiellement dilutifs – D	82 645 279	80 649 269
Résultat net (€) –E	9 280 120	18 224 813
Résultat net par action dilué – F= E / D	0,112	0,226
Résultat opérationnel courant (€)	16 462 869	19 842 956
Résultat opérationnel courant par action	0,2070	0,2597
Résultat opérationnel courant par action dilué	0,1992	0,2460

Le nombre d'actions dilutives liées aux plans de stock-options est de 2 036 560 actions et le nombre d'actions dilutives liées aux plans d'attribution d'actions gratuites est de 1 074 468 actions.

3.1.5.4Périmètre de consolidation

3.1.5.4.1Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2012

Seules les entités significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le caractère significatif s'apprécie au regard de la contribution aux frais de recherche et développement et de la contribution au chiffre d'affaires du groupe. Les autres filiales dont la contribution est non significative ne sont pas reprises dans cette liste.

Société	Pays	Date acquisition / création	Activité - Secteur	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
GAMELOFT SE 429 338 130	France	1999	Mobile Distribution / Production	-	Société mère	Intégration Globale
GAMELOFT INC	USA	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT INC DIVERTISSEMENT	Canada	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Ltd	Royaume- Uni	2001	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT IBERICA SA	Espagne	2001	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Italie	2001	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Roumanie	2001	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	Chine	2003	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT KK	Japon	2004	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT LTD VIETNAM	Vietnam	2004	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	Mexique	2005	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT PRIVATED LTD	Inde	2005	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Co, Ltd	Corée	2005	Mobile Distribution /	100,00 %	100 %	Intégration Globale

			Production			
GAMELOFT Argentina	Argentine	2005	Mobile	100,00 %	100 %	Intégration Globale
			Production /			
			Distribution			
GAMELOFT Do BRASIL	Brésil	2007	Mobile	100,00 %	100 %	Intégration Globale
Ltda			Distribution			
GAMELOFT Australia Pty	Australie	2007	Mobile	100,00%	100%	Intégration Globale
Ltd			Distribution			
GAMELOFT Philippines	Philippines	2009	Mobile	100,00%	100%	Intégration Globale
			Production /			
			Distribution			
GAMELOFT SOFTWARE	Chine	2010	Mobile	100,00%	100%	Intégration Globale
SHENZEN Co. Ltd			Production			
GAMELOFT PT Indonesia	Indonesie	2010	Mobile	100,00%	100%	Intégration Globale
			Production /			
			Distribution			

La date de clôture annuelle des sociétés consolidées est le 31 décembre.

3.1.5.4.2 Variation du périmètre

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2012 diffère de celui de l'exercice 2011 avec l'entrée dans le périmètre de consolidation de deux nouvelles filiales créées sur l'exercice, Gameloft Hungary KFT et Gameloft New Zealand Limited ainsi que la sortie de Gameloft Sprl.

3.1.5.5Notes sur le bilan et le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi au 31 décembre 2012 :

Immobilisations	Au 31.12.11 cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.12 cumulé
T	2.022	012	206			20	2.410
Logiciels	2 922	812	-286			-30	3 418
Développements commercialisés	26 534	796		412			27 742
Avances sur licences	24 101	8 705	-5 250			-43	27 513
Développement En cours	664	975	-404	-412			824
de production							
TOTAL Bruts	54 221	11 288	-5 940	-		-73	59 497

Amortissements	Au 31.12.11 Cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.12 Cumulé
Logiciels	2 599	595	-128			-12	3 054
Développements commercialisés	19 460	4 037		2 160			25 657
Avances sur licences Développement En cours de production	17 060	6 680	-5 250			36	18 526
Sous Total	39 119	13 472	-5 378	2 160		24	47 237

Provisions						
Développements commercialisés	2 167	748		-2 160		756
Développement En cours de production	22	103	-12			112
Avances sur licences	1 057	464	-611			910
Sous Total	3 246	1 315	- 623	- 2 160	-	1 778
TOTAL des dépréciations et amortissements	42 365	14 787	-8 161		24	49 015
Immobilisations incorporelles nettes	11 856					10 482

Les frais de développements sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DSi, la 3DS, la PS3net et la PS Vita de Sony, l'Ipad 1 d'Apple, sur les TV connectées comme sur la Box Révolution 6 de Free, Samsung TV et le Mac d'Apple...

L'augmentation des frais de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la PS Vita de Sony, le Mac d'Apple, les TV connectées ou encore les boxes Internet est de 796 K€ sur l'exercice 2012.

Les développements en cours de production sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêté des comptes et cette année, l'augmentation est de 975 K€ et 412 K€ transféré en développements commercialisés sur la période.

La société effectue une revue de la faisabilité des projets et de leur commercialisation. Au cours de l'exercice 2012, GAMELOFT a effectué une revue de ses projets en cours. Au regard de ces analyses, la société a décidé de comptabiliser en charges un montant de 404 K€ au titre des développements abandonnés.

Les avances sur licences concernent des contrats signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Anthony Kim, Vijay Singh, Camillo Villegas, joueurs de golf, divers parcours de golf, Steven Gerrard, Robinho, la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NFL ...

Sur l'exercice 2012, de nouveaux contrats de licences ont été signés principalement avec Hasbro avec les jeux my little Pony et Littlest Pet Shop, Playmobil, Iron Man 3, Fast & Furious 6 ainsi que le jeu Moi, Moche et Méchant 2Ces contrats sont dans la continuité de ceux des années précédentes avec Paramount avec la sortie du film Tintin en octobre dernier, Universal avec le film Fast & Furious 5, sorti en mai 2011, Sony Pictures et son légendaire Men In Black 3 sorti en avril 2012, mais aussi Ice Age de Fox sorti en avril 2012, DC Comics pour le futur jeu : « The Dark of Knights Rises », The Avengers de Marvel, avec TT Games pour la sortie du jeu Lego Batman, avec Epic Games- Unreal ou encore Classic Media pour la sortie du jeu Where's Waldo ... et aussi avec Warner Bros pour la sortie du dernier volet de Harry Potter and the deathly hallows, avec la Fox pour le renouvellement de contrats pour l'adaptation du jeu Avatar sur différentes plateformes, Marvel pour Iron Man 2 et Spiderman. Gameloft a signé aussi des contrats ou des renouvellements de contrats pour des licences de jeux de société, séries et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser brésilien Topa ou Noa Topa, CSI, ...

La diminution des avances sur licences pour 5 250 K€ concerne des licences dont Gameloft n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2012 (aucun impact sur le résultat).

L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés et en cours de production sont respectivement de 4 037 K€ et de 851 K€. Les amortissements correspondent à un plan d'amortissement sur 18 mois des coûts de développements dès la commercialisation du jeu. Des tests de pertes de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice qui ont donné lieu à l'enregistrement d'une dépréciation de 851 K€.

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés pour 6 680 K \in . Compte tenu de la perspective de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de 464 K \in a été comptabilisée au 31 décembre 2012.

En comparaison, les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi au 31 décembre 2011 :

Immobilisations	Au 31.12.10 cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 cumulé
Logiciels	2 213	778	- 124	22		33	2 922
Développements commercialisés	18 032	5 123	- 3 381	6 760			26 534
Avances sur licences	22 452	3 555	- 1916			10	24 101
Développement En cours de production	4 613	2 819	- 8	- 6760			664
TOTAL	47 311	12 275	- 5 429	22	-	43	54 221

Amortissements	Au 31.12.10 Cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 Cumulé
Logiciels	1 888	696	- 32	21		26	2 599
Développements commercialisés	12 700	10 141	- 3 381				19 460
Avances sur licences	15 385	3 611	- 1916			- 20	17 060
Développement En cours de production	-						-
Sous Total	29 973	14 448	- 5 329	21		6	39 119
Provisions							
Développements commercialisés	1 749	2 935	- 2516				2 167
Développement En cours de production	292	12	- 282				22
Avances sur licences	733	572	- 248				1 057
Sous Total	2 774	3 519	- 3 046	-	-	-	3 246
TOTAL	32 747	17 967	- 8 375	21	-	6	42 365
Immobilisations incorporelles nettes	14 564						11 856

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Immobilisations	Au 31.12.11 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.12 Cumulés
Installations techniques	3 698	1 267	-134	- 88		-48	4 695
Matériel de transport	-						
Matériel informatique et mobilier	18 785	4 969	-1 661	88		-65	22 117
Matériel informatique	115		-16			+1	100
financé par crédit-bail							
TOTAL	22 598	6 236	-1 811	0		-112	26 911

Amortissements	Au 31.12.11 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.12 Cumulés
Installations techniques	2 176	611	-136	-24		-40	2 586
Matériel de transport	-						
Matériel informatique et mobilier	12 802	3 792	-1 477	24		-10	15 131
Matériel informatique	111	1	-16			1	97
financé par crédit-bail Immobilisations en cours							
TOTAL	15 089	4 404	-1 629	0		-49	17 813
Immobilisations corporelles nettes	7 509						9 098

L'augmentation des immobilisations corporelles est la conséquence :

⁻du développement des différents studios de production avec des embauches importantes sur l'année 2012 et le renouvellement de certains matériels,

⁻des achats de téléphones portables dédiés à la création des jeux ...

Les diminutions du matériel informatique sont liées à des cessions et des mises au rebut.

Les diminutions d'installations générales sont principalement dues à des mises au rebut. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

En comparaison, les immobilisations corporelles se répartissent comme suit au 31/12/2011 :

Immobilisations	Au 31.12.10 Cumulés	Augmentations	Dimi	nutions		ert de pte à mpte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 Cumulés
Installations techniques	2 868	874		- 83				38	3 698
Matériel informatique et mobilier	15 708	4 316	-	1 437	-	22		220	18 785
Matériel informatique financé par crédit-bail	114							1	115
TOTAL	18 690	5 190	-	1 519	-	22		259	22 598

Amortissements	Au 31.12.10 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 Cumulés
Installations techniques	1 650	552	- 31			5	2 176
Matériel informatique et mobilier	10 966	3 136	- 1 393	- 21		114	12 802
Matériel informatique financé par crédit-bail	110	1					111
TOTAL	12 726	3 689	- 1 424	- 21		119	15 089
Immobilisations corporelles nettes	5 964						7 509

3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Immobilisations	Au 31.12.11 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.12 Cumulés
Dépôts et cautionnements Prêts	2 211	546	-353	11		-18	2 397
TOTAL	2 211	546	-353	11		-18	2 397

Les augmentations des dépôts et cautionnements concernent principalement GAMELOFT Beijing pour 73 K€, GAMELOFT Roumanie pour 63 K€, GAMELOFT Vietnam pour 52 K€, GAMELOFT Corée pour 49 K€, GAMELOFT Singapour pour 48 K€ et GAMELOFT Mexique pour 45 K€.

Les diminutions concernent principalement GAMELOFT Corée pour 118 K \in , GAMELOFT SE pour 62 K \in et GAMELOFT Shanghai pour 38 K \in .

4. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.12	31.12.11
Déficits activés	10 528	9 696
Différences temporaires fiscales	2 388	1 704
TOTAL	12 916	11 400

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte si leur récupération est probable, notamment dès lors que des bénéfices imposables sont attendus au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.

Au 31 décembre 2012, les déficits activés s'élèvent à 10 528 K€ dont Gameloft SE pour 10 076 K€.

Les différences temporaires fiscales sont principalement liées aux provisions sur charges à payer et aux amortissements différés.

Déficits activés et non activés sur les différentes filiales du Groupe:

	31.12.1	2	31.12.1	1
En K€	déficits activés	déficits non activés	déficits activés	déficits non activés
GAMELOFT Hong Kong		71		441
GAMELOFT Canada	162		30	
GAMELOFT Iberica		182		607
GAMELOFT Brésil		103		507
GAMELOFT AUSTRALIA		81		274
GAMELOFT SE	10 076		9 638	
GAMELOFT Singapore		28		68
GAMELOFT Divertissement Live	32		24	
GAMELOFT Rep. Tcheque		28		173
GAMELOFT TORONTO	258		3	
GAMELOFT LTD UK		618		2 520
GAMELOFT LTD, Co		483		5 3 1 5
GAMELOFT GMBH		643		1 834
GAMELOFT SHANGHAI LTD		83		59
XING FU		58		
GAMELOFT SHENZHEN		21		49
GAMELOFT KK				1 930
GAMELOFT Sprl				3
GAMELOFT Venezuela				20
TOTAL	10 528	2 399	9 696	14 127

Les délais d'expiration des déficits fiscaux activés se décomposent ainsi :

- 20 ans : 452 K€ - illimités : 10 076 K€

Les échéances d'expiration des déficits fiscaux non activés se décomposent ainsi :

- A 1 an : 127 K€ - A 2 ans : 14 K€ - A 3 ans : 14 K€ - A 4 ans : 48 K€ - A 5 ans : 90 K€ - A 9 ans : 483 K€ - A 14 ans : 158 K€ - A 15 ans : 24 K€ - Illimités : 1 441 K€

Les actifs d'impôts différés au titre du périmètre d'intégration fiscal français correspondent à une utilisation jusqu'en 2015.

5. AUTRES CREANCES NON COURANTES

	31.12.12	31.12.11
Crédits d'impôts R&D	4 225	3 461
Autres	8	2
TOTAL	4 233	3 463

Les crédits d'impôts recherche et développements correspondent à des créances fiscales détenues par les filiales canadiennes au titre des années 2005 à 2012.

Les créances au titre des années 2005 et 2006 sont imputables sur l'impôt dû pendant 10 ans. Les créances des années suivantes sont utilisables sur 20 ans.

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31.12.12	31.12.11
Clients et comptes rattachés	60 340	51 087
Dépréciation clients et comptes rattachés	- 682	- 478
Total	59 658	50 609

Le délai moyen de règlement des clients du groupe GAMELOFT est de 92 jours.

La plupart des créances clients sont à moins d'un an, l'impact de l'actualisation serait non significatif et non comptabilisé (Cf. tableau §6.6 du présent rapport).

Le poste clients est en hausse par rapport au 31 décembre 2012 en corrélation avec l'augmentation du chiffre d'affaires du dernier trimestre 2012.

7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
TVA	2 577	2 594
Autres créances fiscales et sociales	14 838	8 648
Avoirs fournisseurs à recevoir	63	9
Fournisseurs débiteurs	157	253
Avances et Acomptes versés	31	10
Autres	349	390
Charges constatées d'avance	1 405	1 132
Capital souscrit appelé non versé	1 100	379
TOTAL	20 520	13 416

La quasi-totalité des autres créances a une échéance à moins d'un an.

Les créances fiscales d'un montant de 14 521 K€ se composent principalement des éléments suivants :

- 9 584 K€ au titre des subventions d'exploitation de 2011 en partie et de 2012 dues aux filiales canadiennes
- 1 672 K€ correspondant à des subventions et d'autres crédits fiscaux pour GAMELOFT Argentina
- 786 K€ de créances d'impôts pour GAMELOFT Mexique

Les créances sociales représentent 317 K€

8. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes de comptes de banque pour 55 653 K€ au 31 décembre 2012 contre 38 034 K€ au 31 décembre 2011.

La variation de la trésorerie nette se décompose ainsi :

Détail trésorerie	31.12.12	31.12.11
Disponibilités	24 702	26 350
Equivalents de trésorerie	30 951	11 684
TOTAL Trésorerie positive	55 653	38 034
Découverts bancaires et crédits courts termes	-48	- 1 086
TOTAL	55 606	36 948
Dont trésorerie dont l'utilisation est limitée(1)	8 824	3 851

⁽¹⁾ Compte tenu des restrictions actuelles en Argentine pour rapatrier la trésorerie ou effectuer des paiements internationaux, l'utilisation de la trésorerie disponible au niveau de la filiale est limitée aux paiements locaux.

Au 31 décembre 2012, il existe un excédent net financier de 55 606 K€ contre 36 948 K€ au 31 décembre 2011.

Les postes disponibilités et équivalents de trésorerie se rapportent essentiellement aux pays suivants :

- France pour un montant de 18 656 K€,
- Brésil pour un montant de 10 921 K€,
- Argentine pour un montant de 8 824 K€,
- Etats Unis pour un montant de 4 917 K€
- Japon pour un montant de 1 829 K€.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de placements immédiatement disponibles et sans frais.

9. CAPITAUX PROPRES

Capital

Le capital de la société GAMELOFT S.E. est composé au 31 décembre 2012 de 81 818 524 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 4 090 926,20 euros.

La société GAMELOFT a procédé en 2012 à des augmentations de capital par levée de stocks options et d'attribution d'actions gratuites donnant lieu à une augmentation de capital de 236 K€ et une augmentation des primes d'émission pour 14 044 K€. Au titre de l'exercice 2012, le montant encaissé sur les augmentations de capital est de 13 179 K€, le solde de 1 100 K€ ayant été encaissé en janvier 2013.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Nombre d'actions GAMELOFT S.E.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
Au 31/12/10	0.05	75 082 924	3 754
Levée d'options du 11/01/2006	0.05	10 000	0
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	271 405	14
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	87 200	4
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	188 206	9
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	221 895	11
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	130 600	7
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	43 000	2
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	353 500	18
Création d'Actions Gratuites du 21/04/2009	0.05	717 250	36
Au 31/12/11	0.05	77 105 980	3 855
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	394 795	20
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	286 200	14
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	1 170 794	59
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	729 165	37
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	98 200	5
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	508 255	25
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	441 885	22
Levée d'options du 01/06/2010	0.05	479 750	24
Création d'Actions Gratuites du 01/06/2010	0.05	603 500	30
Au 31/12/12	0.05	81 818 524	4 091

Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500	2 212 500	1 329 000	0
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800	577 800	1 451 300	2 780 300
Nombre de personnes concernées :	101							
dont dirigeants	5							
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Manipuristration Manip	Date du Conseil	11/01/06	Restant au	Restant au	Rest	ant au	Restant	au	Restant au	Restant au	Restant au
Nameter d'actons annules : 14 400	d'Administration										31.12.12
Nombre de personnes 33 10 10 10 10 10 10 10		612 000	468 000	363 000	3	33 000	333 (000	333 000	333 000	0
Debut of decreases 1		22	144 000	249 000	2	79 000	279	000	279 000	279 000	612 000
Debt of exercise 10 10 10 10 10 10 10 1	1	33									
Find electrocity 101/2012	dont dirigeants										
Pixt de Conseil 70600											
Althonistration Althonist											
All All All All All All All All All Al											
Nombred decisions annulées 2	d'Administration		31.12.06	31.12.07		1.12.08	31.1	2.09	31.12.10	31.12.11	
Nombre de actions annuilées		40 200	40 200	40 200		10 200	10	200	10 200	10 200	0
Decide discreptions		-	-	-		30 000	30	000	30 000	30 000	40 200
Debut d'exercice 0700c2010 0706c2010 0706c201	-	2									
Debt Conscier 07306/2010		0									
Prix de souscription 5,37 euros 2,37 euros 5,37 euros 6,31 euros 6,31 euros 6,31 euros 2,31 euros				07/06/2010			07/06/2	2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Date du Conseil 03/01/07 Restant au d'Administration Restant au 31.12.07 31.12.08 31.12.10 31.12.10 31.12.11 </td <td></td>											
d'Administration 31,12,07 31,12,08 31,12,10 21,12,10 31,12,11 31,12,11 31,12,12 Nombre d'actions pouvant être souscrités: 2,81 000 2,73 8,00 2,25 5,00 3,89 300 53 5,000 16 30,989 5,04 00 Nombre d'actions annutées: 127 76 200 2,76 000 3,89 300 53 5,000 682 400 697 400 Nombre d'actions annutées: 4 127 2000 3,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2003 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2009 03,01/2003 03,01/2009 03,01/2003 03,01/20	Prix de souscription	5,3 / euros	5,3 / euros	5,3 / euros	3,:	s / euros	5,3 / e	uros	5,3 / euros	5,3 / euros	5,3 / euros
Nombre d'actions pouvant être souscritées: 2811 000 2734 800 2535 000 2421 700 2238 000 1630 989 50 400 souscritées: 76 200 276 000 389 300 535 000 682 400 697 400 Nombre d'actions annulées: 76 200 276 000 389 300 535 000 682 400 697 400 76 700	Date du Conseil	03/01/0	7 Restant	au Resta	nt au	Res	tant au	Re	stant au	Restant au	Restant au
Souscrities		• 044.00									
Nombre d'actions annulées 76 200 276 000 389 300 535 000 682 400 697 400 Nombre de personnes 127		2 811 00	0 2 734 8	300 2.53	5 000	2.4	121 700	2	238 000	1 630 989	50 400
Debut d'exercice 03/01/2003 03/01/200	Nombre d'actions annulées :			200 27	6 000	3	389 300		535 000	682 400	697 400
Debut d'exercice		12	7								
Debut d'exercice			4								
Prix de souscription	Début d'exercice										
Date du Conseil d'Administration 03/01/07 31.12.07 Restant au 31.12.07 Restant au 31.12.08 Restant au 31.12.09 Restant au 31.12.10 31.12.11 31.12.11 31.12.12 Nombre d'actions pouvant être concernées : dont dirigeants 1 1 207 900 237 900 248 100 Début d'exercice 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2013 03/01/2013 03/01/2013 03/01/2009 03/01/2013											
d'Administration 31,12,07 31,12,08 31,12,09 31,12,10 31,12,11 31,12,12 Nombre d'actions pouvant être souscrites : 710 100 604 800 530 400 511 200 494 200 377 000 80 600 Nombre d'actions annulées : 105 300 179 700 198 900 207 900 237 900 248 100 Nombre de personnes concernées : 38 105 300 179 700 198 900 207 900 237 900 248 100 Nombre de personnes concernées : 38 1 1 30 301/2009 03/01/2009	Fitx de souscription	4,10 6010	s 4,10 cu	105 4,10	curos	4,1	o euros	4,	, 10 euros	4,10 60108	4,10 euros
Nombre d'actions pouvant être 710 100 604 800 530 400 511 200 494 200 377 000 80 600 souscrites :	Date du Conseil	03/01/0	7 Restant	au Resta	nt au	Res	tant au	Re	stant au	Restant au	Restant au
Souscrites Nombre d'actions annulées 105 300 179 700 198 900 207 900 237 900 248 100		710.10									
Nombre d'actions annulées : 105 300 179 700 198 900 207 900 237 900 248 100 Nombre de personnes 38 Concernées :		/10 10	0 604 8	300 53	0 400		511 200		494 200	3// 000	80 600
Concernées Con	Nombre d'actions annulées :			300 17	9 700]	198 900		207 900	237 900	248 100
Début d'exercice 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2003 03/01/2013		3	8								
Début d'exercice 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2009 03/01/2003 03/01/2013 0			1								
Prix de souscription	Début d'exercice										
Date du Conseil d'Administration 11/04/2008 Restant au 31.12.09 31.12.10 31.12.11 31.12.12 31.12.12											
Nombre d'actions pouvant être 3 110 250 3 015 000 2 850 600 2 595 350 2 059 465 811 995	This de souscription	4,50 cu 10	3 +,50 cu	103 4,50	curos	7,5	o curos		,50 caros	4,50 caros	4,50 caros
souscrites : Nombre d'actions annulées : 95 250 259 650 369 950 640 940 650 990 Nombre de personnes concernées : 199 dont dirigeants 4 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2010 11/04/2014 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11	Date du Conseil d'Administration	n	11/04/2008								
Nombre d'actions annulées : 95 250 259 650 369 950 640 940 650 990 Nombre de personnes concernées : 199 dont dirigeants 4 4 650 990 660 940 650 990 Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 <td>•</td> <td></td> <td>3 110 250</td> <td>3 015 000</td> <td></td> <td>2 850 6</td> <td>600</td> <td>2 59</td> <td>5 350</td> <td>2 059 465</td> <td>811 995</td>	•		3 110 250	3 015 000		2 850 6	600	2 59	5 350	2 059 465	811 995
Nombre de personnes concernées : 199 dont dirigeants 4 Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2010 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014				05 250		250	650	24	50 050	640 040	650 000
dont dirigeants 4 Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 <td></td> <td></td> <td>199</td> <td>93 230</td> <td></td> <td>237 (</td> <td>050</td> <td>30</td> <td>,, ,,U</td> <td>UTU 24U</td> <td>030 770</td>			199	93 230		237 (050	30	,, ,,U	UTU 24U	030 770
Fin d'exercice 11/04/2014 11/			4								
Prix de souscription 2,80 euros <											
Nombre d'actions pouvant être 534 300 525 300 508 200 398 900 244 900 136 100 souscrites : Nombre d'actions annulées : 9 000 26 100 41 300 64 700 75 300 Nombre de personnes concernées : 48 dont dirigeants 1 Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 11/04/20											
Nombre d'actions pouvant être 534 300 525 300 508 200 398 900 244 900 136 100 souscrites : Nombre d'actions annulées : 9 000 26 100 41 300 64 700 75 300 Nombre de personnes concernées : 48 dont dirigeants 1 Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 11/04/20											
souscrites : 9 000 26 100 41 300 64 700 75 300 Nombre de personnes concernées : 48 dont dirigeants 1 Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014		on	11/04/2008								
Nombre d'actions annulées : 9 000 26 100 41 300 64 700 75 300 Nombre de personnes concernées : 48 dont dirigeants 1 1 1 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014		<u> </u>	534 300	525 300		508 2	200	39	900	244 900	136 100
Nombre de personnes concernées : 48 dont dirigeants 1 Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014				9 000		26	100	4	1 300	64 700	75 300
Début d'exercice 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2010 11/04/2014 1	Nombre de personnes concernées	• •	48								
Fin d'exercice 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014 11/04/2014			1 1/04/2010	11/04/2010		11/04/24	010	11/04	/2010	11/04/2010	11/04/2010

Date du Conseil d'Administration	14/05/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	2 130 900	2 003 800	1 539 800	1 093 990
Nombre d'actions annulées :		77 600	204 700	315 200	319 125
Nombre de personnes concernées :	189				
dont dirigeants	2				
Début d'exercice	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011
Fin d'exercice	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015
Prix de souscription	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros

Date du Conseil d'Administration	01/06/2010	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240 000	2 200 200	2 010 000	1428 250
Nombre d'actions annulées :		39 800	230 000	332 000
Nombre de personnes concernées :	189			
dont dirigeants	2			
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2012	01/06/2012	01/06/2012
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014	01/06/2014	01/06/2014
Prix de souscription	3,82 euros	3,82 euros	3,82 euros	3,82 euros

Date du Conseil d'Administration	20/09/2011	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 245 000	2 235 000	2 155 000
Nombre d'actions annulées :		10 000	90 000
Nombre de personnes concernées :	170		
dont dirigeants	2		
Début d'exercice	20/09/2013	20/09/2013	20/09/2013
Fin d'exercice	20/09/2015	20/09/2015	20/09/2015
Prix de souscription	3,87 euros	3,87 euros	3,87 euros

Date du Conseil d'Administration	06/07/2012	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 606 000	1 590 900
Nombre d'actions annulées :		15 100
Nombre de personnes concernées :	147	
dont dirigeants	0	
Début d'exercice	06/07/2014	06/07/2014
Fin d'exercice	06/07/2016	06/07/2016
Prix de souscription	4,88 euros	4,88 euros

Attributions d'Actions Gratuites	21/04/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009				
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011				
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013				
Nombres d'instruments attribués	720 750	720 250	717 250	0	0
Nombre d'actions annulées :	-	500	3 500	3 500	3 500
Nombre de personnes concernées :	55				
dont dirigeants	3				

Attributions d'Actions Gratuites	01/06/2010	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	01/06/2010			
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 01/06/2012			
Fin de période de conservation	2 ans - 01/06/2014			
Nombres d'instruments attribués	733 250	729 750	624 750	0
Nombre d'actions annulées :	-	3 500	108 500	129 750
Nombre de personnes concernées :	60			
dont dirigeants	3			

Attributions d'Actions Gratuites	20/09/2011	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	20/09/2011		
Maturité – Période d'acquisition	$2 \text{ ans} - \frac{20}{09}/\frac{2013}{2013}$		
Fin de période de conservation	$2 \text{ ans} - \frac{20}{09}/\frac{2015}{2015}$		
Nombres d'instruments attribués	548 900	527 400	494 300
Nombre d'actions annulées :	-	21 500	54 600
Nombre de personnes concernées :	47		
dont dirigeants	3		

Attributions d'Actions Gratuites	06/07/2012	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	06/07/2012	
Maturité – Période d'acquisition	2 ans – 06/07/2014	
Fin de période de conservation	$2 \text{ ans} - \frac{06}{07}/2016$	
Nombres d'instruments attribués	750 000	745 300
Nombre d'actions annulées :	-	4 700
Nombre de personnes concernées :	51	
dont dirigeants	5	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2012, le nombre maximum d'actions à créer est de 7 347 235 actions par exercice des stocks option et de 1 239 600 actions par attribution d'actions gratuites.

Les annulations enregistrées au cours de l'année résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

GAMELOFT ne détient pas d'actions propres.

10. PROVISIONS POUR RISQUES

Passifs non courants:	Au 31.12.11	Dotations exercice	Reprises	s exercice	Variation de périmètre	Au 31.12.12
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé au cours de l'exercice		
Pour risques	70	109	-70			109
Total	70	109	-70			109

Les provisions pour risques concernent pour 109 K€ des litiges concernant des salariés.

Il n'y a pas de nouveaux contrôles fiscaux en cours dans les filiales étrangères ou françaises. Aucune proposition de rectification n'a été reçue à ce jour et par conséquent, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

11. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	Au 31.12.11	Dotations	Reprises	Ecart de change	Reclassements	Au 31.12.12
Provision pour retraites	343	7		10		360
Provision pour indemnités de fin de contrats	100	27	-23	-3		101
TOTAL	443	385	-375	7		461

La provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2012 concerne principalement les filiales suivantes :

- GAMELOFT Corée pour 190 K€,
- GAMELOFT SE pour 82 K€,
- GAMELOFT HK pour 35 K€,
- GAMELOFT SRL Italie pour 16 K€.

Depuis la mise en place de la couverture chômage au Vietnam, la provision pour indemnités de fin de contrats est enregistrée directement en charges de personnel pour tous les salariés embauchés depuis le 1^{er} janvier 2009. La provision pour indemnité de fin de contrat correspond aux salariés entrés en fonction avant le 31 décembre 2008. Les reprises de provision sont dues aux départs de salariés entrés en fonction avant le 31 décembre 2008 et les dotations sont dues aux augmentations salariales.

12. PASSIF D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.12	31.12.11
Subventions à recevoir	3 704	2 559
Divers	126	14
TOTAL	3 830	2 573

Les filiales canadiennes bénéficient de crédits multimédias. Ces crédits étant imposables l'année de leur encaissement mais comptabilisés sur la base de l'exercice auxquels ils se rattachent, la société doit comptabiliser un passif d'impôt différé.

Les subventions seront reçues sur l'exercice 2013.

13. DETTES FINANCIERES

Le Groupe Gameloft n'a pas de dettes financières non courantes.

Les dettes financières courantes se décomposent ainsi :

		31.12.12	31.12.11
Découverts bancaires		48	1 086
Dettes financières	48		1 086
	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.12	48		

Les découverts bancaires financent les besoins ponctuels de trésorerie.

14. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31.12.12	31.12.11
Dettes fournisseurs	18 957	13 402
Dettes fournisseurs sur immobilisations	7 263	3 992
Total	26 220	17 394

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an et compte tenu de leur courte échéance, elles ne sont pas exposées à un risque de taux significatif.

15. AUTRES DETTES & PASSIFS COURANTS

Les autres dettes courantes se décomposent de la manière suivante :

	31.12.12	31.12.11
Clients créditeurs et acomptes reçus	340	717
Autres dettes	479	824
Produits constatés d'avance	811	1 325
Dettes Sociales	8 132	6 545
Dettes Fiscales	6 551	4 608
TOTAL	16 313	14 019

Les produits constatés d'avance sont principalement liés à des avances reçues sur des subventions de la filiale américaine.

Les dettes sociales concernent principalement GAMELOFT Divertissement Inc pour 2 064 K€, GAMELOFT SE pour 1 068 K€, GAMELOFT Srl Roumanie pour 983 K€, GAMELOFT Vietnam pour 611 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 443 K€, GAMELOFT Toronto pour 331 K€ et GAMELOFT Argentina pour 305 K€.

Les dettes fiscales concernent principalement GAMELOFT Argentina pour 2 434 K€, GAMELOFT SE pour 315 K€, GAMELOFT S. de R.L. de C.V pour 644 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 234 K€, GAMELOFT Do Brasil Ltd pour 223 K€, GAMELOFT Philippine pour 515 K€, GAMELOFT Japon pour 600 K€ et GAMELOT Srl Roumanie pour 233 K€.

16. CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.1	2.12	31.1	2.11
	K€	%	K€	%
EMEA	55 481	27%	56 731	34%
Amérique du Nord	65 574	31%	47 350	29%
Latam	42 022	20%	32 751	20%
APAC	45 238	22%	27 525	17%
Total	208 315	100 %	164 357	100 %

L'Amérique du Nord a représenté 31% du chiffre d'affaires annuel, la zone EMEA 27%, l'Asie-Pacifique 22% et l'Amérique Latine 20%.

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.1	2.12	31.1	2.11
	K€	%	K€	%
Smartphones	106 316	51%	55 947	34%
Feature phone	97 110	47%	98 265	60%
Large Screens	4 889	2%	10 145	6%
Total Chiffre d'affaires	208 315	100%	164 357	100%

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires consolidé atteint 208,3M€, en hausse annuelle de 27%. L'activité du Groupe est portée par le succès massif rencontré par les jeux Gameloft sur le marché des smartphones et tablettes tactiles. Sur l'ensemble de l'exercice 2012 les ventes sur smartphones et tablettes tactiles ont progressé de 90%. Elles ont représenté 51% du chiffre d'affaires total de la société comparé à 34% lors de la même période en 2011.

17. COÛTS DES VENTES

Les couts des ventes se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Achats de marchandises	-	24
Frais sur coûts des ventes	10 512	7 231
Coûts des royalties	15 510	8 187
Dotations aux amortissements	6 680	3 611
Dotations nettes aux provisions sur licences	- 147	324
TOTAL	32 555	19 377

Les frais sur coûts des ventes représentent tous les coûts liés à la vente des jeux sur les différents supports. Les coûts des Royalties sont liés à la vente des jeux à licences. Le très fort succès de jeux à licence tels que l'Age de Glace, The Dark Knight Rises ou The Amazing Spider-Man a entrainé une forte augmentation des coûts de royalties. La dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs représente 464 K€ sur les dépréciations de licences déterminées en fonction de la rentabilité des jeux à permettre d'atteindre les montants garantis avant l'expiration des différents contrats.

18. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement se décomposent de la façon suivante :

	31.12.12	31.12.11
Autres charges externes (1)	16 524	6 401
Rémunérations du personnel	73 298	58 875
Subvention d'exploitation	- 7 689	- 6 249
Charges sociales	13 645	11 154
Impôts et Taxes	749	607
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	8 021	10 097
Dotations nettes aux provisions sur jeux capitalisés	537	- 1782
TOTAL	105 085	79 102

(1) Retraitées de la production immobilisée

Les frais de Recherche & Développement correspondent au coût de développement des jeux.

L'effectif atteignait au 31 décembre 2012 pour le secteur R&D 5 192 employés, soit une augmentation de 13% sur la période.

Les postes rémunérations et charges sociales ont augmenté de 24% sur l'année.

Le montant des subventions perçues au Canada et en Argentine est calculé sur la base de la masse salariale des employés du département R&D de Gameloft Canada et de Gameloft Argentine.

Les dotations aux amortissements et dépréciations diminuent avec les dépréciations sur les développements immobilisés pour 4 339 K€ sur l'année 2012 contre 6 760 K€ en 2011.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'actifs sont déterminées en fonction de la rentabilité des projets commercialisés ou en cours de production, sur les consoles de jeux, jeux télévisés ou set-up box. Au 31 décembre 2012, la dotation nette aux provisions est de 537 K€ sur les dépréciations des développements commercialisés et encours de production contre − 1 782 K€ en décembre 2011.

19. FRAIS COMMERCIAUX

Les frais Sales & Marketing se décomposent de la façon suivante :

	31.12.12	31.12.11
Autres charges externes	15 845	12 373
Rémunérations du personnel	15 799	13 530
Subvention d'exploitation	-417	- 396
Charges sociales	3 619	3 281
Impôts et Taxes	1 224	1 408
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	421	346
TOTAL	36 491	30 542

Les frais de Ventes & Marketing comprennent l'ensemble des dépenses liées à la commercialisation et à la vente des jeux mobiles et des jeux consoles de la société (le marketing, les équipes commerciales BtoB, le BtoC, les équipes de Business Intelligence, l'achat d'espace publicitaire, les salons, etc.).

L'effectif du département Ventes & Marketing atteignait au 31 décembre 2012 624 salariés, soit une augmentation de 16 % sur la période.

Les dépenses de publicités, de marketing et de conférences s'élèvent sur l'année à 8 846 K€ contre 5 899 K€ sur 2011. Ces dépenses représentent en 2012 4,25% du chiffre d'affaires contre 3,59% en 2011 en augmentation en lien avec la politique stratégique du groupe.

Le poste rémunérations et charges sociales a augmenté de 16 %.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonctions y compris pour la fonction de Sales & Marketing ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

20. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs se décomposent de la façon suivante :

	31.12.12	31.12.11
Autres charges externes	6 873	5 911
Rémunérations du personnel	9 040	6 864
Subvention d'exploitation	-656	-425
Charges sociales	1 740	1 452
Impôts et Taxes	404	614
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	824	645
TOTAL	18 225	15 061

Les frais administratifs correspondent à l'ensemble des dépenses des équipes comptables, juridiques, informatiques et ressources humaines de la société.

L'effectif au 31 décembre 2012 pour le secteur administratif était de 405 salariés en augmentation de 22 % par rapport à 2011.

Les charges externes ont fortement augmenté liés à la mise en place et aux développements de lignes réseaux internet afin de faciliter le téléchargement de nos jeux, soit un accroissement global de 16 %.

Le poste rémunérations et charges sociales a augmenté de 30%.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction administrative ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

Les dotations aux amortissements augmentent avec l'achat de nombreux matériels informatiques sur toutes les filiales du groupe ainsi que l'aménagement des différents locaux, et de l'augmentation de l'effectif administratif entre les deux périodes comparatives.

Informations sur les retraites et avantages assimilés d'une part et les rémunérations en actions :

	31.12.12	31.12.11
Retraites et avantages assimilés	385	188
Rémunérations en actions	3 985	2 139

21. DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

	31.12.12	31.12.11
Dotations aux provisions sur actifs courants	248	121
Dotations aux provisions	502	258
Reprises aux provisions sur actifs courants	-34	-17
Reprise aux Provisions	-445	-134
TOTAL	272	228

Les dotations et reprises aux dépréciations sur actif courant concernent la comptabilisation de provisions sur créances clients pour 248 K€ et une reprise de 34 K€.

Les dotations et reprises aux provisions regroupent la comptabilisation d'un engagement de retraite & d'indemnités de fin de contrats pour 385 K€ et une reprise de 375 K€ ainsi qu'une provision pour risques liées à des litiges salariaux pour 117 K€ et une reprise de 70 K€.

22. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Résultat de cession des immobilisations	-347	- 154
Autres produits	1 766	191
Autres charges	-644	- 241
TOTAL	775	- 205

Le résultat de cession comprend la vente de matériel informatique et de mises aux rebuts.

Les autres produits comprennent principalement pour 1 139K€ de retenue à la source sur un chiffre d'affaires japonais indûment déduits pour la période 2008 à 2011 et dont le remboursement a été obtenu de la part de l'administration fiscale japonaise en décembre 2012.

23. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres opérations opérationnelles se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-	- 5 311
Autres produits opérationnelles	=	-
Autres charges opérationnelles	-1 613	-
TOTAL	-1 613	- 5 311

Les autres charges sont liées à des pénalités sur contrat de distribution de jeux ou de litiges juridiques et fiscaux pour 305 K€ et pour 1 308 K€ à des frais de restructuration de certaines filiales chinoises.

Gameloft a souhaité concentrer ses studios de développement chinois sur des activités à forte valeur ajoutée comme la création au détriment d'activité à moindre valeur ajoutée comme le portage et le test. Ce virage stratégique permet à la société de faire coïncider les coûts de ses studios chinois avec leur activité. La quasi-totalité des effectifs de Gameloft en Chine sont désormais centrés sur le développement et la création de jeux-vidéos.

Cette restructuration a donné lieu simultanément à la fermeture pure et simple du studio de Shanghai, à la fermeture du département QA (test) à Beijing et à la fermeture du département de portage à Cheng Du. Ces coûts sont significatifs et non récurrents dans la stratégie de Gameloft et ont donc été isolés afin de faciliter la lisibilité de la performance récurrente du groupe.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions en 2011 correspondaient au reflet de la décision stratégique prise sur le second semestre 2011 de concentrer les efforts de création de la société sur les smartphones et tablettes tactiles, conduisant à l'abandon de plusieurs projets dont les frais de développement étaient activés. Les dépréciations et amortissements comptabilisés étaient de 5 311 K€.

24. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.12	31.12.11
		_
Coût de l'endettement net financier	1 327	377
Intérêts sur opération de financement	-148	-104
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 475	481
Produits financiers	5 869	5 097
Gains de change	5 866	5 097
Autres produits financiers	3	
Charges financières	7 730	6 618
Pertes de change	7 730	6 618
TOTAL	-534	-1 144

La société a des dettes financières en euros.

La société ne possède pas d'instrument de couverture de taux ou de change au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

Les produits de trésorerie sont les revenus de placement sur les différents comptes rémunérés dont 544 K€ sur les placements brésiliens, 498 K€ sur les placements argentins et 332 K€ sur les comptes rémunérés en France.

Le poste intérêts sur opération de financement comprend pour 38 K€ les charges financières liées à l'emprunt à court terme financé par la banque HSBC au Canada pour subvenir aux besoins ponctuels de GAMELOFT Divertissements Inc et 79 K€ de frais financiers sur pénalités de retard sur GAMELOFT Philippines.

25. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Impôts exigibles	5 330	4 229
Impôts différés	-294	-9 066
Total	5 036	-4 837

Impôts exigibles:

L'impôt a été calculé pour toutes les sociétés bénéficiaires avec les taux d'impôt en vigueur dans chaque pays. Les impôts courants concernent principalement les filiales suivantes :

- GAMELOFT Argentina pour 1 292 K€,

- GAMELOFT Brésil pour 1 250 K€,
- GAMELOFT SE pour 1 306 K€.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises est en place.

Preuve d'impôt :

	31.12.12	31.12.11
Résultat avant impôts	14 316	12 487
Charge d'impôt théorique calculée au taux d'impôts de la maison mère	4 772	4 162
Effet des déficits fiscaux		
Déficits utilisés au cours de l'exercice et non activés antérieurement	-1 678	-10 599
Imposition différée non constatée sur les déficits de la période	197	659
Effet des écarts de taux d'impôts	886	- 82
Différences entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	859	1 023
Dont Paiements fondés en actions	1 106	713
Dont Provisions Intragroupes	1 330	- 551
Dont imposition colombienne	-466	472
Dont Retenue à la source non utilisée	1 319	1 088
Dont Réduction d'impôt pour société de développement de jeux (USA et Argentine)	-1 589	-742
Dont Produits de retenues à la source liés aux exercices antérieurs	- 400	-
Autres différences	- 441	43
Charge d'impôt réel	5 036	- 4837

3.1.5.6 Information Sectorielle

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour l'unique secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Gameloft a une gestion mondiale et n'identifie donc pas en l'espèce de secteurs différents. Une analyse par secteur géographique peut cependant être menée comme suit :

K€	Chiffre d'affaires				
	31.12.12	31.12.11			
EMEA	55 481	56 731			
Amérique du Nord	65 574	47 350			
Latam	42 022	32 751			
APAC	45 238	27 525			
Total	208 315	164 357			

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les chiffres d'affaires sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

K€	Actifs non courants				
	31.12.12 31.12.11				
EMEA	22 371	23 317			
Amérique du Nord	9 896	6 511			
Latam	1 162	1 463			
APAC	6 139	5 148			
Total	39 569	36 439			

Les actifs non-courants regroupent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs financiers non courants, les actifs d'impôts différés, les autres créances non courantes et les actifs en cours de cession ou activités abandonnées.

Par ailleurs, Gameloft a un client dont le chiffre d'affaires s'élève à 10% au moins du chiffre d'affaires dont le détail s'analyse comme suit :

K€	Chiffre d'affaires				
	31.12.12 31.12.11				
	Montants	%	Montants	%	
Apple	64 289	30,86%	36 587	22,26 %	
Total	64 289	30,86%	22,26 %		

3.1.6 Informations diverses

1. Engagements hors bilan

Cautions données : néant Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : - La banque HSBC s'est portée caution auprès de notre fournisseur

FERRARI pour 710 000 €, suite à notre contrat de licences.

Découverts autorisés : - Gameloft Divertissements Inc a négocié un autre contrat de financement de marge de crédit de 3 MCAD auprès de la banque HSBC.

- Autorisation de facilités de crédit faite au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc, par la banque HSBC Bank Canada à concurrence de 500 000 \$CAD.

Engagements hors bilan:

Engagements hors bilan donnés	Caractéristiques		
liés aux activités opérationnelles	Nature	Date Fin d'Engagement	Au 31.12.12
	Baux Commerciaux	31/12/2020	16 185 K€
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	Engagement du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la signature d'un accord de subvention au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc mais conditionné à la réalisation d'embauches et de dépenses sur 5 ans.		1 725 000 CAD
Engagements donnés en gage, hypothèque,	Hypothèque mobilière en garantie du règlement du loyer & des obligations prévus par les baux conclus entre le bailleur & Gameloft Divertissement Inc.	15/08/2014	322 000 CAD

Effets escomptés non échus : néant Crédit-bail : néant

Autres engagements:

Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

2. Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute accordée au cours de l'année 2012, par la société ainsi que ses filiales, aux dirigeants a été de 1 485 K€, dont 473 K€ au titre des paiements fondés sur des actions en application de la norme IFRS2.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société, Gameloft SE, a décidé de rémunérer ses administrateurs par l'obtention de jeton de présence.

	2012	2011
Salaires, charges et avantages divers	1 012 K€	830 K€
Paiements fondés sur les actions	473 K€	310 K€
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de rupture		
Rémunérations totales	1 485 K€	1 140 K€
	•	
Options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées sur l'année	142 000	381 000

3. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2012, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du code de commerce.

4 Effectif

Les effectifs au 31 décembre 2012 se répartissent comme suit :

a) Répartition par zone géographique :

	31.12.10	31.12.11	31.12.12
EMEA	844	1 066	1 430
Amérique du Nord	483	586	641
Latam	535	487	521
APAC	2 949	3 322	3 629
Total	4 811	5 461	6 221

b) Répartition par département :

	31.12.10	31.12.11	31.12.12
Administration	285	331	405
Sales & Marketing	512	538	624
Recherche & Développement	4 014	4 592	5 192
Total	4 811	5 461	6 221

Sur l'année 2012, la croissance des effectifs est en forte augmentation.

c) Effectif moyen

	2012	2011
Administration	368	308
Sales & Marketing	581	525
Recherche & Développement	4 892	4 303
Total	5 841	5 136

5. IFRS 7 Instruments financiers

La norme IFRS 7 rassemble les règles de présentation de l'information financière relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». L'Amendement de la norme IAS 1 prévoit la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les principes et les processus des opérations impactant le capital social et la présentation d'informations quantitatives sur les éléments constituant le capital social.

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable par catégorie et la juste valeur des instruments financiers (au sens des définitions données par IAS 32) du groupe au 31/12/12 et 31/12/11 :

ACTIFS			déc	:-12	dé	c-11
en K€	Catégorie IAS 39	Catégorie Juste valeur	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Actifs financiers non courants (hors titres) Actifs financiers non courants (titres)	Prêts et créances au coût amorti Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres	Niv 3	2 397		2 211	
Autres créances non courantes	Prêts et créances au coût amorti	1417 3	4 233		3 463	
Clients et comptes rattachés	Prêts et créances au coût amorti		59 658		50 609	
Autres créances et comptes de régularisation	Prêts et créances au coût amorti		20 520		13 416	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	55 654	55 654	38 034	38 034

PASSIFS		G ./ .	déc-12		déc-11	
en K€	Catégorie IAS 39	Catégorie Juste valeur	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Dettes financières non courantes	Passifs financiers au coût amorti		0		0	
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti		48		1 086	
Fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti		26 220		17 394	
Autres dettes & Passifs courants	Passifs financiers au coût amorti		16 313		14 019	

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 – "Instruments financiers : informations à fournir", le tableau ci-dessous présente, pour les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur, la répartition entre les trois niveaux de hiérarchie demandés :

- niveau 1 : pour les actifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté ;
- niveau 2 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur ;
- niveau 3 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

Pour mémoire, les autres instruments financiers valorisés au coût amorti ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2012					
Rubrique	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
Actifs financiers non courants (titres)				0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 654			55 654		
Total actifs à la juste valeur	55 654	0	0	55 654		
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0		

	31/12/2011									
Rubrique	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total						
Actifs financiers non courants (titres)			-	0						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 034			38 034						
Total actifs à la juste valeur	38 034	0	0	38 034						
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0						

Gestion sur risque sur titres

Risque sur les actions de la Société

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

Risque sur d'autres titres actions

Les titres de participation détenus dans des sociétés cotées peuvent avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe en cas de baisse du cours de Bourse significative et/ou prolongée.

Au 31 décembre 2012, les titres de participation ne comprennent aucun titre de sociétés cotées en bourse.

Gestion du risque de liquidité

Le groupe n'a pas de risque significatif sur ses dettes financières et sur ses valeurs mobilières de placement (disponibles à la vente ou équivalents de trésorerie). Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du groupe est en effet constitué essentiellement de placements monétaires à court terme à taux et capital garanti. La trésorerie permet au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer, mais dispose de moyens de financement à court et moyen terme portant intérêt et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujetti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Gestion du risque de change

Le groupe détient des actifs, perçoit des revenus et encourt des dépenses et engagements directement et par l'intermédiaire de nos filiales dans un grand nombre de devises. Les comptes sont présentés en euros. Par conséquent, lorsque nous préparons nos comptes, la valeur de nos actifs, passifs, revenus et dépenses présentés dans d'autres devises sont convertis en euros aux taux de change applicables à cette date. Par conséquent, les augmentations et baisses de valeur de l'euro pour ce qui est de ces autres devises affecteront la valeur de ces éléments dans les comptes, même si leur valeur n'a pas changé dans leur devise d'origine.

Néanmoins, GAMELOFT a recours à un système de couverture de change naturel dans la mesure où ses relations intragroupes, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens ou livres sterling...) et que les produits en devises compensent par pertes les charges en devises que doit supporter la société.

A ce jour, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change pour ses flux de trésorerie internes.

Variation des taux de change des principales devises :

	31.12.12		31.12.11	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.28560	1.31940	1.39171	1.29390
Dollars canadiens	1.28479	1.31370	1.37564	1.32150
Livres Sterling	0.81110	0.81610	0.86777	0.83530
Yens japonais	102.62121	113.61000	111.02107	100.200
Pesos argentins	5.84852	6.48790	5.74526	5.56790
Pesos mexicains	16.90867	17.18450	17.27907	18.0512
Real brésilien	2.50970	2.70360	2.32592	2.41590
Wong Coréens	1 448.19536	1 406.23	1 541.04864	1 498.69
Dollars australiens	1.24134	1.27120	1.34816	1.27230

Impact sur le chiffre d'affaires de la variation des taux de change sur l'année :

En K€	31.12.12	31.12.11
Dollars	2 694	-1 188
Dollars canadiens	156	-26
Livres Sterling	152	-20
Yens japonais	639	226
Pesos argentins	- 257	-1 247
Pesos mexicains	273	-401
Real brésilien	- 833	-39
Wong coréens	167	-4
Yuans	203	1
Dollars australiens	63	49

Sensibilité de l'endettement financier :

	Montant	Type de taux	Taux	Nominal	Int/an	Var. de + 1%	Différence en K€
Concours bancaires France	48	Variable	-	-	0	0	-
Disponibilités & Placements	55 654	Variable	-	55 654			
Total					0	0	-

La répartition des dettes financières par devise est la suivante :

	31.12.12	31.12.11
Euros	48	60
Dollars canadiens	-	1 026
Dettes financières	48	1 086

Risque de crédit :

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations de paiement. Au 31 décembre 2012, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

	31/12/12						Montant des actifs échus non dépréciés		
	Note	Valeur comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois-1	Plus d'un an	
Actifs financiers opérationnels non courants et courants Créances clients Autres créances d'exploitation courantes Autres actifs financiers en prêts et créances PRETS ET CREANCES Autres actifs financiers non courants Autres actifs financiers courants	6 7	60 340 20 520	682	59 658 20 520	25 672	31 062 11 657	1 693 5 411	1 231 3 453	
		80 860	682	80 178	25 672	42 719	7 104	4 684	

6. Informations relatives aux parties liées

Aux termes de la norme IAS 24, sont considérées comme transactions avec les parties liées, les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs et sur lesquelles ils exercent un contrôle, les transactions réalisées avec les filiales non intégrées dans les comptes consolidés du groupe.

En application de la norme IAS 24.16, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature accordés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

I. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

- (i.) la société,
- (ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale accordée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 1 485 K€, dont 727 K€ accordés par GAMELOFT SE.

Données en Euros		Michel Guillemot	Claude Guillemot	Gérard Guillemot	Yves Guillemot	Christian Guillemot	TOTAL Rémunération au titre de 2012
GAMELOFT SE	Rémunération brute fixe	60 000	31 248	-	31 248	31 248	153 744
	Jetons de présence	25 000	25 000	-	25 000	25 000	100 000
	Paiements fondés en actions	265 427	58 164	33 344	58 164	58 164	473 263
GAMELOFT Inc.	Rémunération brute fixe			37 728			37 728
	Jetons de présence			25 304			25 304
GAMELOFT Ltd.	Rémunération brute fixe	184 934					184 934
GAMELOFT HK	Rémunération brute fixe	248 121					248 121
GAMELOFT PTE	Rémunération brute fixe	261 641					261 641
Total		1 045 123	114 412	96 376	114 412	114 412	1 484 736

Au titre de 2012, le montant global des rémunérations brutes accordées et provisionnées au profit des dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 1 484 736 euros.

II. Attribution gratuite d'actions

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DUI L'EXERCICE								
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Juste Valeur de l'option	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance		
Michel Guillemot	06/07/2012	94 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance interne et conditions de performance externe		
Yves Guillemot	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance interne et conditions de performance externe		
Christian Guillemot	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance interne et conditions de performance externe		
Gérard Guillemot	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24€	06/07/2016	Conditions de performance interne et conditions de		

						performance externe
Claude Guillemot	06/07/2012	12 000	06/07/2014	3,24 €	06/07/2016	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		142 000				

III. Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat	de travail	Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Michel Guillemot		X		X		X		X
Christian Guillemot		X		X		X		X
Yves Guillemot		X		X		X		X
Claude Guillemot		X		X		X		X
Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

IV. Les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs:

a) avec le Groupe Ubisoft :

Charges d'exploitations:

Refacturation de services réalisés par Ubisoft pour le compte de GAMELOFT SE pour 163 K€,

La redevance dans le cadre d'un contrat de licence avec Ubisoft Entertainment afin de permettre l'exploitation de leur marque par GAMELOFT SE s'élève à 1 334 K€ au titre de l'année 2012 contre 1 560 K€ en 2011.

Produits d'exploitations :

Refacturation de services réalisés par GAMELOFT SE pour le compte de Ubisoft Entertainment pour - 115 K€ en 2012 contre 2 596 K€ en 2011.

La commercialisation par UBISOFT EMEA dans le cadre d'un contrat de distribution de jeux consoles fabriqués par GAMELOFT SE pour -1 K€.

b) avec AMA:

Les transactions concernent la refacturation de redevance pour la commercialisation de jeux AMA pour 384 K€ en 2012 contre 136 K€ en 2011.

c) avec Longtail Studios:

Les transactions concernent la redevance sur les ventes que réalise GAMELOFT SE sur la distribution du jeu mobile « Love Triangle » pour 2 K€.

d) avec Guillemot Brothers

Sur l'exercice, aucune transaction n'a été effectuée avec Guillemot Brothers.

	31.12.12	31.12.11
Actif (en K€)		
Titres de participation		
Clients et comptes rattachés		1 084
Autres créances		
Prov. Sur Autres créances		
Fournisseurs débiteurs		
Dettes (en K€)		
Fournisseurs et comptes rattachés	424	1 359
Dettes financières		
Clients créditeurs	34	
Résultat d'exploitation (en K€)	- 1 998	561
Produits d'exploitation	- 116	2 717
Charges d'exploitation	1 882	2 156

7. Risques de marché

Risque de taux : Les dettes de GAMELOFT SE sont à taux fixe mis à part les besoins ponctuels de trésorerie donc la sensibilité du résultat aux variations des taux est donc nulle.

Risque de change : GAMELOFT n'a pas mis en place un système de couverture de change

8. Évènements postérieurs à la clôture

Sur le premier trimestre 2013, le studio de production GAMELOFT Private Ltd India a été fermé.

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes de GAMELOFT correspondants aux prestations effectuées en 2012.

	Audit AMLD			MAZ	ZARS		MB A	Audit		
	Mor	ntant	0,	6	Montant	%	Mor	ntant	0,	6
	2012	2011	2012	2011	2012	2012	2012	2011	2012	2011
Audit K€										
Commissariat aux comptes et										
certification des comptes										
annuels et consolidés										
• Emetteur	103,6	126,2	93,4%	95,1%	95	56,6%	1	77,1	-	84,4%
 Filiales intégrées 	7,3	6,5	6,6%	4,9%	72,7	43,4%	6,1	14,2	100%	15,6%
globalement	7,5	0,3	0,070	4,970	12,1	43,470	0,1	14,2	10070	13,070
Autres diligences et prestations										
directement liées à la mission										
des commissaires aux comptes										
• Emetteur				-					-	-
 Filiales intégrées 				_					_	_
globalement									_	_
Sous total	110,9	132,7	100 %	100%	167,7	100%	6,1	91,3	100%	100%
Autres prestations rendues										
par les réseaux aux filiales										
intégrées globalement										
Juridique, fiscal, social				-			-	-	-	-
Autres (à préciser si > à 10%				_						
aux honoraires d'audit)				-			-	_	_	_
Sous Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	110,9	132,7	100%	100%	167,7	100%	6,1	91,3	100%	100%

3.1.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAMELOFT SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 5.3.2.1 et le paragraphe 1 de la note 5.5 des comptes consolidés, les immobilisations incorporelles comprennent notamment des frais de développement commercialisés ou en cours et des licences. Ces immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation. Nous avons apprécié les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et apprécié le caractère raisonnable des prévisions et hypothèses utilisées. Nous avons également vérifié que les états financiers donnent une information appropriée.
- Comme précisé au paragraphe 4 « Actifs d'impôts différés » de la note 5.5 des comptes consolidés, votre société constate des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables dès lors que des bénéfices imposables sont attendus au cours de la période de validité de ces actifs d'impôts différés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues et vérifié que les états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Rennes, le 29 avril 2013

Les commissaires aux comptes

MAZARS AUDIT AMLD

Simon Beillevaire André Métayer

Table de concordance des notes annexes :

Rapport des commissaires aux comptes	Document de référence
Note 5.3.2.1	Paragraphe 3.1.5.3.2.1
Note 5.5 § 1	Paragraphe 3.1.5.5 § 1
Note 5.5 § 4	Paragraphe 3.1.5.5 § 4

3.2 Comptes sociaux au 31 Décembre 2012

3.2.1 Bilan au 31 Décembre 2012 (En K€) (Exercice de 12 mois)

ACTIF		31.12. 12	31.12. 12	31.12.12	31.12. 11
	Notes	Brut K€	Amort/dep K€	Exercice de 12 mois Net K€	Exercice de 12 mois Net K€
Immobilisations incorporelles	3.2.3.5.1	56 655 5 744	48 019	8 636 1 292	11 445
Immobilisations corporelles Immobilisations financières	3.2.3.5.2 3.2.3.5.3	13 334	4 452 1 297	12 92	756 9 364
Actif immobilisé		75 733	53 769	21 964	21 565
Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	3.2.3.5.4 3.2.3.5.5 3.2.3.5.9	125 402 23 639 18 648	2 386 1 242	123 016 22 397 18 648	97 910 13 655 19 682
Actif circulan	t	167 689	3 628	164 061	131 247
Comptes de régularisation	3.2.3.5.10	3 628	-	3 628	2 664
Total Actif		247 051	57 397	189 654	155 476

PASSIF		31.12.12 Exercice de 12 mois	31.12.11 Exercice de 12 mois
	Notes	K€	K€
Capital social		4 091	3 855
Primes d'émission et de fusion		85 669	71 625
Réserves		- 5 707	- 8 757
Résultat de l'exercice		661	3 050
Capitaux propres	3.2.3.5.11	84 714	69 773
Provisions pour risques et charges	3.2.3.5.14	3 348	2 518
Dettes financières diverses (1)	3.2.3.5.15	674	2 151
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.3.5.16	83 152	66 683
Dettes fiscales et sociales	3.2.3.5.17	1 383	1 366
Dettes sur immobilisations	3.2.3.5.18	6 149	4 210
Autres dettes	3.2.3.5.19	6 995	5 857
Total des dettes		98 353	80 267
Comptes de régularisation	3.2.3.5.20	3 240	2 917
Total Passif		189 654	155 476
(1) dont comptes courants du groupe		628	2 110

3.2.2 Compte de résultat au 31 Décembre 2012 (En K€)

	Notes	Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
		Clos le 31.12.12	Clos le 31.12.11
Ventes de marchandises	3.2.3.5.21	<u>-</u>	121
Production vendue de l'exercice	3.2.3.5.21	165 160	131 666
Production stockée	3.2.3.5.21	-	-13
Production immobilisée de l'exercice	3.2.3.5.21	1 772	7 942
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	3.2.3.5.22	3 602	1 633
Total produits d'exploitatio		170 534	141 349
Achats et autres approvisionnements	3.2.3.5.23	119 558	94 92
Autres achats et charges externes d'exploitation	3.2.3.5.24	31 793	18 799
Impôts et taxes		979	1 034
Charges de personnel	3.2.3.5.25	6 096	5 755
Autres charges		1 371	889
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.2.3.5.26	<u>12 926</u>	10 120
Total charges d'exploitatio	n	172 723	131 524
Résultat d'exploitation		-2 189	9 825
Produits des autres valeurs mobilières		2 453	2 030
et créances de l'actif immobilisé (1)		- 40	
Autres intérêts et produits assimilés (1)		548	352
Reprises sur provisions (1)		6 347	1 232
Différences positives de change		2 272	2 06
Total produits financier	'S	11 620	5 681
Dotations aux provisions (2)		4 543	4 464
Autres intérêts et charges assimilées (2)		10	113
Différences négatives de change		<u>4 082</u>	2 346
Total charges financière	es	8 635	6 923
Résultat financier	3.2.3.5.27	2 985	- 1 242
Résultat courant		796	8 583
Résultat exceptionnel	3.2.3.5.28	- 272	- 5 321
Résultat avant impôts		524	3 262
Impôts sur les bénéfices	3.2.3.5.29	137	- 212
Résultat net de l'exercice		661	3 050
(1) dont produits concernant les entreprises liées :		6 615	2 433
(1) dont produits concernant les entreprises nees.		1 285	2 433

3.2.3 Annexe aux comptes sociaux

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels clos le 31 Décembre 2012 et constituent l'annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 189,7 millions d'euros, et au compte de résultat dégageant un gain de 660,8 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

3.2.3.1 Faits marquants de l'exercice

Gameloft SA a été transformée en Société Européenne, Gameloft SE en septembre 2012.

• Création et augmentation de capital des filiales :

La filiale, Gameloft Corée Ltd a bénéficié d'une augmentation de capital par Gameloft SE d'un montant de 3 893 K€ afin de respecter les normes locales.

Deux nouvelles sociétés ont été créées sur l'année 2012 à Budapest en Hongrie (Gameloft Hungary KFT) et à Auckland en Nouvelle Zélande (Gameloft New Zealand Limited). Gameloft Sprl Belgique a été liquidée au 30 juin 2012.

Augmentation de capital :

La société GAMELOFT SE a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'attribution d'actions gratuites pour 14 280 K€, dont 14 044 K€ en prime d'émission. Le capital social s'élève désormais à 4 091 K€.

3.2.3.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

Aucun reclassement n'a été réalisé sur les comptes sociaux du 31 décembre 2012.

3.2.3.3 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- image fidèle, régularité, sincérité,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables pratiquées sont conformes aux pratiques du secteur et aucun changement futur de méthode n'est envisagé à ce jour.

Les comptes annuels de GAMELOFT suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement n°99-03 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, le règlement 2000-06 sur les passifs, adopté par le comité de réglementation comptable (CRC) ainsi que le règlement sur les actifs R 2002-10 appliqué à compter du 1^{er} janvier 2003 et le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

GAMELOFT applique la méthode préférentielle de comptabilisation des coûts de développement à l'actif sur ses développements de jeux sur les consoles telles que la 3DS de Nintendo, la PS3Net et la NGP - PS Vita de Sony et de nouvelles plateformes telles que le Mac d'Apple, les Télévisions connectées et la nouvelle génération de box Internet.

3.2.3.4 Règles et méthodes comptables

3.2.3.4.1Immobilisations incorporelles

Marques

Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

Leurs évaluations se font au cout d'acquisition pour les immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers et au cout de production pour les immobilisations générées en internes.

• Frais de développement :

Gameloft distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

• Sur jeux consoles, jeux PC et jeux TV:

Les conditions d'immobilisation des logiciels commerciaux sont les suivantes en norme françaises :

Selon le PCG (art. 311-3.2), les critères cumulés suivants doivent être réunis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- 2) l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- 3) la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- 5) la disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement tels que des frais de structures.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est commercialisé.

Ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est pratiquée en conséquence.

La société ne pratique pas de recherche fondamentale.

• Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles.

La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 300 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et 1 500 modèles de smartphones et les treize langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure d'appréhender de manière fiable pour les différentes versions les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et les avantages économiques futurs de chacune de ces versions. Sur ces bases, le groupe ne remplissant pas tous les critères d'activation de l'article 311-3.2 du PCG, les dépenses sont comptabilisées en charges.

Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les minimums garantis (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

3.2.3.4.2Immobilisations corporelles

Les dépenses d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition dès lors que les critères suivants sont remplis :

- qu'il est probable que les avantages économiques futurs soient associés à cet actif
- que le prix d'acquisition peut être calculé de manière fiable.

Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

L'actif immobilisé doit être identifiable et être utilisé de manière durable. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. La société considère les durées pratiquées comme les durées d'utilités des biens.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
- Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

3.2.3.4.3Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique, hors frais accessoires.

Si cette valeur est inférieure à la valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence. Une provision sur les comptes courants et prêts est constituée en cas de situation nette négative. Par ailleurs, une provision sur créances clients et / ou pour risques est constituée pour l'excédent de situation nette négative résiduelle.

La valeur d'usage prend en compte la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, ajustée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat pour les filiales de distribution et de développement.

3.2.3.4.4Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base du prix de revient déterminé en activité normale. Ils sont évalués suivant la méthode FIFO.

La valeur brute des produits finis comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

3.2.3.4.5 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

3.2.3.4.6Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés sur la base de taux de charge mensuels.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties en euros aux taux en vigueur au 31 Décembre 2012. Les gains et pertes latentes sur les créances et dettes à long terme sont comptabilisés au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les différences de conversion sur les disponibilités et les comptes courants en devises sont immédiatement comptabilisées en résultat de change.

3.2.3.4.7 Autres créances

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative. La provision serait alors égale au montant négatif obtenu.

3.2.3.4.8 Valeurs mobilières de placement

Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision (Plan Comptable Général Article 332.6).

Les valeurs mobilières constituées dans des fonds de placement à court terme sont valorisées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

3.2.3.4.9 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des comptes de banque et de dépôts à terme déblocables à tout moment.

3.2.3.4.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,

il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,

le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Au 31 décembre 2012, les provisions pour risques et charges concernent :

- Des risques de change liés à l'actualisation des créances et dettes libellées en monnaies étrangères,
- Des provisions sur des litiges prud'homaux,
- Des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

	France
Taux d'évolution des salaires	3%
Taux d'actualisation	2,80%
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

3.2.3.4.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres, ...)

3.2.3.5 Notes sur le bilan et sur le compte de résultat

Bilan:

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.11 Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Ecart de change	Au 31.12.12 Brut
Logiciels	319	119				438
Marques	1 829					1 829
Frais de développement	26 534	796		412		27 742
Frais de développement en	664	975	- 404	-412		824
cours						
Avances sur licences	23 878	7 147	- 5 203			25 822
TOTAL	53 225	9 037	- 5 607	-		56 655

Amortissements et provisions

Amortissements	Au 31.12.11 Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Ecart de change	Au 31.12.12 Brut
Logiciels	294	59				353
Frais de développement	19 460	4 037		2 160		25 657
Avances sur licences	16 950	6 616	- 5 203		39	18 402
Sous Total	36 704	10 712	- 5 203	2 160	39	44 412

Provisions	Au 31.12.11 Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Ecart de change	Au 31.12.12 Brut
Marques	1 829					1 829
Frais de développement	2 189	851		- 2 160		868
Avances sur licences	1 057	464	- 611		-	910
Sous - Total	5 075	1 315	- 611	- 2 160	-	3 607
TOTAL	41 779	12 027	- 5814	0	39	48 019
Immobilisations incorporelles nettes	11 445		-			8 636

Les frais de développements sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DSi, la 3DS, la PS3net et la PS Vita de Sony, l'Ipad 1 d'Apple, sur les TV connectées comme sur la Box Révolution 6 de Free, Samsung TV et le Mac d'Apple.

L'augmentation des frais de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la PS Vita de Sony, le Mac d'Apple, les TV connectées ou encore les boxes Internet est de 796 K€ sur l'exercice 2012

Les développements en cours de production sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêté des comptes et cette année, l'augmentation est de 975 K€ et 412 K€ transféré en développements commercialisés sur la période.

La société effectue une revue de la faisabilité du projet et de sa commercialisation. Au cours de l'exercice 2012, GAMELOFT a effectué une revue de ses projets en cours. Au regard de ces analyses, la société a décidé de comptabiliser en charges un montant de 404 K€ au titre des développements abandonnés.

Les avances sur licences concernent des contrats signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Anthony Kim, Vijay Singh, Camillo Villegas, joueurs de golf, divers parcours de golf, Steven Gerrard, Robinho, la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NFL ...

Sur l'exercice 2012, de nouveaux contrats de licences ont été signés principalement avec Hasbro avec les jeux my little Pony et Littlest Pet Shop, Playmobil, Iron Man 3, Fast & Furious 6 ainsi que le jeu Moi, Moche et Méchant 2... Ces contrats sont dans la continuité de ceux des années précédentes avec Paramount avec la sortie du film Tintin en octobre dernier, Universal avec le film Fast & Furious 5, sorti en mai 2011, Sony Pictures et son légendaire Men In Black 3 sorti en avril 2012, mais aussi Ice Age de Fox sorti en avril 2012, DC Comics pour le futur jeu : « The Dark of Knights Rises », The Avengers de Marvel, avec TT Games pour la sortie du jeu Lego Batman, avec Epic Games-Unreal ou encore Classic Media pour la sortie du jeu Where's Waldo ... et aussi avec Warner Bros pour la sortie du dernier volet de Harry Potter and the deathly hallows, avec la Fox pour le renouvellement de contrats pour l'adaptation du jeu Avatar sur différentes plateformes, Marvel pour Iron Man 2 et Spiderman. Gameloft a signé aussi des contrats ou des renouvellements de contrats pour des licences de jeux de société, séries et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser brésilien Topa ou Noa Topa, CSI, ...

La diminution des avances sur licences des avances pour 5 203 K€ concerne des licences dont Gameloft n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2012.

L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés et en cours de production sont respectivement de 4 037 $K \in$ et de 851 $K \in$. Les amortissements correspondent à un plan d'amortissement sur 18 mois des coûts de développements dès la commercialisation du jeu. Des tests de pertes de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice et de ce fait, une provision de 851 $K \in$ a été constatée.

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés pour $6\,616\,K\varepsilon$. Compte tenu de la perspective de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de $464\,K\varepsilon$ a été comptabilisée au 31 décembre 2012.

Pour mémoire, les immobilisations incorporelles se composaient de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

Immobilisations

	Au 31.12.10 Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de	Au 31.12.11 Brut
				compte à compte	
Logiciels	251	95	-27		319
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	18 032	5 123	-3 381	6 760	26 534
Frais de développement en cours	4 613	2 819	-8	-6 760	664
Avances sur licences	22 302	3 466	-1 890		23 878
TOTAL	47 028	11 495	-5 306	-	53 225

Amortissements et provisions

Amortissements	Au 31.12.10				Au 31.12.11
	Cumulés	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	Cumulés
Logiciels	186	135	-27		294
Frais de développement	12 700	10 141	-3381		19 460
Avances versées / licences	15 298	3 567	-1 890	-25	16 950
Sous Total	28 184	13 843	-5 298	-25	36 704

ν	-	n	v	16	31	n	n	C
		۱,	v	ю	• 1	۱,	•	

Marques	1 829				1 829
Frais de développement	2 041	2 947	-2 798		2 189
Avances versées / licences	733	572	-248		1 057
Sous Total	4 602	3 519	-3 046		5 075
TOTAL Amort. & Prov.	32 786	17 362	-8 344	-25	41 779
Immobilisations incorporelles	14 242				11 445
nettes					

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.11 Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Au 31.12.12 Brut
Installations techniques	82	369	- 82	u compte	369
Matériel informatique et mobilier	4 427	990	- 42		5 375
TOTAL	4 509	1 359	- 124	-	5 744
Amortissements					
	Au 31.12.11 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Au 31.12.12 Cumulés
Installations techniques	77	43	- 82	•	38
Matériel informatique et mobilier	3 676	779	- 41		4 414
TOTAL	3 753	822	- 123	-	4 452
Immobilisations corporelles nettes	756				1 292

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont liées à l'achat de téléphones mobiles, au renouvellement de matériels informatiques et des travaux d'agencements et d'améliorations des locaux.

Les diminutions de matériels informatiques et mobiliers sont des mises au rebut suite au renouvellement du matériel.

Pour mémoire, les immobilisations corporelles se composaient de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

Immobilisations

	Au 31.12.11				Au 31.12.11
	Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Brut
Installations techniques	82				82
Matériel informatique et mobilier	4 666	645	-915	31	4 427
TOTAL	4 748	645	-915	31	4 509
Amortissements					
	Au 31.12.10				Au 31.12.11
	Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Cumulés
Installations techniques	70	7			77
Matériel informatique et mobilier	3 720	840	-915	31	3 676
TOTAL Amortissements	3 790	847	-915	31	3 753
Immobilisations corporelles nettes	958				756

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Brut Augmentations Diminution Au 31.12.11			
			-	
Titres de participation	8 996	3 895	- 20	12 871
Autres titres immobilisés	150			150
Dépôts et cautionnements	335	40	- 62	313
TOTAL	9 481	3 935	- 82	13 334

Provisions

	Au 31.12.11			Au 31.12.12
	Cumulés	Augmentations	Diminutions	Cumulés
Titres de participation	116	1 184	- 3	1 297
TOTAL Provisions	116	1 184	- 3	1 297
Immobilisations financières nettes	9 364			12 037

L'augmentation des titres de participation est due à la création de deux filiales à Budapest en Hongrie (Gameloft Hungary KFT) et à Auckland en Nouvelle Zélande (Gameloft New Zealand Limited) pour 2 K€ et à l'augmentation de capital de Gameloft Corée pour 3 893 K€.

La diminution des titres de participation est due à la liquidation de Gameloft Sprl Belgique en date du 30 juin 2012.

L'augmentation des dépôts de garantie est principalement due à l'indexation du loyer de Gameloft SE.

Les dotations aux provisions concernent les titres des sociétés, Gameloft Corée pour 1 019 K€ et de Gameloft Shanghai pour 165 K€.

Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société GAMELOFT SPRL.

Pour mémoire, les immobilisations financières se composaient de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

Immobilisations

	Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte	Brut
	Au 31.12.10			à compte	Au 31.12.11
Titres de participation	8 912	136	- 15	- 38	8 996
Autres titres immobilisés	150				150
Dépôts et cautionnements	262	76	-3		335
TOTAL	9 324	212	-18	-38	9 481

Provisions

	Au 31.12.10			Au 31.12.11
	Cumulés	Augmentations	Diminutions	Cumulés
Titres de participation	190		-74	116
TOTAL Provisions	190		-74	116
Immobilisations financières	9 134			9 364
nettes				

Tableau des filiales et participations :

En K€	Fili	ales	Participations		
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	
Valeur comptable des titres détenus :					
- brute	118	12 753	-	-	
- nette	118	11 456	-	-	
Montants des prêts et avances accordés		12 389	-	-	
Montant des dividendes encaissés		2 453	-	-	

Tableau des filiales et participations :

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals En devises	Chiffre d'affaires au 31.12.12 En devises	Résultats au 31.12.12 En devises	Dividendes distribués En €
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%											
GAMELOFT INC Divertissement (Canada)	\$ CAD	3 971 142	7 178 736	100.00%	2 855 807	2 855 807	11 139	3 000 000 CAD	28 100 182	1 393 428	-
GAMELOFT INC (USA)	\$ US	2 001 000	9 173 130	99.99%	2 316 726	2 316 726			56 851 453	2 089 811	-
GAMELOFT Ltd	£	1 000	- 1 822 617	99.50%	1 666	1 666			1 909 837	36 926	-
GAMELOFT GMBH	€	25 000	2 083 148	100.00%	25 000	-	99		35 778	- 239 966	-
GAMELOFT IBERICA SA (Espagne)	€	560 161	387 124	100.00%	560 162	560 162	4 658 420		10 022 020	357 623	-
GAMELOFT SRL (Roumanie)	RON	191 600	2 937 715	100.00%	106 259	106 259			60 820 994	1 871 979	-
GAMELOFT SRL (Italie)	€	96 900	511 286	99.74%	97 870	97 870			2 962 883	19 976	-
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	RMB	1 663 264	75 052 855	100.00%	173 340	173 340			88 396 468	6 150 983	-
GAMELOFT KK	YENS	10 000 000	- 7 324 458	100.00%	78 720	78 720			860 511 830	264 982 954	-
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	RMB	1 655 320	- 1 640 267	100.00%	166 661	1 831			6 649 023	- 3701 813	-
GAMELOFT SOFTWARE CHENG DU	RMB	1 603 220	- 5 942 565	100.00%	155 678	155 678			42 238 750	1 052 530	
GAMELOFT Ltd (Vietnam)	\$	50 000	1 589 066	100.00%	40 317	40 317	83 371		15 625 500	457 163	-
GAMELOFT EOOD (Bulgarie)	€	52 510	210 618	100.00%	53 000	53 000			2 845 245	120 458	-
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	\$ PESO	1 997 000	65 006 176	99.95%	140 028	140 028			342 357 924	379 296	-
GAMELOFT PRIVATED LTD	INR	103 026	48 437 858	99.99%	1 977	1 977			213 918 486	6 494 953	-
GAMELOFT Co, Ltd	KRW	5 875 987 490	- 8 723 936 909	100.00%	3 973 597	2 874 078	4 542 926		9 885 588 579	667 926 203	-
GAMELOFT Argentina	ARS	1 200 000	64 211 651	95.00%	939 037	939 037		144 000\$ USD	84 729 943	46 602 430	2 453 206
GAMELOFT LLC (Ukraine)	UAH	2 921 164	669 880	100.00%	280 000	280 000			33 014 360	1 151 409	-
GAMELOFT Do Brasil Ltda	BRL	478 918	- 2 116 017	99.00%	165 000	165 000			26 464 890	- 1 532 616	-
GAMELOFT Australia Pty Ltd	\$ AUD	5 000	- 274 851	100.00%	2 936	2 936			975 074	28 848	-
GAMELOFT SRO (République Tchèque)	CZK	200 000	-11 201 701	100.00%	7 108	-	364 057		-	141 317	-
GAMELOFT SINGAPORE LTD	SGD	100 000	-132 322	100.00%	56 436	56 436	460 972		777 578	120 719	
GAMELOFT VENEZUELA	VEF	275 392	105 540	99.00%	78 104	78 104	425		3 003 305	65 348	
GAMELOFT PHILIPPINES INC	PHP	9 000 000	- 5 518 566	99.99%	141 975	141 975			945 775	-8 170 656	

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.12 En devises	Résultats au 31.12.12 En devises	Dividendes distribués En €
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%											
GAMELOFT HONG KONG LTD	HKD	10 000	- 9 905 757	100.00%	869	-	2 267 860		2 017 116	40 440	
GAMELOFT Developpements LIVE INC	CAD	150 000	211 443	100.00%	94 215	94 215			1 071 422	52 154	
GAMELOFT PT INDONESIA	IDR	892 200 000	1 517 094 324	99.00%	73 176	73 176			50 840 405 631	1 320 109 843	
GAMELOFT SHENZHEN	RMB	1 347 560	- 1 271 331	100.00%	157 518	157 518			12 444 714	-598 785	
GAMELOFT TORONTO	CAD	10 000	392 785	100.00%	7 483	7 483		500 000 CAD	5 367 673	255 545	
GAMELOFT Hungary	HUF	500 000	4 133 534	100.00%	1756	1 756			121 974 717	4 128 522	
GAMELOFT NEW ZELAND	NZD	100	270787	100.00%	63	63			7 717 623	270 887	
GAMELOFT RICH GAMES PRODUCTION France SARL 75 001 Paris - 450 415 237 00012	€	7 500	423 839	99.80%	7 485	7 485			2 643 793	26 716	-
GAMELOFT PARTNERSHIPS SAS 75 008 Paris – 488 934 506 00020	€	37 000	338 345	100.00%	37 000	37 000			2 475 743	50 959	-
GAMELOFT FRANCE SAS 75 008 Paris – 500 819 537 00019	€	37 000	111 655	100.00%	37 000	37 000			653 746	18 614	-
LUDIGAMES SAS 75008 Paris – 508 543 964 00011	€	37 000	- 2 312	100.00%	37 000	37 000			14 841	- 2 474	-
PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%											
TOTAL	€				12 870 970	11 573 645	12 389 270				2 453 206

4. Clients et comptes rattachés

	31.12.12	31.12.11
Clients et comptes rattachés	125 402	100 364
Dépréciation clients et comptes rattachés	- 2386	- 2 454
Total	123 016	97 910

Au 31 décembre 2012, les provisions clients concernent des clients tiers pour 248 K€. Les dépréciations clients intragroupes concernent notamment Gameloft GMBH pour 2 050 K€ au titre de sa situation nette négative.

L'augmentation des créances clients est liée au fort accroissement de notre activité au cours de l'exercice 2012 par rapport à celui de 2011. Le poste client est constitué pour près de 73 % des créances intragroupes (91 495 K€).

La plupart des créances clients hors groupe sont à moins de 1 an.

5. Autres créances

	31.12.12	31.12.11
Avoirs fournisseurs à recevoir	402	248
Etat (crédit de TVA, divers)	2 327	1 475
Groupe et associés	13 830	12 531
Fournisseurs débiteurs	5 031	3 532
Autres créances sociales	5	0
Capital souscrit, appelé, non versé	1 100	379
Autres débiteurs divers	943	581
TOTAL	23 639	18 746

Les fournisseurs débiteurs correspondent principalement à des fournisseurs intragroupe (4 907KE).

	31.12.12	31.12.11
Provisions sur Groupe et associés	1 242	5 092
TOTAL	1 242	5 092

Les provisions sur autres créances concernent des avances accordées pour 794 K€ à GAMELOFT Hong Kong, pour 83 K€ à GAMELOFT Vietnam et pour 364 K€ à GAMELOFT SRO. La forte variation des provisions est due à la reprise de provisions constatée sur Gameloft Corée en lien avec l'augmentation de capital sur la période.

6. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES		Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances de l'actif circulant				
Clients et comptes assimilés		125 402	76 200	49 202
Etat (crédit de TVA, divers)		2 327	2 325	2
Groupe et associés		13 830	8 168	5 662
Avoirs fournisseurs à recevoir		402	367	35
Fournisseurs débiteurs		5 031	5 031	
Autres débiteurs divers		943	943	
Capital souscrit, appelé, non versé		1 100	1 100	_
	TOTAL	149 035	94 134	54 901
ETAT DES DETTES		Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Dettes financières		46	46	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		83 152	64 423	18 729
Dettes fiscales et sociales		1 383	1 383	
Autres dettes		6 995	6 995	
Dettes sur immobilisations		6 149	6 087	62
Groupe et associés		628	-	628
	TOTAL	98 353	78 93 4	19 419

Les avances en comptes courants des filiales sont provisionnées au 31 Décembre 2012 à hauteur de 1 242 K€.

7. Produits à recevoir

	31.12.12	31.12.11
Avoirs fournisseurs à recevoir	402	248
Clients, Produits non facturés	23 889	23 971
Etat, produits à recevoir	198	-
TOTAL	24 489	24 219

Le montant de produits à recevoir concernant des clients non encore facturés à la date du 31 décembre est de 23 889 K€ dont 13 473 K€ de facturations intragroupes.

8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture annuelle, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

A ce jour, Gameloft ne détient plus de valeurs mobilières de placement.

9. Disponibilités

Le poste « Disponibilités » représente le solde des comptes de banque pour 18 648 K€ au 31 Décembre 2012 comparé à 19 682 K€ au 31 décembre 2011.

Ces disponibilités sont constitués de contrats immédiatement disponibles et sans frais.

10. Comptes de régularisation actif

	31.12.12	31.12.11
Charges Constatées d'avances	362	263
Ecart de conversion actif	3 266	2 401
Total	3 628	2 664

L'écart de conversion actif est principalement lié à l'actualisation des créances clients.

11. Capitaux propres

	Solde au 31.12.11	Augmentation de Capital	Variation de Capital	Résultat 31.12.11	Résultat 31.12.12	Solde au 31.12.12
Capital social	3 855	236				4 091
Prime d'émission	71 001	14 044				85 045
Prime de fusion	624					624
Autres réserves	-8 757			3 050		-5 707
Résultat de l'exercice	3 050			-3 050	661	661
TOTAL	69 773	14 280	-	-	661	84 714

La société a bénéficié d'une augmentation de capital par levées de stocks options et attribution d'actions gratuites pour 14 280 K€. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 84 714 K€ contre 69 773 K€ en 2011. Au titre de l'exercice 2012, le montant encaissé sur les augmentations de capital est de 13 179 K€, le solde ayant été obtenu en janvier 2013.

Nombre d'actions GAMELOFT S.E.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
Au 31/12/10	0.05	75 082 924	3 754

Levée d'options du 11/01/2006	0.05	10 000	0
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	271 405	14
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	87 200	4
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	188 206	9
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	221 895	11
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	130 600	7
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	43 000	2
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	353 500	18
Création d'Actions Gratuites du 21/04/2009	0.05	717 250	36
Au 31/12/11	0.05	77 105 980	3 855
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	394 795	20
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	286 200	14
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	1 170 794	59
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	729 165	37
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	98 200	5
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	508 255	25
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	441 885	22
Levée d'options du 01/06/2010	0.05	479 750	24
Création d'Actions Gratuites du 01/06/2010	0.05	603 500	30
Au 31/12/12	0.05	81 818 524	4 091

Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500	2 212 500	1 329 000	0
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800	577 800	1 451 300	2 780 300
Nombre de personnes concernées :	101							
dont dirigeants	5							
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice		11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros
Date du Conseil	11/01/06							D 4 4
d'Administration	11/01/00	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être	612 000	468 000	363 000	333 000	333 000	333 000	333 000	0
souscrites :		1.44.000	240.000	270.000	270.000	270.000	270.000	(12 000
Nombre d'actions annulées : Nombre de personnes	33	144 000	249 000	279 000	279 000	279 000	279 000	612 000
concernées :	33							
dont dirigeants	0							
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros
Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être	40 200	40 200	40 200	10 200	10 200	10 200	10 200	0
souscrites:								
Nombre d'actions annulées :	-	-	-	30 000	30 000	30 000	30 000	40 200
Nombre de personnes concernées :	2							
dont dirigeants	0							
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil	03/01/07	Restant au			Restant a			ant au	Restant au
d'Administration Nombre d'actions pouvant être	2 811 000	31.12.0 7 2 734 800		12.08 5.000	31.12.0 2 421 70			30 989	31.12.12 50 400
souscrites :	2 011 000								
Nombre d'actions annulées :		76 200) 276	5 000	389 30	0 535	000 68	82 400	697 400
Nombre de personnes	127								
concernées :	4								
dont dirigeants Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	9 03/01/	2000	03/01/200	9 03/01/2	2000 02/0	1/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2009	03/01/2005			03/01/200			1/2009	03/01/2009
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euro			4,10 euro			euros	4,10 euros
Date du Conseil	03/01/07	Restant au			Restant a			ant au	Restant au
d'Administration Nombre d'actions pouvant être	710 100	31.12.0° 604 800		1 2.08 0 400	31.12.0 511 20			77 000	31.12.12 80 600
souscrites :	/10 100								
Nombre d'actions annulées :	• •	105 300) 179	700	198 90	0 207	900 2:	37 900	248 100
Nombre de personnes concernées :	38								
dont dirigeants	1								
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	9 03/01/	2009	03/01/200	9 03/01/2	2009 03/0	1/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013		2013	03/01/201			1/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euro	s 4,30 c	euros	4,30 euro	4,30 e	uros 4,30	euros euros	4,30 euros
Date du Conseil d'Administration	11/0	04/2008	Restant au		Restant au	Restant a	u Resta	nt au	Restant au
Date du Consen d Administration	11/0	14/2000	31.12.08		31.12.09	31.12.1		12.11	31.12.12
Nombre d'actions pouvant être	3 1	10 250	3 015 000		2 850 600	2 595 35	0 2 059	9 465	811 995
souscrites :									
Nombre d'actions annulées :			95 250		259 650	369 95	640	0 940	650 990
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants		199 1							
Début d'exercice	11/0	04/2010	11/04/2010		11/04/2010	11/04/201	0 11/04/	2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/0	04/2014	11/04/2014		11/04/2014	11/04/201	4 11/04/	2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,8	0 euros	2,80 euros		2,80 euros	2,80 euro	os 2,80	euros	2,80 euros
D . I C . 11111	44.0	1/2000	D ()		D	D	D (D ()
Date du Conseil d'Administration	11/0	04/2008	Restant au 31.12.08		Restant au 31.12.09	Restant a 31.12.1		nt au 12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être	5	534 300	525 300		508 200	398 90		4 900	136 100
souscrites :									
Nombre d'actions annulées :			9 000		26 100	41 30	00 64	4 700	75 300
Nombre de personnes concernées :		48							
dont dirigeants	11/0	1	11/04/2010		11/04/2010	11/04/001	0 11/04	(2010	11/04/2010
Début d'exercice)4/2010)4/2014	11/04/2010 11/04/2014		11/04/2010 11/04/2014	11/04/201 11/04/201			11/04/2010
Fin d'exercice		5 euros			2,95 euros				11/04/2014 2,95 euros
Prix de souscription	2,9	3 euros	2,95 euros		2,93 euros	2,95 euro	08 2,93	euros	2,93 euros
Date du Conseil d'Administration		14/05/2	2009	Resta	ant au	Restant au	Restant	au	Restant au
				31	.12.09	31.12.10	31.12		31.12.12
Nombre d'actions pouvant être sousci	rites :	2 208	500		30 900	2 003 800	1 539 8		1 093 990
Nombre d'actions annulées :				7	77 600	204 700	315 2	200	319 125
Nombre de personnes concernées :			189						
dont dirigeants		1.4/05/	2	1.4/0/	72011	14/05/2011	1.4/05/20	111	14/05/2011
Début d'exercice Fin d'exercice		14/05/2 14/05/2			5/2011 5/2015	14/05/2011 14/05/2015	14/05/20 14/05/20		14/05/2011
Prix de souscription		2,36 e			euros	2,36 euros	2,36 eu		14/05/2015 2,36 euros
•		Ź							•
Date du Conseil d'Administration		01	1/06/2010	Res	tant au 31.12.1	0 Restan	t au 31.12.11	Resta	nt au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être sousci	rites :	-	2 240 000		2 200 20		2 010 000		1428 250
Nombre d'actions annulées :			189		39 80	U	230 000		332 000
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants			189						
Début d'exercice		0.	1/06/2012		01/06/201	2.	01/06/2012		01/06/2012
Fin d'exercice			1/06/2014		01/06/201		01/06/2012		01/06/2014

01/06/2012 01/06/2014 3,82 euros

01/06/2014 3,82 euros

01/06/2012 01/06/2014 3,82 euros

Fin d'exercice
Prix de souscription

01/06/2012 01/06/2014 3,82 euros

Date du Conseil d'Administration	20/09/2011	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 245 000	2 235 000	2 155 000
Nombre d'actions annulées :		10 000	90 000
Nombre de personnes concernées :	170		
dont dirigeants	2		
Début d'exercice	20/09/2013	20/09/2013	20/09/2013
Fin d'exercice	20/09/2015	20/09/2015	20/09/2015
Prix de souscription	3,87 euros	3,87 euros	3,87 euros

Date du Conseil d'Administration	06/07/2012	Restant au 31.12.12
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 606 000	1 590 900
Nombre d'actions annulées :		15 100
Nombre de personnes concernées :	147	
dont dirigeants	0	
Début d'exercice	06/07/2014	06/07/2014
Fin d'exercice	06/07/2016	06/07/2016
Prix de souscription	4,88 euros	4,88 euros

Attributions d'Actions Gratuites	21/04/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009				
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011				
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013				
Nombres d'instruments attribués	720 750	720 250	717 250	0	0
Nombre d'actions annulées :	-	500	3 500	3 500	3 500
Nombre de personnes concernées :	55				
dont dirigeants	3				

Attributions d'Actions Gratuites	01/06/2010	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	01/06/2010			
Maturité – Période d'acquisition	$2 \text{ ans} - \frac{01}{06} \frac{2012}{2012}$			
Fin de période de conservation	$2 \text{ ans} - \frac{01}{06} \frac{2014}{2014}$			
Nombres d'instruments attribués	733 250	729 750	624 750	0
Nombre d'actions annulées :	-	3 500	108 500	129 750
Nombre de personnes concernées :	60			
dont dirigeants	3			

Attributions d'Actions Gratuites	20/09/2011	Restant au 31.12.11	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	20/09/2011		
Maturité – Période d'acquisition	$2 \text{ ans} - \frac{20}{09}/\frac{2013}{2013}$		
Fin de période de conservation	$2 \text{ ans} - \frac{20}{09}/\frac{2015}{2015}$		
Nombres d'instruments attribués	548 900	527 400	494 300
Nombre d'actions annulées :	-	21 500	54 600
Nombre de personnes concernées :	47		
dont dirigeants	3		

Attributions d'Actions Gratuites	06/07/2012	Restant au 31.12.12
Date du Conseil d'Administration	06/07/2012	
Maturité – Période d'acquisition	$2 \text{ ans} - \frac{06}{07} = 2014$	
Fin de période de conservation	$2 \text{ ans} - \frac{06}{07} = 2016$	
Nombres d'instruments attribués	750 000	745 300
Nombre d'actions annulées :	-	4 700
Nombre de personnes concernées :	51	
dont dirigeants	5	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2012, le nombre maximum d'actions à créer est de 7 347 235 actions par exercice des stocks option et de 1 239 600 actions par attribution d'actions gratuites.

Les annulations enregistrées au cours de l'année résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

12. Charges à payer

-	31.12.12	31.12.11
Agios bancaires à payer	0	2
TOTAL Emprunts et Dettes Financières	0	2
Fournisseurs, factures non parvenues	15 370	12 119
Fournisseurs, factures non parvenues immos incorp.	4 441	3 038
Fournisseurs, factures non parvenues immos corp.	0	22
Avoirs à établir	6 373	4 849
Dettes fiscales	123	159
Dettes sociales	749	641
TOTAL	27 056	20 828

Les avoirs à établir ont fortement augmenté cette année suite à la politique de prix de transfert instaurée à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les factures non parvenues sont pour 6 003 K€ des dettes intragroupes et pour 5 666 K€ des dettes sur royalties sur les ventes de jeux à licences.

13. Eléments concernant les entreprises liées

Les transactions réalisées avec les filiales du groupe GAMELOFT :

	31.12.12	31.12.11
Actif		
Immobilisations corporelles	536	1 962
Titres de participation	12 871	8 996
Autres immobilisations financières	150	150
Clients et comptes rattachés	91 495	72 688
Prov. Sur créances clients	- 2 137	- 2 277
Autres créances – Comptes courants	13 830	12 531
Autres créances – Intégration fiscale	157	106
Prov. Sur Autres créances	- 1 242	- 5 092
Fournisseurs débiteurs	5 246	3 593
Autres créances diverses		530
Dettes		
Provision pour risques et charges	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	70 439	57 613
Dettes financières	628	2 110
Produits constatés d'avance	126	69
Autres dettes diverses	-	-
Clients créditeurs	6 281	4 355
Résultat		
Produits d'exploitation	59 945	46 296
Charges d'exploitation	119 927	95 083
Produits financiers	6 615	2 433
Charges financières	1 285	2 173

Les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs concernent les opérations avec les sociétés Guillemot Brothers, le groupe Ubisoft, AMA et Longtail studios et se présentent de la manière suivante :

	31.12.12	31.12.11
Actif		
Clients et comptes rattachés	-	1 084
Passif		
Fournisseurs et comptes rattachés	419	1 354
Clients créditeurs	34	
Résultat		
Produits d'exploitation	-116	2 716
Charges d'exploitation	1 881	2 152

14. Provisions inscrites au bilan

	Au 31.12.11	Dotations exercice	Reprises exercice	Au 31.12.12
Provisions pour risques & charges				
Pour risques de change	2 401	3 266	- 2 401	3 266
Pour risques	82			82
Pour charges	<u>35</u>	=	<u>- 35</u>	=
Total	2 518	3 266	- 2 436	3 348
Provisions pour dépréciation				
Sur marques	1 829			1 829
Sur développements commercialisés	2 189	851	- 2 172	868
Sur avance / Licences	1 057	464	- 611	910
Sur titres de participation	116	1 184	- 3	1 297
Sur stocks	1		- 1	_
Sur créances clients	2 454	75	- 143	2 386
Sur autres créances	<u>5 092</u>	<u>93</u>	- <u>3943</u>	<u>1 242</u>
Total	12 738	2 667	- 6873	8 532
Total	15 256	5 933	- 9 309	11 880

Compte tenu des perspectives commerciales, une dépréciation sur les développements commercialisés d'un montant de 851 K€ a été comptabilisée sur l'exercice. De même, compte tenu des tests de recouvrement réalisés sur les avances non couvertes, une dépréciation de 464 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2012.

Les dotations sur titres de participation concernent GAMELOFT Corée Ltd pour 1 019 K€ et GAMELOFT Shanghai pour 165 K€.

Les dotations sur créances clients concernent pour 72 K€ des créances hors groupe et de 3 K€ de créances intragroupes.

Les provisions sur autres créances concernent des avances accordées pour 71 K€ à GAMELOFT Hong Kong et pour 22 K€ à GAMELOFT SRO.

Les reprises de provisions pour charges concernent des litiges prud'homaux pour 35 K€.

Les reprises de provisions concernent les frais de R&D comptabilisés au 31 décembre 2012 pour 2 172 K€ dont 2 160 K€ ont été transférés sur le poste dotation aux amortissements et pour 611 K€ sur des avances sur licences. Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société GAMELOFT SPRL pour 3 K€. Les reprises de provisions sur créances clients sont en totalité des créances intragroupes pour 143 K€ GAMELOFT GMBH.

Les reprises de provisions pour dépréciation sur autres créances représentent pour 3 941 K€ de GAMELOFT Corée Ltd et pour 2 K€ de GAMELOFT Vietnam.

15. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.12		31.12.11
Emprunts & comptes rattachés		46	41
Avances en compte courant	628		2 110
Dettes financières		674	2 151
	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.12	46	628	

Excédent financier :

	31.12.12	31.12.11
Dettes financières	46	41
Disponibilités	18 648	19 682
Excédent net financier	- 18 602	-19 641

Au 31 Décembre 2012, il existe un excédent net financier de 18 602 K€ contre 19 641 K€ au 31 décembre 2011. L'intégralité des dettes financières est à taux fixe et en euros.

16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.12	31.12.11
Dettes fournisseurs	83 152	66 683
Total	83 152	66 683

Le délai moyen de règlement des fournisseurs hors groupe est de moins de 90 jours.

L'augmentation des dettes fournisseurs est liée au fort accroissement de l'activité de la société au cours de l'exercice 2012, y compris des dettes des filiales du groupe pour 70,0 M€ contre 57,6 M€ en 2011.

17. Dettes fiscales et sociales

	31.12.12	31.12.11
Dettes fiscales	315	466
Dettes sociales	1 068	900
Total	1 383	1 366

Les dettes fiscales se composent principalement de dettes de TVA pour 189 K€

Les dettes sociales se composent principalement de 321 K€ de dettes sur les organismes sociaux et de 430 K€ de dettes salariales liées à la prise de congés payés.

18. Dettes sur immobilisations

	31.12.12	31.12.11
Dettes sur immobilisations	6 149	4 210
Total	6 149	4 210

Les dettes fournisseurs sur immobilisations sont en forte augmentation et concernent principalement des dettes sur avances sur licences pour 6 026 K€.

Les dettes d'exploitation se décomposent ainsi :

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Dettes restant à payer au 31.12.12	90 684	-	-

19. Autres dettes

	31.12.12	31.12.11
Avoirs à établir	6 373	4 849
Soldes créditeurs des comptes clients	232	219
Autres dettes	390	789
Total	6 995	5 857

Les avoirs à établir concernent des fournisseurs intragroupes pour 6 211 K€ et ont fortement augmenté cette année suite à la politique de prix de transfert instaurée à compter du 1er janvier 2010.

20. Comptes de régularisation passif

	31.12.12	31.12.11
Produits constatés d'avance	226	69
Ecart de conversion passif	3 014	2 848
Total	3 240	2 917

Les produits constatés d'avance sont composés de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture.

L'écart de conversion passif est surtout lié à l'actualisation des dettes fournisseurs en devises pour 1 020 K€ et des créances clients en devises pour 1 994 K€. Les créances clients en dollars canadiens, en yens japonais, en dollars australiens et pesos philippins ont fortement varié par rapport au taux du 31 décembre 2011.

Compte de résultat :

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les coûts de développement de jeux sur mobiles sont comptabilisés en charges pour l'ensemble de l'exercice. Comme décrit précédemment, les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont activés dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisations.

Le coût de production est constitué du coût des « approvisionnements » (autres matières et fournitures) augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production des jeux.

21. Chiffre d'affaires, production immobilisée et stockée

La répartition du chiffre d'affaires par activité au 31 décembre 2012 est la suivante :

	31.12.12		31.12.11	
	K€	%	K€	%
Smartphones	74 940	45 %	47 018	36 %
Feature phone	86 715	53 %	77 880	59 %
Large Screens	3 505	2 %	6 889	5 %
Total Chiffre d'affaires	165 160	100 %	131 787	100 %
Production immobilisée	1 772	-	7 942	-
Production stockée	0	-	-13	-
Total	166 932	-	139 716	-

L'activité de la société est portée par le succès massif rencontré par les jeux Gameloft sur le marché des smartphones et tablettes tactiles. Sur l'ensemble de l'exercice 2012, les ventes sur smartphones et tablettes tactiles ont progressé passant de 36% à 45%.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique au 31 décembre 2012 est la suivante :

	31.12.12		31.12.11	
	K€	%	K€	%
EMEA	46 577	28 %	52 877	40 %
Dont France	14 315	9 %	14 181	11 %
Amérique du Nord	70 252	43 %	43 091	33 %
APAC	27 754	17 %	18 848	14 %
Latam	20 577	12%	16 971	13%
Total Chiffre d'affaires	165 160	100 %	131 787	100 %
Production Immobilisée	1 772	-	7 942	-
Production Stockée	0	-	-13	-
Total	166 932	=	139 716	-

L'Amérique du Nord a représenté 43% du chiffre d'affaires annuel, la zone EMEA 28%, l'Asie-Pacifique 17% et l'Amérique Latine 12%.

22. Autres produits d'exploitation et transfert de charges

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Reprises sur provisions	802	572
Transferts de charges	1 552	1 022
Autres produits	1 248	39
Total	3 602	1 633

Les transferts de charges sont constitués pour 1 503 K€ de refacturations de frais généraux.

Les reprises de provision concernent des provisions pour charges pour 35 $\mathbb{K} \in \mathbb{K}$ sur des litiges prud'homaux, de provisions sur dépréciations d'actifs pour 623 $\mathbb{K} \in \mathbb{K}$ dont 611 $\mathbb{K} \in \mathbb{K}$ sur dépréciation des avances sur licences et 12 $\mathbb{K} \in \mathbb{K}$ sur dépréciation des frais de développement, des provisions sur créances clients pour 143 $\mathbb{K} \in \mathbb{K}$ et une provision sur stock de produits finis de 1 $\mathbb{K} \in \mathbb{K}$

Les autres produits sont principalement des remboursements de retenues à la source au Japon déduites à tort par un de nos clients.

23. Achats et autres approvisionnements

Les achats consommés sont constitués pour 118 168 K€ par les frais de développement des jeux sur mobiles et pour

1 390 K€ par les frais généraux y afférent.

24. Autres achats et charges externes d'exploitation

Les autres achats d'exploitation se présentent comme suit :

	31.12.12	31.12.11
Com. et courtages sur ventes & sous-traitance adm. et de	5 303	3 455
commercialisations		
Frais de télécommunications et de petits matériels	338	418
Dépenses de publicités et de marketing	6 141	2 961
Frais de conférences - salons	56	82
Frais de déplacements	651	520
Dépenses d'honoraires	764	587
Redevances de royalties	15 262	7 839
Autres	3 278	2 937
Total	31 793	18 799

25. Charges de personnel

Au 31 décembre 2012, la société emploie 41 personnes dont 4 dirigeants.

La part des charges de personnel affectée à la production des jeux représente 2 829 K€.

26. Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Les dotations se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	59	136
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : frais	4 038	4 940
développement		
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles licences	6 616	3 567
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	823	847
Dotations aux provisions	1 390	630
TOTAL	12 926	10 120

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles concernent l'amortissement de logiciels, des frais de développement et aussi l'amortissement des avances sur licences amorties selon le volume de ventes ou par amortissement linéaire lié aux flat fees suivant les contrats.

Les dotations aux amortissements incorporelles sur les frais de développement sont amorties en mode linéaire sur 18 mois sur les jeux commercialisés. Au 31 décembre 2012, Gameloft comptait près de deux cent trente jeux capitalisés et commercialisés sur différentes plateformes digitales comme le Mac, l'Ipad, la DSi, set-up boxes, 3DS, PS3Net, ou encore les jeux sur la TV connectées.

Les dotations aux provisions concernent des dépréciations sur les frais de développement pour 851 K€, sur créances clients pour 75 K€, des dépréciations d'actifs pour 464 K€ concernent les avances sur licences.

27. Résultat financier

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Produits financiers :		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 453	2 036
Autres intérêts et produits assimilés	548	352
Reprises sur provisions	6 347	1 232
Différences positives de change	<u>2 272</u>	<u>2 061</u>
	11 620	5 681
Charges financières :		
Dotations aux provisions	4 543	4 464
Autres intérêts et charges assimilées	10	113
Différences négatives de change	<u>4 082</u>	<u>2 346</u>
	8 635	6 923
Résultat financier	2 985	-1 242

Les reprises sur provisions de 6 347 K€ se décomposent comme suit :

- 3 943 K€ sur les avances en compte courants dont 3 941 K€ sur Gameloft Corée Ltd et 2 K€ sur Gameloft Vietnam,
- 3 K€ sur les titres de participation dont 3K€ sur Gameloft Sprl,
- 2 401 K€ sur les pertes de change.

Les autres produits financiers sont les intérêts de placements de nos contrats rémunérés.

Les dotations aux provisions de 4 543 K€ sont constituées ainsi :

- 93 K€ sur les avances en compte courants dont 71 K€ sur GAMELOFT Hong Kong, 22 K€ sur GAMELOFT SRO,
- 1 184 K€ sur les titres de participation dont 1 019 K€ sur GAMELOFT Corée Ltd et 165 K€ sur Gameloft Shanghai,
- 3 266 K€ sur les pertes de change.

L'ensemble des dettes de GAMELOFT est à taux fixe et en euros. La société n'a pas de stratégie de couverture. Néanmoins, GAMELOFT a recours à un système de couverture de change naturel dans la mesure où ses relations intragroupes, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens ou livres sterling...) et que les produits en devises compensent par pertes les charges en devises que doit supporter la société. A ce jour, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change pour ses flux de trésorerie internes.

La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2012.

28. Résultat exceptionnel

Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'évènements ou d'opération clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Produits exceptionnels :		
Reprises de provisions	-	2 794
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17	15
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Ξ.	<u>35</u>
	17	2 844

Charges	exceptionn	elles	
Charges	CACCPUOLL	CIICS	

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	269	3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20	15
Dotations aux amortissements et provisions	<u> =</u>	<u>8 147</u>
	289	8 165
Résultat excentionnel total	- 272	- 5 321

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont des charges concernant la résolution de litiges commerciaux pour 269 K€.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent la valeur nette comptable d'immobilisations corporelles et financières pour 20 K€.

29. Impôt sur les sociétés

Suite à l'article 24 de la loi 2012-1509 du 29 décembre 2012, les déficits sont reportables à hauteur de 1 M€, majorée de 50% du bénéfice excédant ce seuil.

Déficits reportables non encore utilisés au 31 décembre 2012 :

	31.12.12	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03	31.12.02	31.08.01	31.08.00
Déficits reportables *	-	2 586	3 064	-	-	-	-	13 996	8 891	379
TOTAL	_	2 586	3 064	-	-	-	-	13 996	8 891	379

^{*} données non cumulées

Sur l'exercice 2012, les allègements et accroissements de la dette future d'impôt ont été les suivants :

Dettes futures d'impôts	Base	Impôt	
Provision Organic de l'exercice	269	90	
TVTS	15	5	
Effort construction	18	6	
Gain de changes latents	3 014	1 004	
TOTAL ALLEGEMENTS	3 316	1 105	

Le taux d'impôt en vigueur au 31 décembre 2012 est de 33,33 %.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

Au 31.12.12	Base comptable	IS
Résultat courant avant impôts	796	=
Résultat exceptionnel	- 272	<u>-</u>
Résultat avant impôt	524	-

Au 1^{er} Janvier 2013, il reste 28 915 K€ de déficits reportables indéfiniment sur Gameloft SE et il reste 1 311 K€ de pertes reportables indéfiniment au niveau du groupe intégration fiscale.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	31.12.12	31.12.11
Impôts exigibles	- 137	212
Total	- 137	212

Gameloft SE et ses filiales françaises, Gameloft Rich Games Production France, Gameloft Partnerships, Gameloft France et Ludigames, ont décidé de mettre en place une convention d'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Le montant de charge d'impôt est nul suite à l'intégration fiscale des filiales françaises.

La société mère, Gameloft SE, supporte seule la charge d'impôt.

3.2.3.6 Informations diverses

1. Société consolidante

GAMELOFT SE - 14 rue Auber 75 009 Paris

2. Effectif

Sur l'exercice 2012, l'effectif moyen, hors dirigeants, de GAMELOFT SE est de 37 salariés, 28 hommes et 9 femmes

Tous les salariés de Gameloft SE sont des cadres à l'exception d'un employé.

3. Engagements financiers et autres informations

Engagements hors bilan:

Engagements hors bilan donnés	Caractéristiques			
liés aux activités opérationnelles	s opérationnelles Nature		Au 31.12.12	
	Baux Commerciaux	31/12/2020	4 721 K€	
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	Caution au profit de Gameloft Toronto pour un contrat de financement de marge de crédit auprès de la banque HSBC.		500 000 CAD	
contains a exploration	Caution au profit de Gameloft Divertissements Inc pour un contrat de financement de marge de crédit auprès de la banque HSBC.		3 000 000 CAD	
Engagements donnés en gage, hypothèque,	-		-	

Engagements hors bilan reçus	Caractéristiques	——————————————————————————————————————	
liés aux activités opérationnelles	Nature	Au 31.12.12	
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	Engagement de la société Gameloft Gmbh suite à l'abandon de créances consenti par Gameloft SE avec une clause de retour à meilleur fortune dans un délai de cinq exercices et un cumul des résultats nets comptables supérieur à 800 000 €.	748 755 €	

En tant qu'actionnaire, Gameloft SE a émis des lettres de soutien envers les filiales anglaises et australiennes au 31 décembre 2012 pour assurer la continuité de l'exploitation de ces sociétés en difficulté.

Effets escomptés non échus : néant
Sûretés réelles consenties : néant
Découverts autorisés : néant

Cautions reçues : La banque HSBC s'est portée caution auprès de notre fournisseur

FERRARI pour 710 000 €, suite à notre contrat de licences.

Crédit-bail : néant

Autres engagements:

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise

acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures. Au 31 décembre 2012, un cumul de 2 834 heures est totalisé.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Sur le premier trimestre 2013, Gameloft SE a décidé de fermer un studio de production en Inde. Aucun autre événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

5. Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute versée au cours de l'année 2012, par la société, aux dirigeants a été de 254 K€.

L'assemblée Générale du 22 Juin 2011 a dans un même temps décidé d'octroyer une somme de 150 000 euros maximale annuelle à répartir entre les membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Ainsi les six mandataires sociaux ont bénéficié de la somme maximale des jetons de présences en 2012.

	2012	2011
Salaires, charges et avantages en divers	254 K€	154 K€
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de rupture		

Cumul des options de souscriptions d'actions	142 000	381 000
et des actions gratuites accordées		

Données en Euros	Gameloft SE			TOTAL Rémunération	
	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe Avantages en nature Jetons de présence		au titre de 2012	
Michel Guillemot	60 000	0	25 000	85 000	
Claude Guillemot	31 248	0	25 000	56 248	
Gérard Guillemot	-	0	0	-	
Yves Guillemot	31 248	0	25 000	56 248	
Christian Guillemot	31 248	0	25 000	56 248	
Total	153 744	0	100 000	253 744	

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2012, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du Code de Commerce.

3.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GAMELOFT SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 3.4.1 et le paragraphe 1 de la note 3.5 des comptes annuels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment des frais de développement commercialisés ou en cours et des licences. Ces immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation. Nous avons apprécié les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et apprécié le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également vérifié que les états financiers donnent une information appropriée.

Votre société comptabilise des provisions pour dépréciations des titres de participation selon les modalités décrites en note 3.4.3 « immobilisations financières » des comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère

raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de

ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux

vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des

informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux

actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de

commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi

à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des

sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et

la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des

détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Rennes, le 29 avril 2013

Les commissaires aux comptes

MAZARS

AUDIT AMLD

Simon Beillevaire

André Métayer

Table de concordance des notes annexes :

Rapport des commissaires aux comptes

Note 3.4.1

Note 3.5 § 1

Note 3.4.3

Document de référence Paragraphe 3.2.3.4.1

Paragraphe 3.2.3.5 § 1

Paragraphe 3.2.3.4.3

4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport, établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce et de l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport décrit les principales composantes du dispositif mis en place par la société en termes d'organisation et de procédures applicables à la société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Financière et Juridique de la société et présenté au Conseil d'administration le 15 avril 2013.

Pour l'élaboration du présent rapport, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008 résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

<u>4.1.1 Gouvernement d'entreprise</u>

Le régime de gouvernement d'entreprise auquel se réfère le présent rapport est le « code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de décembre 2008 émis par l'AFEP et le MEDEF, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr), ci-après le « code AFEP/MEDEF ».

4.1.1.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1.1.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

a) Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est composé de six membres au 31 décembre 2013, dont quatre sont également directeurs généraux délégués et assistent le Président Directeur Général. Madame Marie-Thérèse Guiny n'est pas directeur général délégué.

Nom	Age et	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat	
	Nationalité			
Michel Guillemot	54 ans	Le 3 décembre 2001	A l'issue de l'AGO statuant sur les	
Président Directeur	Français	Mandat renouvelé le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31	
Général			décembre 2014	
Christian Guillemot	47 ans	Assemblée Générale constitutive	A l'issue de l'AGO statuant sur les	
Directeur Général	Français	du 1 ^{er} décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31	
Délégué Administration		Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014	
Claude Guillemot	56 ans	Assemblée Générale constitutive	A l'issue de l'AGO statuant sur les	
Directeur Général	Français	du 1 ^{er} décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31	
Délégué Technologies		Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014	
Yves Guillemot	52 ans	Assemblée Générale constitutive	A l'issue de l'AGO statuant sur les	
Directeur Général	Français	du 1 ^{er} décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31	
Délégué Stratégie &	-	Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014	

Développement			
Gérard Guillemot	51 ans	Assemblée Générale constitutive	A l'issue de l'AGO statuant sur les
Directeur Général	Français	du 1 ^{er} décembre 1999	comptes de l'exercice clos le 31
Délégué Stratégie &		Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014
Développement		-	
Marie-Thérèse Guiny	66 ans	Assemblée Générale Mixte du 22	A l'issue de l'AGO statuant sur les
	Français	juin 2011	comptes de l'exercice clos le 31
			décembre 2016

En application des dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. La durée du mandat des administrateurs de la société est actuellement fixée dans les statuts à 6 ans. La durée des fonctions des administrateurs au sein de la société Gameloft n'est donc pas conforme au code AFEP-MEDEF qui préconise que cette durée n'excède pas 4 ans. La modification de la durée du mandat des administrateurs de Gameloft est néanmoins prévue et entrainera une modification des statuts de la société qui interviendra sur approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société lors du prochain renouvellement des mandats d'administrateurs de Gameloft.

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise et de l'absence de participation significative des salariés au capital, aucun représentant des salariés n'est associé aux travaux du Conseil.

b) Administrateur indépendant

Le Conseil d'administration comprend d'une part, cinq membres de la famille Guillemot et d'autre part, un administrateur indépendant en la personne de Mme Marie-Thérèse Guiny. Mme Guiny est diplômée en comptabilité. De 1966 à 1992, elle a exercé les fonctions de comptable et de chef comptable au sein de diverses sociétés. Elle rejoint la société Guillemot Corporation en 1992 où elle exerce diverses fonctions avant d'être nommée Directrice Comptable et Financière de 1999 à 2006. Agée de 66 ans, elle détient 50 actions Gameloft. Mme Marie-Thérèse Guiny est administrateur indépendant au sens de la définition du Code AFEP-MEDEF, à savoir un administrateur indépendant (i) ne doit entretenir aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre sa liberté de jugement et (ii) doit répondre aux critères suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Code AFEP-MEDEF préconise que la part d'administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence.

La société au regard de sa spécificité, notamment de la répartition de son actionnariat avec comme actionnaire historique de référence le concert Guillemot, estime qu'à ce jour la présence d'un second administrateur indépendant au Conseil d'administration ne revêt pas un caractère d'urgence et ce, du fait notamment du rôle très actif de l'unique administrateur indépendant qui conduit à considérer que l'esprit du code est respecté.

Toutefois, le Conseil d'administration envisage d'étendre sa réflexion en la matière dans le cadre des pistes à étudier en vue de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

c) Représentation équilibrée des femmes et hommes au sein du Conseil d'administration

Le dispositif mis en place par la loi, instaurant un seuil minimum de représentation de 40 % pour les membres des conseils d'administration et de surveillance des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, doit s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017. À titre transitoire, il a été prévu par l'article 5-II de la loi du 27 janvier 2011 pour les sociétés cotées que la proportion des administrateurs ou des

membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne pouvait être inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivait le 1^{er} janvier 2014. Ce même texte prévoit également que lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du Conseil d'administration à la date de publication de la loi, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, Madame Marie-Thérèse Guiny a été nommée administrateur de la Société lors de l'assemblée générale en date du 22 juin 2011.

Au jour du présent rapport, le Conseil d'administration comporte une femme, soit un taux de féminisation inférieur au premier palier prévu par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011. Toutefois la société entend se conformer aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 afin que la proportion des administrateurs de sexe féminin ne soit pas inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire suivant le 1er janvier 2014.

d) Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Conformément aux dispositions de la loi NRE du 15 mai 2001, les statuts de la Société prévoient la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général.

Néanmoins, en vertu d'une délibération en date 3 décembre 2001, le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général et a conséquence opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société, le Président du Conseil d'administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il s'assure du bon fonctionnement des organes sociaux (Conseil d'administration et assemblée générale) qu'il préside. Le Directeur Général dirige l'entreprise et la représente auprès des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

e) Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

f) Attributions et missions du Conseil d'administration

Le Conseil délibère sur les questions relevant de sa compétence en vertu des dispositions légales et statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article L225-35 du Code de commerce et aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires par la loi et les statuts, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Ainsi le Conseil d'administration :

- fixe les objectifs et définit la stratégie du Groupe dans le respect de sa culture et de ses valeurs ;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions) ;
- met en œuvre, quand il le juge opportun, les délégations de compétence qui lui sont octroyées par l'assemblée générale des actionnaires ;
- procède à l'examen et l'arrêté des comptes ;
- contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

g) Information des administrateurs

Le Président Directeur Général communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

Les administrateurs sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'administration.

h) Réunions du Conseil d'administration

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. Conformément à l'article L 225-38 du Code de Commerce les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les Comptes annuels.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du Président an cas de partage des voix.

Au cours de l'année 2012 le Conseil s'est réuni 11 fois. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du Conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 78,80% en 2012.

Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

• 26 janvier 2012	Augmentation du capital social à la suite de l'exercice de droits de souscription attachés à des bons de souscription d'actions au cours de l'exercice 2011 (5 administrateurs présents sur 6).
• 30 janvier 2012	Constitution d'une filiale de la Société en Nouvelle Zélande. Constitution d'une filiale de la Société en Hongrie (5 administrateurs présents sur 6).
• 21 mars 2012	Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Proposition d'affectation du résultat. Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle (4 administrateurs présents sur 6).
• 20 avril 2012	Proposition de renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes et de nomination de nouveaux Commissaires aux comptes. Analyse et arrêté du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2012 (4 administrateurs présents sur 6).
• 9 mai 2012	Projet de transformation de la Société en société européenne. Projet de statuts de la Société sous la forme de société européenne. Préparation et convocation de l'assemblée générale (5 administrateurs présents sur 6).
• 1 ^{er} juin 2012	Attribution gratuites d'actions définitive au profit des salariés; Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social résultant de l'attribution gratuite d'actions aux dirigeants mandataires sociaux (5 administrateurs présents sur 6).
• 6 juillet 2012	Attribution gratuites d'actions définitive au profit des dirigeants sociaux; Augmentation du capital social à la suite de l'exercice de droits de souscription attachés à des bons de souscription d'actions au cours du premier semestre 2012. Attribution gratuite d'actions au profit des salariées et dirigeants sociaux du groupe. Décision de mise en place d'un plan de stock-options au profit des salariés du Groupe (5 administrateurs présents sur 6).

3 août 2012 Souscription au capital de la société Gameloft Co. Ltd. (Corée du Sud) par incorporation de compte courant (4 administrateurs présents sur 6).
4 septembre 2012 Approbation des comptes semestriels au 30 juin 2012. Etablissement du rapport financier semestriel (5 administrateurs présents sur 6).
7 septembre 2012 Constatation de la réalisation définitive de la transformation de la Société en société européenne (5 administrateurs présents sur 6).
23 octobre 2012 Actualisation du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2012 (5

i) Evaluation des travaux du Conseil d'administration

administrateurs présents sur 6).

Tel que préconisé par le code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 avril 2013 a élaboré et approuvé un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration et de ses comités, adressé à l'ensemble des administrateurs.

L'auto-évaluation porte principalement sur la composition du Conseil, son fonctionnement, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, l'information des administrateurs, les travaux de ses comités spécialisés.

Il est rappelé qu'une auto-évaluation du Conseil d'administration avait été réalisée au cours de l'exercice 2011, selon laquelle le Conseil d'administration, dans sa séance du 21 mars 2012, avait estimé que les résultats étaient positifs et traduisaient un fonctionnement du Conseil plutôt satisfaisant dans sa globalité.

4.1.1.1.2 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité des nominations et rémunérations et le Comité d'audit.

Ces deux comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le conseil lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

a) Comité des nominations et rémunérations

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité spécialisé : le Comité des nominations et rémunérations. Ce Comité est composé exclusivement d'administrateurs. Les membres de ce Comité sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de ce Comité. Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de ce Comité ont été définies par le Conseil lors de sa création.

Composition

Au 31 décembre 2012, ce Comité est composé de Madame Marie-Thérèse Guiny, Présidente, assisté de Claude Guillemot.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF prévoit que le Comité des nominations et rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants et d'aucun dirigeant mandataire social. Le Comité des nominations et rémunérations de la société est composé d'un administrateur indépendant sur deux membres et d'un dirigeant mandataire social. La composition du Comité des nominations et rémunérations de la société n'est donc pas conforme au code AFEP-MEDEF. Toutefois, le Conseil d'administration considère qu'au regard de la spécificité de la société (notamment de la répartition de son actionnariat avec la famille Guillemot comme actionnaire de référence) et de la composition actuelle de son Conseil d'administration, le comité tel que défini correspond au mieux au mode de fonctionnement de la société.

Mission

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur

attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

Le Comité des nominations et rémunérations donne au Conseil des éléments de comparaison et de mesure par rapport aux pratiques en place pour, en particulier :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux;
- proposer au conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au conseil:
- proposer au conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs proposé à l'Assemblée générale de la société;
- donner au Conseil d'administration un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achat d'actions qui devra être raisonnable ou appropriée et sur le ou les plans d'options établis par la Direction Générale du Groupe, indiquer au Conseil d'administration sa proposition en matière d'attribution d'options d'achat ou de souscription en exposant les raisons de son choix ainsi que ses conséquences; définir à l'avance la périodicité des attributions;
- examiner toute question que lui soumettrait le Président relative aux points visés ci-dessus ainsi que, le cas échéant, aux projets ayant trait à l'actionnariat salarié.

• Réunions

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réunis deux fois en 2012. Les membres ont été assidus aux réunions du Comité avec un taux de présence de 100%.

• Exposé des travaux du Comité au cours de l'exercice 2012 :

20 avril 2012 : Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société AUDIT

ALMD et Nomination de la société MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire. Nomination de Monsieur Benoît Fléchon et de Monsieur Jean-Maurice El Nouchi

aux fonctions de commissaires aux comptes suppléants.

6 juillet 2012 : Attribution définitive d'actions gratuites au profit des dirigeant mandataires sociaux.

Fixation des principes d'un plan d'attribution gratuite d'actions et des principes d'un plan

de stock-options.

b) Comité d'audit

Le Conseil d'administration est assisté d'un Comité d'audit. Ce Comité est composé exclusivement d'administrateurs. Les membres de ce Comité sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de ce Comité. Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de ce Comité ont été définies par le Conseil lors de sa création.

Composition

Ce Comité est composé de Mme Marie-Thérèse Guiny, Monsieur Claude Guillemot, et Monsieur Christian Guillemot. Ce comité est présidé par Mme Marie-Thérèse Guiny.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF prévoit que le Comité d'audit doit être composé de deux tiers d'administrateurs indépendants et d'aucun dirigeant mandataire social. Le Comité d'audit de la société est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres et de deux dirigeants mandataires sociaux. La composition du Comité d'audit de la société n'est donc pas conforme au code AFEP-MEDEF. Toutefois, le Conseil d'administration considère qu'au regard de la spécificité de la société et de la composition actuelle de son Conseil d'administration, le comité tel que défini correspond au mieux au mode de fonctionnement de la société. En effet, l'ensemble des membres du Comité d'audit disposent par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences comptables et financières, ce qui va au-delà des exigences de l'article L.823.19 du Code de commerce selon lequel un membre au moins du Comité doit présenter de telles compétences.

Mission

Le Comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Réunions

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réunis deux fois en 2012. Les membres ont été assidus aux réunions du Comité avec un taux de présence de 100%.

• Exposé des travaux du Comité au cours de l'exercice 2012 :

21 mars 2012 : Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

4 septembre 2012 : Examen des comptes semestriels au 30 juin 2012.

4.1.1.2 Rémunérations des mandataires sociaux

4.1.1.2.1 Rémunérations

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Les stock-options et les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Le montant de la rémunération brute totale accordée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 1 485 K€, dont 727 K€ accordés par GAMELOFT SE.

L'information sur les rémunérations des dirigeants en application des recommandations AFEP-MEDEF et de l'AMF du 22 décembre 2008 est détaillée dans les tableaux correspondants du Rapport de gestion de la société.

4.1.1.2.2 Jetons de présence

En rétribution des responsabilités assumées mais aussi du temps passé à préparer les réunions du Conseil d'administration et de la participation active, la société a été autorisée par l'assemblée générale du 22 juin 2011 à verser aux administrateurs un total de jetons de présence d'un montant maximum fixé à 150K€ par an.

Chacun des mandataires sociaux de Gameloft s'est vu octroyé une somme de 25K€ à titre de jetons de présence au cours l'exercice clos le 31 décembre 2012.

4.1.1.2.3 Programme de stock-options

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. L'attribution d'options à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement du Groupe Gameloft et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celui-ci.

Le Comité des rémunérations et le Conseil apprécient à l'occasion de chaque plan la nature des options à attribuer, souscription ou achat, en fonction de considérations essentiellement financières. Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au Comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les options. De même, le Conseil arrête les modalités d'exercice des options, prix d'exercice, durée d'indisponibilité. Le prix d'exercice est fixé selon la moyenne des cours des vingt jours de bourse précédant la décision d'attribution, auquel aucune décote n'est pratiquée. Les plans prévoient généralement une durée d'indisponibilité de quatre ans. Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP-MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

4.1.1.2.4 Stock-options levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux

	OPTIONS LEVEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant	Nature de	Date du Plan	Date de	Nombre de titres	Prix	Montant de
mandataire social:	l'opération		l'opération		d'exercice	l'opération
Michel Guillemot	Acquisition	03/01/2007	22/02/2012	270 000	4,10 €	1 107 000 €
	Acquisition	11/04/2008	22/02/2012	200 000	2,80 €	560 000 €
	Acquisition	11/04/2008	11/04/2012	100 000	2,80 €	280 000 €
	Acquisition	14/05/2009	22/02/2012	150 000	2,36 €	354 000 €
	Acquisition	01/06/2010	01/06/2012	150 000	3,82 €	573 000 €
Yves Guillemot	Cession	03/01/2007	12/12/2012	30 000	4,10 €	123 000 €
Christian Guillemot	Cession	03/01/2007	04/04/2012	30 000	4,10 €	123 000 €
	Cession	11/04/2008	18/04/2012	37 500	2,80 €	105 000 €
Gérard Guillemot	Cession	03/01/2007	08/11/2012	30 000	4,30 €	129 000 €
	Cession	03/01/2007	11/12/2012	60 000	4,30 €	258 000 €
Claude Guillemot	Cession	03/01/2007	06/12/2012	30 000	4,10 €	123 000 €
	Acquisition	11/04/2008	04/05/2012	37 500	2,80 €	105 000 €

4.1.1.2.5 Attribution gratuite d'actions

Les attributions gratuites d'actions au profit de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, sont décidées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. L'attribution gratuite d'actions à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement de la Société et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celle-ci.

Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au Comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les actions gratuites. Le Conseil, sur délégation de l'assemblée générale, fixe les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles attribuées gratuitement, décide du nombre d'actions à émettre, et constate les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions attribuées, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP-MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions gratuites d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

4.1.1.2.6 Contrat de travail, indemnités de départ et clause de non-concurrence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Aucun des Administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail. Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.1.1.2.7 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

4.1.1.3 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article R.225-85 du Code de commerce, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

L'actionnaire désirant assister personnellement à cette assemblée devra en faire la demande en retournant son formulaire de vote soit directement auprès de Caceis pour l'actionnaire nominatif, soit auprès de son intermédiaire financier pour l'actionnaire au porteur, et recevra une carte d'admission.

Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera envoyé automatiquement à l'actionnaire nominatif. L'actionnaire au porteur devra s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel ses actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes d'envoi de formulaires de vote par correspondance ou par procuration, pour être honorées, devront parvenir cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, à Gameloft – Service Assemblées – 14 rue Auber – 75009 Paris.

4.1.2 Les procédures de contrôle interne et la gestion des risques

La Direction Générale manifeste en permanence son engagement clair de maintenir et d'améliorer un dispositif de contrôle interne fiable et efficace, bâti sur un socle éthique, une organisation adaptée, des responsabilités définies et des compétences affirmées, afin d'assurer une gestion transparente et de favoriser l'information des actionnaires, axes majeurs de la bonne gouvernance.

4.1.2.1 Définitions et objectifs du contrôle interne

Afin d'élaborer la préparation du présent rapport relatif a l'exercice 2012, Gameloft a choisi de s'appuyer sur le cadre de référence du contrôle interne et les recommandations publiées par l'AMF.

Selon ce cadre, le contrôle interne est défini comme un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.
- la fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Le dispositif de contrôle interne joue ainsi un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Le contrôle interne a donc pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion et la réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données par le Conseil,
- s'assurer que les opérations respectent les lois et règlements applicables,
- prévenir et maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entendent de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière.

Dans cette perspective, Gameloft a adopté une démarche dynamique d'appréciation de la pertinence de son système de contrôle interne et d'évaluation permanente de son efficacité. Le dispositif de contrôle interne continuera ainsi à s'adapter aux contraintes et spécificités du Groupe et de ses filiales, ainsi qu'à l'évolution de son environnement externe.

Toutefois, le Groupe est conscient que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels la société peut être confrontée.

4.1.2.2 Périmètre du dispositif de contrôle interne

Le présent rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe et rend compte du dispositif de contrôle interne de Gameloft mis en place pour garantir la fiabilité de ses comptes sociaux et consolidés.

Chaque société applique les procédures dont les principales caractéristiques sont résumées ci-après. Ce contrôle interne repose sur les fondements principaux suivants :

- reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du groupe,
- un système de reporting financier régulier,
- une revue régulière et/ou une revue ponctuelle de points importants et de l'activité.

4.1.2.3 La gestion des risques

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Afin de recenser, d'analyser ces risques et les moyens mis en œuvre pour les gérer, la société a mis en place une cartographie des risques, mise à jour chaque année et résultant d'une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

La cartographie de ces risques a été réalisée selon les étapes suivantes :

- identification de l'ensemble des activités de la société,
- évaluation et catégorisation des risques et de leur impact sur chaque activité de la société,
- évaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention.

Les procédures mises en place constituent un cadre de fonctionnement interne à la société et évoluent en permanence afin de devenir à terme de véritables outils de gestion des risques, utilisables à tous les niveaux de l'organisation, notamment dans l'analyse des risques informatiques et extra-financiers.

La société a ainsi pour objectif de renforcer son approche systématique de l'analyse des risques, notamment grâce a la mise en place d'indicateurs de risques. Elle entend s'appuyer autant que possible sur des référentiels existants afin d'améliorer ses méthodes d'évaluation et compléter le recensement et la documentation des procédures de contrôle, ainsi que le suivi des plans d'actions.

Une analyse des principaux risques, leurs impacts sur les comptes de la société et les principales mesures prises pour les maîtriser sont exposés dans le chapitre "Facteurs de risques" du rapport de gestion.

4.1.2.4 Organisation générale du contrôle interne

a) Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne

(i) Organisation:

Les différents acteurs qui participent au dispositif de contrôle interne sont les suivants :

Le Président Directeur Général : il définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

Le Conseil d'administration: il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion, notamment en arrêtant les comptes annuels et en examinant les comptes semestriels. Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques. Il dispose alors de tous les documents et rapports nécessaires à cet effet. Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

Le Comité d'audit: dans le cadre de ses attributions, le Comité d'audit prépare les décisions du Conseil d'administration, lui fait des recommandations ou émet des avis sur un ensemble de domaines comprenant notamment :

- l'examen des comptes consolidés et sociaux de la société :
- l'examen de la trésorerie de la société;
- les méthodes et principes comptables adoptées pour l'établissement des comptes ;
- l'élaboration de l'information financière ;
- la cohérence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Autres acteurs clefs du contrôle interne : Gameloft est organisée en filiales de développement de jeux et en filiales de commercialisation. Le management du groupe Gameloft, basé en France, indique à ses filiales les directions stratégiques à suivre et en contrôle la mise en œuvre.

L'organisation du Contrôle Interne est structurée autour de quatre directions à vocation mondiale :

- La direction Développement;
- La direction Commerciale ;
- La direction Financière et Comptable ;
- La direction Juridique et des Ressources Humaines.

Ces quatre directions centrales sont elles-mêmes supervisées par le Président Directeur Général de Gameloft dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires. La société a mis en place un manuel de procédure et fait régulièrement des tests d'application.

• La Direction Développement

La direction Développement supervise l'activité des studios de développement de jeux mobiles situés en France, en Espagne, au Canada, aux Etats-Unis, au Japon, en Corée du Sud, en Roumanie, en Bulgarie, en Chine, au Vietnam, en Inde, au Mexique, en Argentine, aux Philippines, en Indonésie, en Nouvelle-Zélande et en Hongrie. Les studios rendent compte, de façon hebdomadaire, à la Direction Développement de l'évolution des développements en cours. Les choix éditoriaux dans le développement de nouveaux jeux sont décidés par la direction Développement en liaison avec la direction Commerciale.

· La Direction Commerciale

La direction Commerciale supervise l'activité des équipes de commercialisation des jeux mobiles situées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Corée du Sud, en Chine, en Inde, au Mexique, en Argentine, au Brésil, à Hong Kong, Singapour, en Malaisie, en Indonésie en Australie et en Afrique du Sud. Ces équipes de commercialisation sont chargées de la distribution et du marketing des jeux mobiles dans les zones géographiques qui sont sous leur responsabilité. Les responsables des ces unités disposent d'une large autonomie dans la recherche de nouveaux partenaires pour la distribution des jeux. Les contrats de partenariat et de distribution des jeux sont cependant tous visés par la direction Commerciale située en France, ce qui facilite le suivi et limite les risques. Chaque filiale de commercialisation envoie de façon hebdomadaire à la direction Commerciale un compte rendu détaillé de son activité commerciale (nouveaux contacts, compte rendu des rendez-vous clients, etc.) et marketing.

• La Direction Financière et Comptable

La direction Financière et Comptable a autorité sur la gestion de la trésorerie, le suivi des règles comptables et de gestion, la définition des investissements de croissance externe, la finance, les relations avec la communauté financière et l'actionnariat. Elle coordonne par ailleurs la politique sociale de la société. Les services administratifs du siège peuvent être consultés hors hiérarchie par les filiales de la société. Chaque responsable de

filiale, qu'elle soit filiale de développement ou de commercialisation, dispose de la signature sur le compte bancaire de la filiale et gère de façon autonome ses dépenses et ses investissements matériels (limités pour l'essentiel au matériel informatique). Chaque responsable de filiale envoie cependant tous les mois un compte d'exploitation mensuel détaillé et un état sur la trésorerie à la direction Financière et Comptable qui peut ainsi suivre très précisément l'évolution de ses produits et de ses dépenses au niveau mondial. Ces comptes d'exploitation mensuels sont par la suite immédiatement transmis aux deux autres directions de la société qui peuvent donc suivre l'évolution des filiales sous leur responsabilité.

• La Direction Juridique et Ressources Humaines

La direction Juridique du Groupe a pour mission de garantir la sécurité juridique du Groupe et de ses dirigeants. La direction Juridique est en charge notamment de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Les équipes de ressources humaines en filiales sont chargées de concevoir et mettre en œuvre la politique, les programmes et les outils nécessaires pour répondre aux objectifs de recrutement définis au niveau Groupe tout en s'assurant du développement du potentiel et des compétences de chacun. Ces équipes ont aussi pour rôle de faire respecter les dispositions réglementaires locales et d'appliquer les politiques du Groupe concernant l'amélioration des performances collectives et individuelles sous forme d'évaluations régulières, de plan de développement, de formations adaptées, d'attribution de stocks option ou souscription a des plans d'épargne, etc.

(ii) Outils et modes opératoires :

Les équipes informatiques, rattachées à la Direction des Systèmes d'Information, s'assurent d'apporter aux équipes les outils adaptés à leurs métiers. Elles définissent, en collaboration avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles, les systèmes d'informations nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée des opérations. La gamme d'outils utilisés dans le Groupe est variée et est constituée de logiciels du marché et d'outils développés en interne. Cette gamme est amenée à évoluer afin de répondre aux besoins croissants de gestion et d'analyse de l'information.

b) Les activités de contrôle

Outre le dispositif de gestion des risques, le Groupe bénéficie de nombreux processus de contrôle à tous les niveaux de la société. Les directions fonctionnelles du siège jouent notamment un rôle essentiel, en assurant la conformité des actions des filiales avec les directives Groupe tout en les supportant dans leur gestion des risques, notamment lorsque les équipes locales n'ont pas les compétences suffisantes :

- Le département contrôle de gestion assure le suivi de la performance de la société grâce à un suivi opérationnel centré autour d'un reporting mensuel de toutes les filiales du Groupe. Compte tenu de la petite taille du Groupe, il n'y a pas de Service "Audit interne". Le département "Contrôle de gestion" est rattaché à la Direction Développement. Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion qui suit l'ensemble de l'activité des studios de développement des jeux vidéo au niveau du Groupe. Chaque nouveau développement de jeu fait l'objet d'une prévision avant son lancement sur la composition de l'équipe qui sera affectée au développement, sur la durée affectée à ce développement, sur le nombre de téléphones sur lesquels sera développé ce jeu. Cette méthode de travail permet de cerner au mieux le coût de développement prévisionnel de chaque jeu et agit comme un système d'alerte efficace en cas de retard dans le développement du jeu. Toute dérive entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors du lancement des jeux suivants. Les contrôleurs financiers suivent l'ensemble du cycle de reporting financier et challengent constamment les filiales sur leur performance, leurs résultats et leur activité.
- Le département consolidation établit les comptes consolidés du Groupe et centralise toutes les expertises en matière d'établissement et d'analyse des comptes mensuels. Il diffuse les procédures comptables applicables au sein du Groupe. Il est garant du respect des normes et règlements en vigueur afin de donner une image sincère de l'activité et de la situation du Groupe.
- Le département trésorerie coordonne la gestion de trésorerie des filiales françaises et étrangères, notamment en supervisant les prévisions de "cash flows". Il s'assure de la bonne adéquation entre les politiques de gestion des risques de taux de change, et de liquidité et les informations financières publiées et gère également les engagements hors bilan.

- Le département juridique, spécialiste en droit des sociétés, droit des contrats, contentieux et propriété intellectuelle, assiste et conseille les filiales sur les affaires juridiques. Il coordonne les études communes ou d'intérêt pour le Groupe et apporte aux entités locales un support en matière de législation afin de maîtriser les risques dans les différents domaines.
- La direction des systèmes d'information collabore au choix des outils informatiques et en assure la cohérence, tant au niveau technique que fonctionnel. Elle effectue également un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure de leur adéquation avec les besoins définis par les équipes fonctionnelles et les budgets approuvés par le management. Le département sécurité est ainsi chargé d'assurer et d'organiser la protection du système d'information, que ce soit en matière de sécurité des différentes applications, d'architecture des serveurs, des locaux, ou encore d'organisation au niveau Groupe.

c) Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la société. L'élaboration de l'information financière et comptable est principalement assurée par la Direction Financière et Comptable.

L'organisation de Gameloft en termes d'information financière est décentralisée. Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leurs dirigeants par les équipes comptables et financières locales.

Etablissement des comptes sociaux

La Direction Financière et Comptable a pour mission d'élaborer les états financiers de Gameloft dans le souci de la rigueur et du respect de la réglementation du marché sur lequel la société est cotée : Euronext Paris – Compartiment B.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité, d'exactitude et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles applicables, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du Groupe.

Des procédures spécifiques régissent notamment la comptabilisation des écritures affectant les principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.

Les comptes de chaque filiale sont établis, sous la responsabilité de leur dirigeant, par les services comptables locaux qui s'assurent du respect des contraintes fiscales et réglementaires de leurs pays respectifs. Ces comptes font l'objet d'une revue limitée sur les comptes semestriels et d'un audit par les auditeurs de chaque entité pour la clôture annuelle.

Etablissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière et Comptable en s'appuyant sur les données collectées à partir des systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS). Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière et Comptable.

Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. La production des états financiers consolidés est assurée par la Direction Financière et Comptable pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé. Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Conseil d'administration, puis approuvés par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

Procédures de recensement et engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectées par la Direction Financière et Comptable auprès de l'ensemble des services de la société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Communication financière

Outre le Président Directeur Général, la Direction Financière et Comptable est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

Sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier, la Directrice Financière et Comptable du Groupe rédige en collaboration avec le département Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,
- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Contrôle des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société et de ses filiales ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et les documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes du Groupe et de ses filiales.

Ils interviennent deux fois l'an dans le cadre de leur attestation des comptes semestriels et de leur certification des comptes annuels et consolidés. Ils sont systématiquement informés des opérations spécifiques significatives.

Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière et Comptable du Groupe lors des clôtures semestrielles et annuelles.

4.1.2.5 Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

La direction générale de Gameloft est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne.

En concertation avec le Conseil d'Administration, elle fait évoluer l'une ou l'autre vers plus de formalisme, en s'efforçant de conserver la souplesse et la réactivité de tous les échelons hiérarchique de la société.

Le groupe a maintenu des structures de commandement légères au cours de l'exercice 2012 tout en veillant à ce que les principes d'action qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles soient respectés notamment pour :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures.
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires,

- maintenir la gestion efficace des principaux risques,
- garantir une information financière fiable, régulière et de qualité.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Fait à Paris, le 15 avril 2013,

Le Président du Conseil d'administration.

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.E.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gameloft SE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de

l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes et à Courbevoie, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT AMLD MAZARS

André Métayer Simon Beillevaire Associé Associé

5. INFORMATIONS JURIDIQUES

5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagement réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Souscription au capital de Gameloft Co. Ltd (Corée du Sud) par incorporation de compte courant.

Administrateur concerné: M. Michel GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration du 3 août 2012 a autorisé la souscription à l'augmentation de capital de Gameloft Co. Ltd. (Corée du sud) par incorporation de compte courant.

Modalités :

Cette souscription au capital a été réalisée par incorporation du compte courant à hauteur de 3 893 485 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

<u>CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT</u> L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

Administrateurs concernés : Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel et Yves GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration du 28 janvier 2009 a autorisé la signature d'un contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A., selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. concède à votre société une licence en vue du développement, de la promotion et de la distribution de jeux vidéo appartenant à UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. pour l'iPhone, l'iPod Touch et l'iPad d'Apple.

Modalités:

Cette licence a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par la société GAMELOFT S.E. Au cours de l'exercice, le montant des redevances à verser s'est élevé à 678 625.11 euros.

2- Contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

Administrateurs concernés: Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel et Yves GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration du 24 août 2003 a autorisé la signature d'un contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A., selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. concède à votre société une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1^{er} avril 2002.

Modalités:

La licence de marques a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par GAMELOFT S.E.

Au cours de l'exercice, le montant des redevances à verser s'est élevé à 640 280.57 euros.

3- Contrat de distribution signé avec la société LONGTAIL STUDIOS INC.

Administrateurs concernés: Mrs Christian et Gérard GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 20 janvier 2006, la signature d'un contrat de distribution portant sur le jeu vidéo pour téléphone portable « Love Triangle : Dating Challenge » avec la société LONGTAIL STUDIOS INC., selon lequel la société LONGTAIL STUDIOS INC. concède à la société GAMELOFT S.E. les droits de distribution mondiale du jeu mobile « Love Triangle : Dating Challenge », moyennant le versement d'une redevance égale à 50% des revenus perçus par la société GAMELOFT S.E. sur la vente du jeu. Ce contrat de distribution a pris effet rétroactivement au 1 er juillet 2005.

Modalités:

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 1 615.89 euros.

Fait à Rennes et à Courbevoie, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT AMLD MAZARS

André Métayer Simon Beillevaire

Associé Associé

5.2 Assemblée générale mixte du 19 juin 2013

5.1.1 Partie ordinaire de l'assemblée

Première Résolution (Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve tels qui lui ont été présentés les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 faisant apparaître un bénéfice de 660 763,59 euros.

Deuxième Résolution (Affectation du résultat) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation de la société et son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et du rapport des commissaires aux comptes dudit exercice, décide d'imputer le bénéfice se montant à 660 763,59 euros au 31 décembre 2012 sur le report à nouveau déficitaire.

L'assemblée générale prend en outre acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième Résolution (Approbation des comptes consolidés) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés dudit exercice faisant ressortir un bénéfice de 9 280 119,90 euros.

Quatrième Résolution (Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions et engagements qui y sont mentionnés et les conclusion dudit rapport.

Cinquième Résolution (Autorisation de rachat par Gameloft SE de ses propres actions) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à opérer en bourse sur les actions de la Société à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par les lois et règlements en vigueur, notamment en vue :

- de leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la septième résolution ci-après ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnat accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ; ou
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre maximum d'actions que la Société peut acquérir est fixé à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Le prix maximal d'achat par action est fixé à 10€. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 81 818 520 euros, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012.

Toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 19 juin 2012 pour la partie non utilisée.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tous accords en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et tous autres organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Sixième Résolution (Pouvoirs pour formalités) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.

5.1.2 Partie extraordinaire de l'assemblée

Septième Résolution (Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société par annulation d'actions) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société existant au jour de l'opération, par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution et réduire corrélativement le capital social, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 19 juin 2012 dans sa dix-septième résolution

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour la mise en œuvre de cette autorisation et notamment pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital et modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités consécutives, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Huitième Résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment de l'article L. 225-129-2 et des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1 Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;
- 2 Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.
- 3 Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq cent mille euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale.
- 4 Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder trois millions d'euros ou la contrevaleur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.
- 5 En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décide que :
- les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible ;
- le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leur demande ;
- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.
- 6 Constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 7 Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,

d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres crées, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, d'imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

8 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

9 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Neuvième Résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit code :

- 1 Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, par voie d'offre au public, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.
- 2 Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.
- 3 Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq cent mille euros, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale.
- 4 Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder trois millions d'euros ou la contrevaleur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.
- 5 Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation. Etant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.
- 6 Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 7 Constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 8 Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission.
- 9 Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,

d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres crées, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

- 10 Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.
- 11 Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Dixième Résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit code, ainsi que des dispositions du II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier :

- 1 Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (à savoir une offre qui s'adresse exclusivement (a) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou (b) à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre), dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce .
- 2 Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.
- 3 Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq cent mille euros, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale. En tout état de cause, les émissions de titres de capital réalisées en vertu de la présente délégation par une offre visée à l'article L.411-2 II do Code monétaire et financier ne pourront pas excéder les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission.
- 4 Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder trois millions d'euros ou la contrevaleur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.
- 5 Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation.

- 6 Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 7 Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 8 Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission.
- 9 Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,

d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres crées, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

- 10 Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.
- 11 Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Onzième Résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, soit avec droit préférentiel de souscription, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce:

- 1 Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les huitième, neuvième et dixième résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente jours de la souscription et dans la limite de 15% du nombre de titres de l'émission initiale.
- 2 Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital supplémentaire susceptible d'être réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième Résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et dirigeants du groupe) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris

connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce :

- 1 Autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévus par la loi, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-182 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne pourra pas octroyer d'options aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenant plus de 10% du capital social de la Société.
- L'Assemblée Générale autorise en outre le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options, au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L 225-186-1 du Code de commerce.
- 2 Fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.
- 3 Décide que le nombre d'actions ordinaires susceptibles d'être souscrites ou achetées par les bénéficiaires par exercice des options qui seront consenties par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, étant précisé le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé par la quinzième résolution de la présente assemblée générale.
- 4 Décide que le prix de souscription ou d'achat des actions ordinaires par les bénéficiaires des options sera fixé par le Conseil d'administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires étant entendu que :
 - S'agissant d'options de souscription d'actions ordinaires, le prix de souscription des actions ordinaires sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action Gameloft constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options,
 - S'agissant d'options d'achat d'actions ordinaires, le prix d'achat des actions ordinaires sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action Gameloft constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, étant précisé que, dans tous les cas, le prix d'achat des actions ordinaires ne pourra être inférieur au cours moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Le prix fixé pour la souscription ou l'achat des actions ordinaires ne pourra pas être modifié pendant la durée de l'option, sous réserve des ajustements auxquels le Conseil d'administration devra procéder en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- 5 Prend acte que les options ne pourront être consenties par le Conseil d'administration :
 - Dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics ;
 - Dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des actions de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
 - Moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- 6 Constate qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation du capital social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation de créance, de la somme correspondante.
- 7 Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :
 - fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
 - déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les conditions d'exercice des options ;
 - fixer la durée de validité des options (étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans) ;
 - fixer la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable

- des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- fixer les conditions d'exercice et, le cas échéant, les critères d'attribution des options, et notamment limiter, suspendre, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions ordinaires obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires; ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de levée des options pendant une ou plusieurs périodes, ainsi que des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ordinaires sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions;
- fixer le pourcentage maximum d'options pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale définie dans la présente résolution ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions ordinaires nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- prendre, dans les cas prévus par la loi, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce ;
- plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater la réalisation des augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence et effectuer toutes formalités consécutives, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.
- 8 Décide que dans l'hypothèse où les options de souscription et/ou les options d'achat d'actions ordinaires seraient attribuées à des personnes domiciliées ou résidant à l'étranger ou à des personnes domiciliées ou résidant en France mais soumises à un régime fiscal étranger, le Conseil d'administration pourra adapter les conditions applicables aux options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires afin de les rendre conformes aux dispositions du droit étranger concerné et d'assurer le meilleur traitement fiscal possible. A cet effet, le Conseil d'administration pourra à sa discrétion, adopter un ou plusieurs sous-plans applicables aux différentes catégories de salariés soumis à un droit étranger.
- 9 Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième Résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du groupe) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce:

- 1- Autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, dans les conditions définies ci-après ;
- 2- Autorise le conseil d'administration à réaliser, le cas échéant, une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions gratuites.
- 3 Fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.
- 4 Décide que le nombre total des actions existantes ou à émettre pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 2 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration ; étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale.
- 5 Décide que l'attribution définitive des actions aux mandataires sociaux de la Société en vertu de la présente délégation sera subordonnée à l'atteinte des conditions de performance qui seront définies par le Conseil d'administration.
- 6 Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de leur attribution définitive, étant entendu que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire

entrant dans la catégorie 2 ou 3 définie par l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale le contraignant à cesser toute activité professionnelle, et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire dans les conditions prévues par les dispositions précitées du Code de la sécurité sociale.

- 7 Prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision comporte au profit des attributaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions.
- 8 Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.
- 9 Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et notamment, à l'effet de :
 - déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes;
 - déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories des bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuée à chacun d'eux ;
 - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus, étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions :
 - fixer le pourcentage maximum d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale définie dans la présente résolution ;
 - fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions :
 - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
 - constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
 - inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte nominatif au nom du titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité;
 - conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et plus généralement, faire tout ce qui serait nécessaire.
- 10 Décide que la Société pourra procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société dans les circonstances prévues à l'article L. 225-181 du Code de commerce

Quatorzième Résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L.228-91 et suivants du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

- 1 Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, à souscrire en numéraire, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce.
- 2 Décide que le montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 0,5% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente délégation s'impute sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé par la quinzième résolution de la présente assemblée générale.
- 3 Décide de supprimer, en faveur des salariés susvisés adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, à émettre dans le cadre de la présente délégation.

- 4 Décide que le prix de souscription des actions ou valeurs mobilières émises sera déterminé dans les conditions définies aux articles L. 3332-19 du Code du travail.
- 5 Décide de fixer la décote maximum offerte dans le cadre d'un plan d'épargne à 15% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Gameloft sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.
- 6 Décide par ailleurs que le Conseil d'administration pourra également procéder au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus à l'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires, à titre de substitution de tout ou partie de la décote visée au 5°) et/ou au titre d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites prévues aux articles L. 3332-21 et L. 3332-11 du Code du travail.
- 7 Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.
- 8 Décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les bénéficiaires mentionnés ci-dessus, individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier.
- 9 Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, et notamment, à l'effet de :
 - arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
 - déterminer les sociétés et les bénéficiaires concernées ;
 - décider si les actions pourront être souscrites directement par les adhérents à un plan d'épargne, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier;
 - déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ;
 - le cas échéant, fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires pour souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à émettre des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
 - fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix souscription, les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération et de leur livraison;
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions;
 - constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émission sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;
 - d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour (i) parvenir à la bonne fin des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés et (ii) constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts et (iii) procéder aux formalités consécutives à la réalisation des augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.
- 10 Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième Résolution (Plafond global des augmentations de capital) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer le plafond global de l'augmentation de capital qui pourrait résulter, immédiatement ou à terme de l'ensemble des émissions d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait réalisée en vertu des délégations de compétence et autorisations envisagés aux huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions de la présente assemblée générale, à un montant nominal global de 2 millions d'euros.

Etant précisé que le montant visé ci-dessus ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Seizième Résolution (<i>Pouvoirs pour formalités</i>) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.